



Fonds spécial pour le logement abordable

Rapport annuel 2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire

Table des matières

1. Préface	3	8. Volet « Pacte Logement 2.0 » du Fonds spécial	34
2. Les chiffres-clés	5	8.1. Fonctionnement du Pacte Logement 2.0	34
2.1. Les Aides à la pierre	5	8.2. Conventions initiales et conventions de mise en œuvre	35
2.2. Le Pacte Logement 2.0	7	8.3. Le Conseiller logement	36
3. Le Fonds spécial pour le logement abordable	8	8.4. Le Programme d'Action Local Logement (« PAL »)	37
3.1. Les missions du Fonds spécial	9	8.5. Participation financière du Pacte Logement 2.0	38
4. Dépenses réalisées et provisionnelles 2025-28 du Fonds spécial	11	9. Annexes	45
5. L'inventaire du Fonds spécial	14	9.1.A Liste des projets de l'inventaire du Fonds spécial	45
5.1. Inventaire du Fonds spécial au 31 décembre 2024	14	9.1.B Liste des promoteurs	62
5.2. Les projets selon leur nature	15	9.2. Liste des projets conventionnés en 2024	63
5.3. Répartition géographique des projets	15	9.3. Répartition géographique des projets de l'inventaire du Fonds spécial par type de promoteur	64
5.4. Les projets par catégorie de promoteurs sociaux	17	9.4. Logements locatifs publics existants	69
5.5. Analyse des projets pour chambres d'étudiants	18	9.5. Dotations du Pacte Logement 2.0	72
5.6. Acquisition de terrains par l'État	19	10. Annexes explicative des Aides à la pierre	74
5.7. Rapport financier du Fonds spécial	20	10.1. Fonctionnement des Aides à la pierre	74
6. Acquisition par l'État de logements	22	10.2. Les taux de participation des Aides à la pierre	74
6.1. Acquisition de logements article 29 et 29bis	22	10.3. Cahier des charges et commission d'accompagnement	75
6.2. Acquisition de logements en VEFA	23	10.4. Le cheminement d'un projet de logements	76
6.3. Tableau récapitulatif des flux financiers	23	10.5. Projets de l'inventaire et projets en perspective	77
7. Focus sur les projets de grande envergure	24	10.6. Affectation des logements abordables	78

Préface

Le logement abordable, clé de stabilité et de confiance dans l'avenir

Le logement est la base d'une vie digne, stable et intégrée dans la société. Chacun, indépendamment de son revenu et de sa situation, doit pouvoir trouver un domicile adapté et accessible. Le Fonds spécial pour le logement abordable constitue l'outil central par lequel l'État traduit son engagement pour créer davantage de logements abordables et favoriser ainsi un accès équitable au logement.

En 2024, le Gouvernement a poursuivi avec détermination sa politique en matière de logement, en renforçant notamment les moyens du Fonds spécial pour le logement abordable. L'année écoulée témoigne d'une dynamique positive. Ainsi, plus de 4.200 logements abordables sont désormais inscrits à l'inventaire, dont 504 unités supplémentaires ont été conventionnées en 2024. Le nombre de projets conventionnés progresse également, avec 292 projets répartis sur 82 communes, ce qui correspond à une augmentation d'environ 39 % depuis 2020. Cette évolution témoigne de l'engagement croissant des territoires à développer une offre de logement abordable. En 2024, 153,6 millions d'euros de participations financières ont pu être versées aux différents promoteurs sociaux.



Le Pacte Logement 2.0 s'affirme comme un levier stratégique pour le développement du logement abordable, avec plus de 29 millions d'euros de dotations attribuées aux communes et près de 30.000 heures d'accompagnement assurées par les conseillers logement. Les promoteurs privés sans but lucratif jouent un rôle croissant, contribuant à enrichir une offre diversifiée. Enfin, les acquisitions en VEFA ont permis à l'État de sécuriser 228 logements supplémentaires, tout en soutenant le secteur de la construction dans un contexte économique difficile.

La poursuite du développement de projets de grande envergure comme Neischmelz à Dudelange, Wunne mat der Wooltz à Wiltz, Elmen à Kehlen ou Itzigerknupp à Hesperange illustre la vision de long terme de créer des quartiers durables, mixtes et accessibles.

Ces résultats traduisent une politique du logement inclusive et ambitieuse, qui répond aux défis avec pragmatisme et innovation. C'est dans cet esprit que nous poursuivrons, avec l'ensemble de nos partenaires, la construction d'un Luxembourg où la création de logement abordable demeure une priorité absolue. Nous mènerons cet effort avec détermination, pour offrir à chacun un avenir solide au Luxembourg et continuer ainsi au maintien de l'attractivité de notre pays.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs impliqués pour leur engagement et leur coopération. Ensemble, nous continuerons à faire du logement abordable une réalité concrète pour toutes et tous.

Claude Meisch

Ministre du Logement
et de l'Aménagement du territoire

2.

Les chiffres-clés

2.1. LES AIDES À LA PIERRE

Projets et Logements

L'inventaire du Fonds spécial pour le logement abordable comprend au 31 décembre 2024 un total de 292 projets représentant 4.226 logements qui sont en construction ou en rénovation. Ainsi, au courant de la seule année 2024, le Ministère a accordé son appui pour 504 logements supplémentaires.

De ces 4.226 logements, 97 % représentent de nouvelles constructions et 3 % des rénovations de logements existants. 37 % des logements sont destinées à la vente emphytéotique et 63 % à la location abordable.

Les projets de logements abordables répertoriés au 31 décembre 2024 se répartissent sur 82 communes au total.

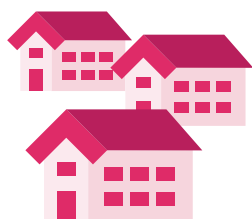
Volumes financiers

Le volume financier des participations financières qui restent à verser pour ces 292 projets représente plus de 669 millions d'euros au 31 décembre 2024. Au courant de l'année 2024, le Ministère a signé des conventions accordant des participations financières pour 277,1 millions d'euros.

Au courant de l'année 2024, le Ministère a déboursé 153,6 millions d'euros d'Aides à la pierre.

**4.226**

logements
conventionnés
au 31.12.24

**504**

logements
supplémentaires
conventionnés
en 2024

**669
Mio €**

Participations
financières à verser
au 31/12/2024

**282
Mio €**

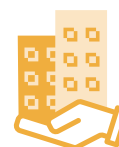
d'Aides à la pierre
accordées en 2024

**154
Mio €**

de participations
financières versées
en 2024

**37 %**

de logements
destinés à la vente
emphytéotique

**63 %**

de logements
destinés à la location
abordable

**2/3**

2 logements
conventionnés sur 3
sont réalisés par la
SNHBM et le Fonds
du Logement

**82**

Les logements
se situent dans
82 communes

**97 %**

de nouvelles
constructions

**3 %**

de rénovations
de logements

**203**

logements
acquis par l'État
en VEFA

**43**

Mio € Engagement
de l'État pour acquérir
des projets en VEFA

**52**

Mio € versés
pour l'acquisition
de logements en
VEFA

2.2. LE PACTE LOGEMENT 2.0

98

Communes ont signé
une convention initiale
au 31/12/2024



84

Communes qui ont signé
une CMO au 31/12/2024

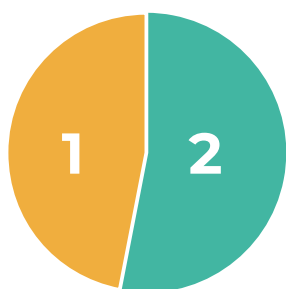
91

Communes qui ont signé
un PAL au 31/12/2024

Au 31 décembre 2024,
un montant total de

29.432.750 €

a été affecté en guise de dotation
aux communes qui ont signé
une convention de mise en oeuvre
avant le 31/12/2024, dont:



1. un montant de **17.400.000 euros** a été affecté
en guise de dotation pour logements abor-
dables conventionnés à 34 communes

2. un montant de **12.032.750 euros** a été affecté
en guise de dotation pour logements GLS et
logements abordables à 91 communes



1.626.866 €

Conseillers logement

16.318.548 €

Participations financières
"Projets Pacte Logement"

versées par le Ministère
en 2024

3.

Le Fonds spécial pour le logement abordable

Le Fonds spécial pour le logement abordable est un outil de gestion budgétaire et comptable pluriannuelle à travers lequel le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire gère les Aides à la pierre pour la réalisation de logements abordables et les contributions financières aux communes dans le cadre du Pacte Logement 2.0.

Jusqu'en 2019, le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire disposait à cet effet d'une vingtaine d'articles budgétaires pour honorer ses engagements dans le domaine des Aides à la pierre.

Or, une partie des crédits mis à disposition tombait régulièrement en économie. À titre d'illustration, le budget total destiné aux Aides à la pierre (jadis appelées Aides à la construction d'ensembles) s'élevait à un peu plus de 471 millions d'euros entre 2010 et 2018, alors que les dépenses sur ce même laps de temps atteignaient environ 316 millions d'euros. Seul 67 % des crédits ont donc pu être consommés.

Cet important décalage entre le budget voté et les dépenses effectives s'expliquait par le fait que l'annualité de la loi budgétaire n'est guère compatible avec la construction de logements qui s'étale sur plusieurs exercices budgétaires. En effet, le sec-

teur de la construction est tributaire de nombreux aléas pouvant retarder la planification, la mise en chantier et la réalisation des projets de logements (durée des procédures d'autorisation, intempéries, faillites ou autres imprévus).

Pour pallier à cet inconvénient de la gestion annuelle des crédits budgétaires destinés aux Aides à la pierre, il a été décidé de créer un Fonds spécial de financement dédié à la création de logements abordables à travers les Aides à la pierre prévues dans la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'Aide au logement puis par la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable.

Ainsi, le Fonds spécial pour le logement abordable a été instauré par la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial pour le logement abordable (ci-après «le Fonds spécial»).

À travers ce rapport annuel, le Fonds spécial apporte également une plus grande transparence pour ce qui est des investissements publics dans le développement du logement abordable au Luxembourg.

3.1. LES MISSIONS DU FONDS SPÉCIAL

Le Fonds spécial pour le logement abordable a été instauré par la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial pour le logement abordable (ci-après « le Fonds spécial ») et est entré en vigueur le 1^{er} avril 2020.

Le Fonds spécial a pour mission de contribuer à l'augmentation de l'offre de logements abordables par la participation financière à :

- ♦ la réalisation d'ensembles de logements au sens de la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable ;
- ♦ la constitution par l'État d'une réserve foncière à des fins de développement de logement ;
- ♦ la revalorisation, l'assainissement et la viabilisation d'anciens sites industriels en vue de la création de logements ;
- ♦ l'amélioration de la qualité du logement et de l'habitat de manière à ce qu'ils répondent aux objectifs du développement durable ;
- ♦ les projets de logement déclarés d'intérêt général par le Gouvernement en conseil.

Le Fonds spécial peut intervenir dans le financement :

- ♦ de l'acquisition de terrains ;
- ♦ de l'étude de programmes de construction sous leurs aspects urbanistique, architectural et technique ;
- ♦ de l'aménagement de terrains à bâtir, y compris la démolition éventuelle de bâtisses existantes, l'assainissement et la stabilisation de terrains dans le sens horizontal et vertical afin de pouvoir y effectuer des travaux de fondation ;
- ♦ de l'installation de voiries, de canalisations, de conduites d'eau, de gaz, d'électricité, de télécommunication ;
- ♦ de toutes autres infrastructures techniques nécessaires à l'aménagement de logements et tous les frais liés à des contraintes ou prescriptions techniques, urbanistiques, culturelles ou environnementales devant être exposés pour obtenir la délivrance de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires pour la réalisation des projets de construction d'ensembles ;
- ♦ des charges d'intérêt liées au préfinancement des projets de construction ;
- ♦ de la construction de logements locatifs ;
- ♦ de l'acquisition, de la rénovation et de la transformation de logements existants ;
- ♦ de la construction de foyers d'hébergement pour travailleurs étrangers ou demandeurs d'asile ;
- ♦ de la construction de logements pour étudiants, stagiaires, apprentis en formation, personnes en formation continue, scientifiques ou experts en mission temporaire ;
- ♦ de l'aménagement des places de jeux et d'espaces verts ;
- ♦ de la construction d'infrastructures de garde et d'éducation réalisées dans le cadre de projets de construction d'immeubles ;
- ♦ des frais exceptionnels relatifs à l'assainissement et à la viabilisation de nouveaux quartiers d'habitation ayant été déclarés d'intérêt général par le Gouvernement en conseil ;
- ♦ des projets mis en œuvre par les communes conformément aux dispositions de la loi modifiée du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0. ;
- ♦ la réalisation de mesures permettant l'inclusion citoyenne dans le processus de planification de réalisation de logements abordables.

Le Fonds spécial répertorie dans son inventaire les projets relatifs à la création et la rénovation de logements subventionnés pour lesquels une convention entre l'État et le promoteur public ou privé a été signée et qui sont en phase de planification ou de réalisation. En outre, l'inventaire du Fonds spécial comprend des terrains acquis par l'État dans l'objectif d'y inscrire un projet de création de logements subventionnés à réaliser par un promoteur public. Les logements achevés, occupés ou non, pour lesquels le décompte final reste encore à établir sont également compris dans l'inventaire du Fonds spécial.

Le Fonds spécial n'inclut pas les projets de logement subventionnés clôturés, pour lesquels le décompte final a été établi et pour lesquels l'État a liquidé sa participation financière.

Le Fonds spécial ne comprend pas non plus les projets en perspective, c'est-à-dire les projets en cours de planification, à une phase plus ou moins avancée, pour lesquels aucune convention n'aurait encore été établie.

L'article 5 de la loi du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial pour le logement abordable prévoit qu'un rapport sur le fonctionnement du Fonds spécial soit présenté annuellement par le ministre ayant le logement dans ses attributions à la Chambre des Députés.



© SNHBM / Photographie Flávio da Costa - agency.lu

4. Dépenses réalisées et prévisionnelles 2025-28 du Fonds spécial

Le Fonds spécial permet la gestion budgétaire et comptable pluriannuelle de deux volets, celui des Aides à la pierre y compris les acquisitions de terrains et de logements par l'État d'une part et celui du Pacte Logement 2.0 de l'autre.

Concernant les Aides à la pierre, les dépenses du Fonds spécial en faveur des projets actuellement dans l'inventaire du Fonds et de projets en perspective dépasseront les 300 millions d'euros d'ici 2025 suite à la multiplication des projets, notamment des projets de grande envergure sur des anciennes friches industrielles et des projets VEFA.

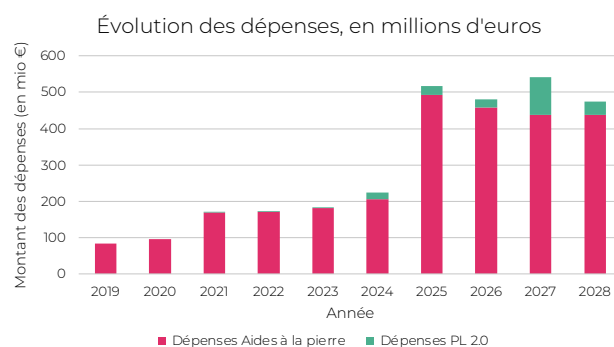
Les dépenses liées au Pacte Logement 2.0 se divisent en deux catégories. D'une part, le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire accorde des participations financières pour mettre à disposition des communes un Conseiller logement dans le but de les soutenir dans la mise en place d'actions et de projets favorisant le logement. La participation financière du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire à ces projets constitue le second volet des participations au Pacte Logement 2.0 et est estimée augmenter graduellement de 1,6 millions d'euros en 2022 à 24 millions d'euros en 2025.

Dépenses, en millions d'euros	Dépenses réalisées						Dépenses prévisionnelles			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
A) Participation aux projets des établissements publics placés sous la surveillance de l'État	19	16	41	43	39	64	117	137	120	99
B) Participation aux projets de la SNHBM	18	31	28	27	31	16	39	48	84	92
C) Participation aux projets des communes	25	17	33	36	32	24	32	53	68	76
D) Participation aux projets des asbl, fondations et du Kierchefong	15	23	49	36	30	34	39	51	64	68
E) Participation aux projets de sociétés de droit privé	1	2	2	2	1	1	2	6	7	7
F) Acquisition par l'État d'immeubles destinés à l'habitat	6	9	18	29	42	14	103	87	21	21
Total Aides à la pierre	84	96	170	172	176	154	332	382	363	363
Total acquisitions projets VEFA	-	-	0	0	8	52	160	75	75	75
A) Conseiller logement	-	-	0	2	1	2	4	4	4	4
B) Participations financières pour projets Pacte Logement 2.0	-	-	0	0	0	16	20	20	100	33
Total Pacte Logement 2.0	-	-	0	2	1	18	24	24	104	37
Total Fonds spécial			171	174	184	224	516	482	542	476

Note: Différences dues aux arrondis

Ce tableau représente le budget des dépenses passées et futures sur base des conventions déjà signées pour des logements à construire.

Le graphique ci-dessous illustre l'augmentation des participations financières qui seront liquidées aux promoteurs dans les années à venir.





© SNHBM / Photographie Flávio da Costa - fagency.lu / Geessewee, Belvaux

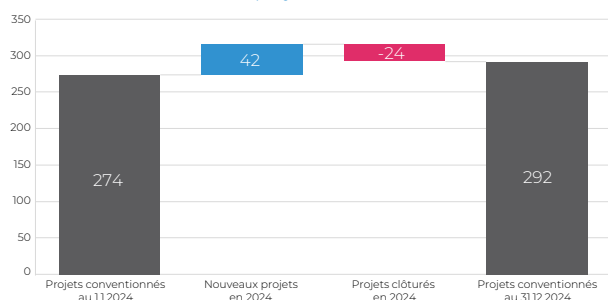
L 5. L'inventaire du Fonds spécial

5.1. INVENTAIRE DU FONDS SPÉCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2024

Au 31 décembre 2024, le Fonds spécial regroupe un total de 4.226 nouveaux logements ou logements en rénovation répartis sur 292 projets. Ces projets sont réalisés par près d'une cinquantaine de promoteurs différents, dont la majorité sont des communes. En comparaison, le Fonds spécial incluait au 31 décembre 2023 un total de 3.935¹ logements répartis sur 274 projets, avec 728 nouveaux logements conventionnés sur l'année 2023.

Les chambres d'étudiants présentant une finalité particulière, elles ne sauraient être comparées à des logements destinés à répondre à des besoins de logements traditionnels. Ces projets ont donc été présentés séparément dans ce rapport et ne font pas partie du nombre de « logements » repris ci-dessous.

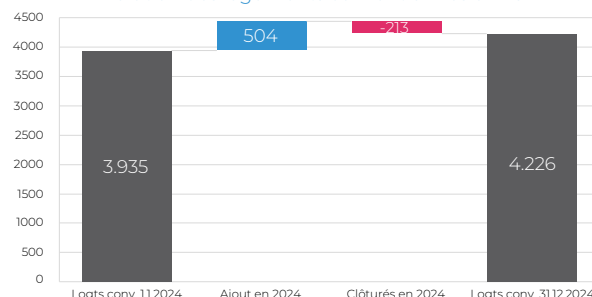
Évolution des projets conventionnés en 2024



Le nombre de projets répertoriés dans le Fonds spécial au 31 décembre 2024 s'élève à 292 projets, contre 274 en début d'année.

Au cours de l'exercice 2024, 24 projets ont été définitivement clôturés et ont été retirés de l'inventaire.

Évolution des logements conventionnés en 2024



Au 31 décembre 2024, l'inventaire du Fonds spécial comprenait 4.226 logements conventionnés, contre 3.935² logements en début d'année.

Au cours de l'exercice 2024, 504 logements supplémentaires ont été conventionnés, dont 267 pour les promoteurs privés sans but de lucre, 147 pour le Fonds du Logement, 81 pour les administrations communales et 9 logements pour la SNHBM.

De même, des projets concernant 213 logements ont été définitivement clôturés en 2024 et ont été retirés de l'inventaire.

¹ Le rapport du Fonds spécial présentait un total de 3.786 logements et 270 projets au 31.12.2023. Ces valeurs ont été révisées à 3.935 logements et 274 projets respectivement en raison de retraitements comptables. En particulier, des logements ont pu être imputés sur des projets existants sur base de nouvelles informations. En outre, pour donner une meilleure image de l'offre créée, les hébergements dans des logements collectifs sont à présent comptés séparément, alors qu'une seule unité de logement n'était comptée précédemment.

² Le rapport du Fonds spécial présentait un total de 3.786 logements au 31.12.2023. Ce montant a été révisé à 3.935 logements en raison de retraitements comptables.

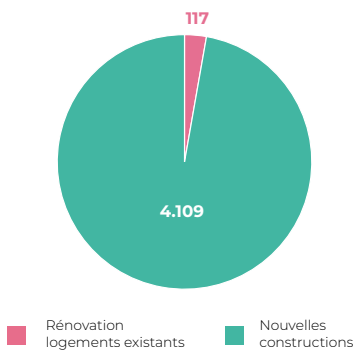
5.2. LES PROJETS SELON LEUR NATURE

Le Département du logement peut accorder des participations financières pour des logements abordables destinées à la vente ou à la location. Le tableau ci-dessous détaille la répartition de l'inventaire du Fonds spécial selon l'affectation projetée des logements.

Logements par affectation	Logements	%
Vente abordable	1.581	37%
Location abordable – tout public	2.608	62%
Location abordable - dédiés	37	1%
Total	4.226	100%

Les logements conventionnés sont destinés à raison de 1.581 unités (37%) à la vente emphytéotique et à raison de 2.608 unités (62%) à la location abordable tout public. Les logements dédiés correspondent à la location pour jeunes adultes, personnes encadrées ou DPI.

Les projets en réalisation et répertoriés au 31 décembre 2024 dans l'inventaire se répartissent sur 82 communes. 44 communes sont elles mêmes développeurs de ce type de logements. Dans les autres communes, les logements sont principalement développés par les deux promoteurs publics: le Fonds du Logement et la SNHBM ainsi que d'autres promoteurs sociaux.



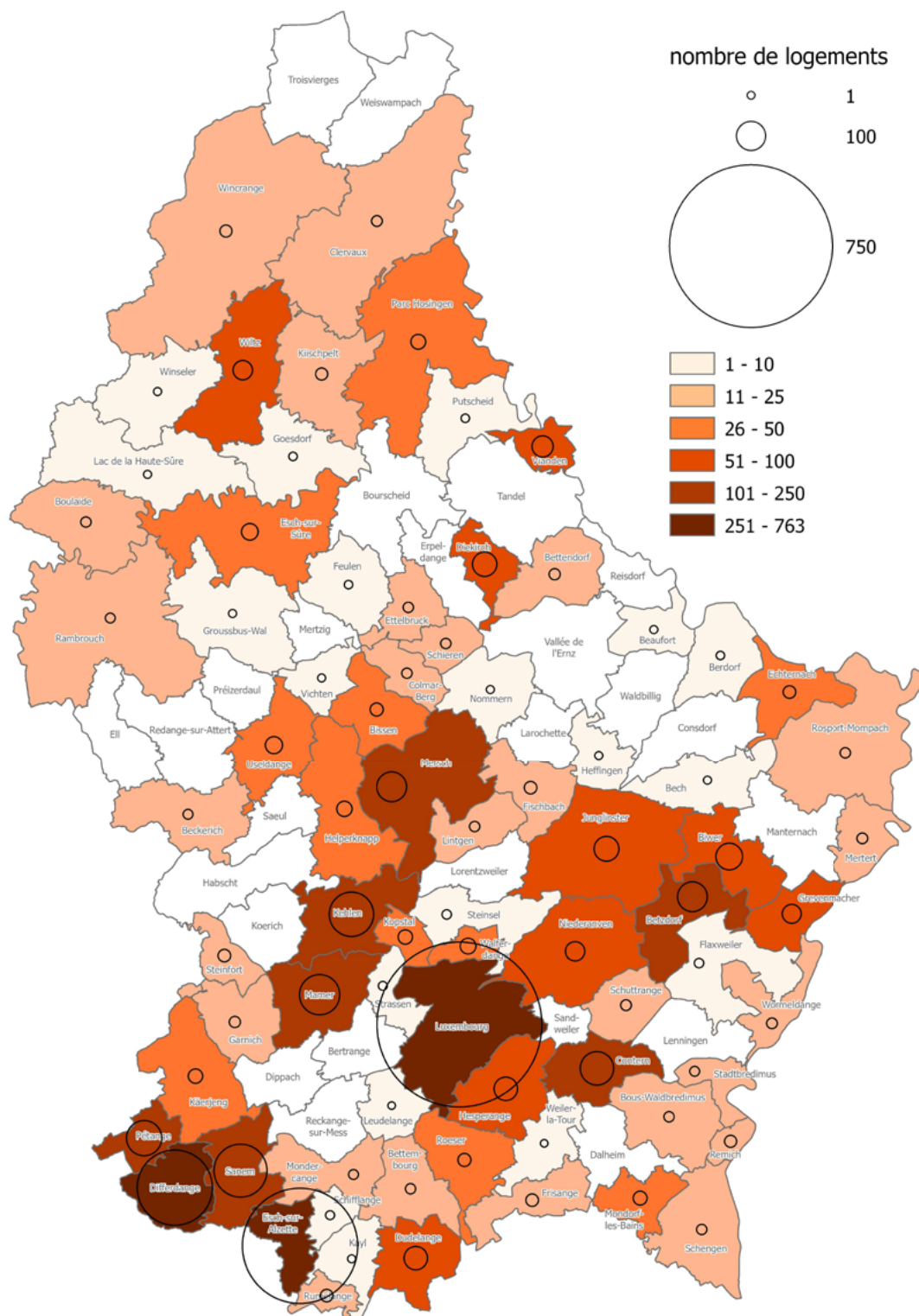
La plus grande proportion, soit 97 % des projets, se réfère à la réalisation de nouveaux logements abordables, contre 3 % pour la rénovation de logements abordables déjà existants dans le parc locatif des promoteurs sociaux.

5.3. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROJETS

La carte présentée ci-dessous illustre la répartition géographique des projets dans l'inventaire du Fonds spécial en fonction du nombre de logements. La réalisation de logements abordables est particulièrement développée dans les régions les plus peuplées du pays, c'est-à-dire autour de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette, ainsi que dans les communes de Differdange, Sanem, Kehlen, Mamer et Pétange.

Top 10 communes (tous promoteurs sociaux confondus)	Logements
Luxembourg	763
Esch-sur-Alzette	523
Differdange	330
Sanem	222
Kehlen	179
Mamer	159
Pétange	135
Contern	127
Mersch	109
Betzdorf	108

Répartition géographique des logements du Fonds spécial, tous promoteurs confondus

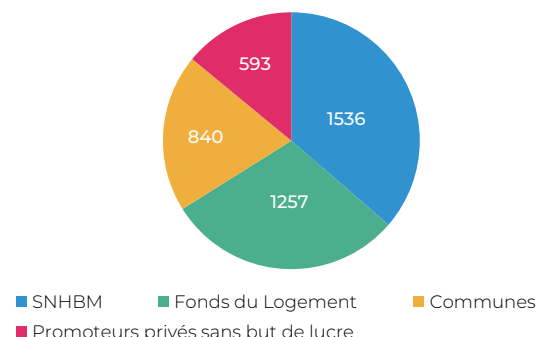


Auteur: MLOGAT - Département de l'aménagement du territoire, août 2025
Source: MLOGAT - Département du Logement, juillet 2025

5.4. LES PROJETS PAR CATÉGORIE DE PROMOTEURS SOCIAUX

La réalisation de logements abordables est une mission partagée par plusieurs promoteurs publics ou privés. La plus grande part de ces logements est réalisée par les deux promoteurs publics, le Fonds du Logement et la SNHBM. S'y ajoute l'action des administrations communales, des promoteurs associatifs et des promoteurs privés, essentielle pour créer une offre diversifiée qui puisse répondre aux besoins croissants en logements abordables.

Nombre de logements dans l'inventaire par type de promoteurs



Type de promoteur	Logements conventionnés au 31.12.2024	En %	Projets conventionnés au 31.12.2024	Taille moyenne des projets
SNHBM	1.536	36,4 %	29	53
Fonds du Logement	1.257	29,7 %	91	14
Communes	840	19,9 %	113	7
Promoteurs privés sans but de lucre	593	14,0 %	59	10
Sous-total	4.226	100 %	292	14
Acquisition de terrains par l'État	-	-	26	-
Total	4.226	-	318	-

La plus grande part des logements conventionnés, soit 1.536 logements répartis sur 29 projets, sont réalisés par la SNHBM. La SNHBM est également le promoteur avec la plus grande taille moyenne des projets, soit 53 logements par projet en réalisation.

Le Fonds du Logement, plus actif dans des projets de rénovation ou de «Baulücken» au sein de quartiers existants, réalise actuellement 1.257 logements répartis sur 91 projets, pour une taille moyenne des projets de 14 logements par projet. Il

est à noter que la part des logements conventionnés par ce promoteur sera amenée à augmenter fortement dans les années à venir dans le cadre du développement de projets de grande envergure, notamment le projet «Wunne mat der Wooltz» à Wiltz, avec 800 logements, et le projet «Neischmelz» à Dudelange, qui présente un potentiel de logements de plus de 1.500 logements.

En comparaison, l'inventaire du Fonds spécial au 31 décembre 2023 se décomposait tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Type de promoteur	Logements conventionnés au 31.12.2023	En %	Projets conventionnés au 31.12.2023	Taille moyenne des projets
SNHBM	1.603	40,7%	27	59
Fonds du Logement	1.129	28,7%	89	13
Communes	778	19,8%	113	7
Promoteurs privés sans but de lucre	425	10,8%	44	10
Sous-total	3.935	100 %	273	14
Acquisition de terrains par l'État	-	-	17	-
Total	3.935	-	290	-

Comparé à l'inventaire du 31 décembre 2024, les projets de l'inventaire au 31 décembre 2023 contiennent en moyenne un nombre de logements similaire. La taille des projets de la SNHBM a diminué de 59 à 53 logements par projet, notamment suite à la clôture comptable de certains lots. La taille moyenne des projets du Fonds du Logement a augmenté de 13 à 14 logements par projet. La taille des projets réalisés par les communes reste stable avec une moyenne de 7 logements par projet.

5.5. ANALYSE DES PROJETS POUR CHAMBRES D'ÉTUDIANTS

Les sections précédentes font abstraction de la réalisation et rénovation de logements destinés à la location par des étudiants. Ces projets répondent à un besoin spécifique en lien avec l'éducation et, de ce fait, ne peuvent être assimilés à d'autres projets de création de logements abordables.

Pour les besoins de cette section, l'analyse ne porte pas sur des unités de logements indépendantes mais sur un nombre de chambres, souvent regroupées dans des structures de logements collectifs dans lesquels certaines infrastructures telles que les espaces communs ou les cuisines sont partagées.

Actuellement, 633 chambres font l'objet d'une convention avec le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire. De ces chambres, 489 ont été réalisées sur initiative de promoteurs privés. Les subventions pour ces projets sont versées annuellement, de telle façon que ces projets resteront à l'inventaire du Fonds spécial pour la totalité de la période prévue dans la convention.

Les logements étudiants subventionnés par le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire se concentrent principalement autour du Campus de l'Université de Luxembourg à Esch-Belval.

Commune d'implantation	Nombre de lits étudiants
Sanem	379
Esch-sur-Alzette	133
Differdange	114
Luxembourg	7
Total	633

5.6. ACQUISITION DE TERRAINS PAR L'ÉTAT

Le Fonds spécial a alloué en 2024, pour le compte du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, des terrains totalisant plus de 1.191 ares dans la perspective de les mettre à disposition d'un promoteur public par le biais d'emphytéose en vue de la réalisation de logements abordables. Le potentiel de réalisation de logements de ces terrains est actuellement estimé à environ 397 logements.

La constitution de réserves foncières par la main publique a également pour objectif le développement de logements abordables sur le long terme. C'est pourquoi, à l'avenir, l'État poursuivra sa stratégie d'acquisition de terrains.

Commune	Surface totale (ha)	Montant engagé en 2024	Montant liquidé en 2024	Solde ouvert au 31/12/2024	Potentiel de logements
Kayl	4,0933	11.603.700	(11.201.916)	401.784	94
Esch-sur-Sûre	0,5954	1.364.000	(1.362.884)	1.116	36
Dudelange	0,4332	1.300.000	(1.299.636)	364	9
Steinfort	2,8723	2.878.700	(2.878.695)	5	63
Differdange	0,1596	479.900	(479.824)	76	6
Contern	0,5680	2.110.000	-	2.110.000	17
Erpeldange	0,6663	1.611.000	-	1.611.000	33
Bettendorf	1,6774	4.800.100	(4.800.070)	30	39
Erpeldange	0,4267	5.010.000	-	5.010.000	42
Wormeldange	0,1040	74.000	(72.930)	1.070	3
Luxembourg (Bonnevoie)	0,3150	8.420.000	-	8.420.000	55
TOTAL	11,9112	39.651.400	(22.095.955)	17.555.445	397

5.7. RAPPORT FINANCIER DU FONDS SPÉCIAL

Cette partie du rapport illustre le volume financier des participations financières accordées par le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire en guise d'Aides à la pierre. Ces par-

ticipations financières sont arrêtées à travers une convention entre le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire et le promoteur social en charge du projet.

Catégorie de promoteurs	Solde des Participations à verser au 01/01/2024	Nouveaux engagements en 2024	Paiements effectués en 2024	Montants libérés	Solde des Participations à verser au 31/12/2024
SNHBM	73,5	5,3	-15,9	-	63,0
Fonds du Logement	246,6	133,7	-63,8	-	316,4
Communes	164,1	15,3	-24,4	-0,2	154,7
Promoteurs privés sans but de lucre	48,5	85,8	-35,3	-0,2	98,7
État (acquisition terrains)	8,2	42,2	-14,1	-	36,4
Total	541,0	282,3	-153,6	-0,4	669,2

Le solde des participations à verser par le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire pour soutenir les projets de réalisation de logements abordables répertoriés à l'inventaire du Fonds spécial était de 541 millions d'euros au 31 décembre 2023. Au cours de l'année 2024, des engagements pour des participations supplémentaires de 282,3 millions d'euros ont été enregistrés suite à l'établissement de conventions entre les promoteurs et le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire.

Les nouveaux engagements de 2024 incluent notamment:

- ◆ 75 millions d'euros pour le projet «Wunne mat der Wooltz» réalisé par le Fonds du Logements
- ◆ 31 millions d'euros pour le projet «Op der Schmëtt» réalisé par le Fonds du Logements à Wecker;
- ◆ 22 millions d'euros pour un projet à Mersch réalisé par les Œuvres paroissiales St. Martin Dudelange asbl;
- ◆ 15 millions d'euros pour le projet «Mathendal» réalisé par la Croix Rouge luxembourgeoise.

En 2024, des paiements de 153,6 millions d'euros ont été versés aux promoteurs sociaux respectivement aux anciens propriétaires des terrains acquis par l'État.

Cela comprend notamment:

- ◆ 8 millions d'euros pour la réalisation de logements locatifs à Esch-sur-Alzette, Nonnewisen par le Fonds du Logement;
- ◆ 6 millions d'euros pour l'assainissement de terrains à Wiltz par le Fonds du Logement;
- ◆ 5 millions d'euros pour la réalisation d'études pour le projet «Neischmelz» à Dudelange par le Fonds du Logement;
- ◆ 5 millions d'euros pour l'acquisition de terrains à Bettendorf par l'État.

Au 31 décembre 2024, les participations étatiques dues pour des projets dans l'inventaire du Fonds spécial s'élèvent à 669,2 millions d'euros.

La plus grande part des participations, soit 393 millions d'euros ou 59% des participations à verser, est dédiée à la réalisation de nouvelles constructions. En comparaison, 169 millions d'euros, soit 25% des participations sont dédiés la réalisation de travaux d'infrastructures et de viabilisation dans les projets de grande envergure et 62 millions d'euros (9% des participations) à la rénovation d'immeubles existants avec création de nouveaux logements. L'acquisition de terrains représentent les 7% restants (45 millions d'euros).

Concernant l'affectation des logements, 414 millions d'euros ou 62% des participations sont alloués à la création de logements abordables destinés à la location, contre 18 millions d'euros ou 3% pour la création de logements abordables destinés à la vente. Les coûts de viabilisation représentent des participations de 155 millions d'euros, soit 23% de la totalité des participations. L'acquisition de terrains représente 45 millions d'euros, soit 7% du solde à verser. Les montants restants représentent les participations relatives aux logements étudiants (3%) et des frais d'études en vue de réalisation de projets de grande envergure (2%).



© SNHBM / Banana Republic Office / Nonnewisen, Esch-sur-Alzette / image non contractuelle

6.

Acquisition par l'État de logements

6.1. ACQUISITION DE LOGEMENTS « ARTICLE 29 » ET « 29BIS »

Le Fonds spécial prévoit la possibilité pour l'État d'acquérir des terrains et logements en main propre. En effet, dans le cadre du Pacte Logement 2.0, le nouvel article 29bis a été introduit dans la législation sur l'aménagement communal afin que des logements abordables en main publique soient obligatoirement développés dans tous les nouveaux quartiers. Les terrains viabilisés seront dans ce contexte cédés à la commune ou à l'État en contrepartie d'une augmentation du droit de construction. Les logements – développés et réalisés le cas échéant par les promoteurs privés – seront achetés en VEFA³ par la main publique au coût de revient.

Afin de pouvoir analyser ce potentiel d'acquisition de logements, le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire a mis en place une commission consultative composée d'experts.

Cette Commission d'acquisition Logabo29 (CAL29) a comme objet d'aviser le Ministre sur les acquisitions par l'État de logements abordables et de terrains issus des articles 29 et 29bis (AMCO) ainsi que d'autres logements et terrains proposés.

La Commission est composée de membres du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire

et du ministère des Finances, ainsi que de représentants du Fonds du Logement et de la SNHBM en tant que promoteurs publics en charge de la gestion des logements acquis.

Elle permet d'assurer les tâches suivantes:

- ◆ Suivre les procédures mises en place pour l'évaluation des offres;
- ◆ Assurer un suivi juridique commun « best-practice » pour les conventions VEFA;
- ◆ Assurer le suivi des offres de logements abordables et terrains à la main publique;
- ◆ Élaborer des avis (consultatifs) préliminaires pour faciliter l'approbation ministérielle.

Pour guider les promoteurs privés en amont de l'introduction d'une offre de VEFA de logements abordables, le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire met à disposition le Cahier des charges pour le développement de logements abordables sur base duquel les offres seront analysées par les services du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire.

Si à l'avenir le gros des projets à acquérir se situent dans les PAP relevant de l'article 29bis, de nombreuses communes se sont inspirées de cette nouvelle approche pour proposer un droit d'achat des logements abordables également dans les PAP relevant de l'ancienne législation de l'article 29. En effet,

³ La vente en l'état futur d'achèvement (ci-après VEFA) est le contrat par lequel le vendeur transfère immédiatement à l'acquéreur ses droits sur le sol ainsi que la propriété des constructions existantes. Les ouvrages à venir deviennent la propriété de l'acquéreur au fur et à mesure de leur exécution; l'acquéreur est tenu d'en payer le prix à mesure de l'avancement des travaux.

l'acquisition de ces logements par la main publique permet de pérenniser leur abordabilité soit dans le cadre de logements abordables locatifs, soit dans le cadre de logements abordables mis en vente.

Pour ces cas le Ministère a élaboré une clause-type à insérer dans les conventions d'exécution des PAP-NQ, dites «conventions article 36» en référence à la législation de l'aménagement communal. Il est clair que dans ces cas, la main publique devra également rétribuer la part foncière et les coûts de viabilisation. Lors de la fixation du prix du foncier, il est important de tenir compte de la servitude de «logement abordable» dont sont frappés ces terrains et qui dès lors doivent se négocier à un prix ne pouvant en aucun cas dépasser 60% du prix de marché. La clause type est disponible sur le site internet du Ministère et les services du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire sont à disposition des personnes intéressées pour plus d'informations.

6.2. ACQUISITION DE LOGEMENTS EN VEFA

Le marché immobilier, sous tension depuis plusieurs années au Luxembourg, a été fortement affecté par des éléments conjoncturels en 2022. Au cours de l'année 2022 et suite à la crise des matières premières liée au Covid19, face à la guerre en Ukraine, une inflation élevée des matières premières et la subséquente hausse des taux d'intérêt, la demande de logements sur le marché privé a connu une forte diminution. Cette réduction s'est d'abord fait sentir au niveau de la demande de logements locatifs acquis par des investisseurs pour s'étendre par la suite également à la demande de logements acquis pour résidence unique et principale de ménages privés.

Le marché de l'immobilier est dès lors confronté à un contexte de forte diminution de la demande de logements. Cette tendance a été observée et commentée par l'Observatoire de l'habitat dans sa publication «Le logement en chiffres #13»; publiée en mars 2023. Il en résulte qu'un certain nombre de projets privés risquent de se retrouver à l'arrêt.

Dans ce contexte, l'État a décidé d'exercer son rôle stabilisateur en maintenant son investissement dans la création de logements abordables à un niveau très élevé.

Afin de renforcer la production de logements abordables en ce moment particulier, l'État a décidé d'augmenter ses possibilités d'acquisition de logements en VEFA également à des projets en dehors des contingents de logements liés aux articles 29 et 29bis.

Les promoteurs de projets de logements qui envisagent de proposer une vente en VEFA à l'État un projet de logements abordables, sont invités à consulter le cahier des charges pour le développement de logements abordables. En effet, il est important que les initiateurs de projets soumis pour une offre de VEFA se tiennent plus particulièrement au chapitre relatif aux « Recommandations urbanistiques & architecturales ».

Au 31 décembre 2024, l'État est engagé sur 6 projets totalisant 228 nouveaux logements abordables. Le volume financier de ces projets est de 137 millions d'euros, dont 8 millions avaient déjà été versés au courant de l'année 2023 et 52 millions supplémentaires au courant de l'année 2024. Le solde à verser par l'État pour l'acquisition de biens en VEFA est donc de 78 millions d'euros au 31 décembre 2024.

6.3. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FLUX FINANCIERS

Volet	Solde des Participations à verser au 01/01/2024	Nouveaux engagements en 2024	Paiements effectués en 2024	Montants libérés	Solde des Participations à verser au 31/12/2024
Aides à la pierre	541,0	282,3	-153,6	-0,4	669,2
Acquisitions de projets en VEFA	86,9	43,3	-52,5	-0,0	77,7
Pacte Logement	0,1	91,3	-17,9	-0,0	73,5
Total	628	416,9	-224,0	-0,4	820,3

Note: Différences dues aux arrondis

7.

Focus sur les projets de grande envergure

Plusieurs projets de grande envergure sont actuellement en cours de planification, respectivement ont déjà été lancés. Ces projets ne sont pas encore tous entièrement conventionnés.

En vue de l'envergure des travaux à effectuer, notamment au niveau des infrastructures, il s'agit de projets qui s'étaleront sur une période de plusieurs années.

1. Projet « Neischmelz »



Projet Neischmelz, Dudelange © Fonds du Logement / CBA architects / image non contractuelle

Principales données :

Promoteur :	Fonds du Logement
Commune d'implantation projet	Dudelange
Localité d'implantation projet	Dudelange
Surface totale terrain (ha)	32,47
Nombre de logements prévus	1.575
Participation étatique estimée (en mio EUR)	507
Démarrage des travaux	Printemps 2024
Durée prévisionnelle des travaux	15-20 ans

Bref descriptif :

Le projet « Neischmelz » consiste en la reconversion d'une friche industrielle de plus de 32 ha au sein de la ville de Dudelange, avec un concept urbanistique qui tient également compte du patrimoine industriel de la région.

Un pôle d'attraction régional et multifonctionnel sera créé, combinant logements, emplois, commerces et loisirs, prenant en considération les défis liés au développement durable par l'assainissement d'un retrait partiel des sols et la mise en place d'une couche de scellement et l'apport de terres saines.

Le projet compte en tout 4 plans d'aménagement particuliers (PAP), présente une mixité des fonctions et offrira à terme un potentiel de développement de 1.575 logements abordables (dans la location comme dans la vente), tout en assurant une diversité des formes d'habitat ainsi que des typologies des logements.

2. Projet « Wunne mat der Wooltz »



Projet Wunne mat der Wooltz, Wiltz © Fonds du Logement / heisbourg strotz architectes / image non contractuelle

Principales données :

Promoteur :	Fonds du Logement
Commune d'implantation projet	Wiltz
Localité d'implantation projet	Wiltz
Surface totale terrain (ha)	24,03
Nombre de logements prévus	833
Participation étatique totale estimée (en mio EUR)	287
Démarrage des travaux	Printemps 2023
Durée prévisionnelle des travaux	15-20 ans

Bref descriptif :

Le site « Wunne mat der Wooltz », implanté dans la vallée entre Oberwiltz et Niederwiltz, s'étend sur une superficie de 24,03 ha et se situe essentiellement sur la friche industrielle de « Tarkett (Eurofloor) », l'ancien site « Baumaself » et le lieu-dit « Geetz ».

A terme, la réalisation de 872 logements sur ce site, dont 833 logements abordables construits par le Fonds du Logement, permettra d'accueillir un peu plus de 2.000 personnes. 70 % des logements seront destinés à la location abordable et 30 % à la vente abordable.

Le projet « Wunne mat der Wooltz » se compose de 7 PAP et est couvert par deux lois de financement votées le 29 juin 2021. La première loi de financement concerne la revalorisation du site et couvre l'ensemble des 7 PAP. La deuxième loi de financement concerne le développement de logements et couvre la réalisation des infrastructures ordinaires ainsi que la création de 401 logements sur 3 PAP.

3. Projet « Haargarten »



Projet Haargarten, Wiltz © Fonds du Logement / heisbourg strotz architectes / image non contractuelle

Principales données:

Promoteur:	Fonds du Logement
Commune d'implantation projet	Wiltz
Localité d'implantation projet	Wiltz
Surface totale terrain (ha)	8,3 ha
Nombre de logements prévus	265
Participation étatique estimée (en mio EUR)	100-120
Démarrage des travaux	2023
Durée prévisionnelle des travaux	15 ans

Bref descriptif:

Le projet „Haargarten“ est adjacent au projet «Wunne mat der Wooltz». Le plan d'aménagement particulier (PAP) est actuellement en cours d'élaboration en parallèle de l'exécution des travaux de démolition/dépollution.

D'une superficie de 8,3 hectares, les terrains sont en partie situés sur une ancienne zone industrielle qui incluait notamment les locaux de Circuit Foil, qui produisait jusqu'en l'an 2006 des feuilles en cuivre. A l'est et au sud de ces anciens lieux de production se situent deux terrains supplémentaires, qui étaient destinés jusqu'en 2020 à une utilisation agricole.

Le projet portera création d'un nouveau quartier résidentiel attractif avec une mixité sociale basée sur des critères de l'économie circulaire. Des maisons unifamiliales, jumelées, mitoyennes et multifamiliales sont prévues. De plus petites surfaces commerciales et des bureaux complètent le projet.

4. Projet « Elmen »



Projet Elmen à Olm © SNHBM / Photographe Flavio da Costa – fagency.lu

Principales données:

Promoteur:	SNHBM
Commune d'implantation projet	Kehlen
Localité d'implantation projet	Olm
Surface totale terrain (ha)	27
Nombre de logements prévus en phase 1	388
Nombre de logements prévus en phase 2	154
Participation étatique totale phase 1 (en mio EUR)	76
Participation étatique totale phase 2 (en mio EUR)	51
Démarrage des travaux	2018
Durée prévisionnelle des travaux	15 ans

Bref descriptif:

La SNHBM (Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A.) réalise en collaboration avec la Commune de Kehlen, le projet de grande envergure nommé *Elmen*. Sur une surface de 27 hectares, un nouveau village verra le jour avec une mixité de fonctions. Sur l'ensemble du site, le Masterplan prévoit la construction de 750 logements, ce qui permettra à *Elmen* d'accueillir environ 2.000 habitants à long terme. Les maisons unifamiliales seront toutes construites en bois et disposeront de 3 à 4 chambres à coucher. Suite au démarrage de la phase 1 du projet, il a été décidé de porter le nombre total de logements à plus de 800 par des adaptations des PAP 2 et 3.

Ce projet est réalisé en 3 phases. La première phase, qui porte sur la construction du PAP «Village central» avec 388 unités de logements a fait l'objet d'une loi de financement votée le 25 novembre 2020. Une convention «Aides à la pierre» pour la construction des infrastructures a été conclue en décembre 2020.

5. Projet « An der Schmëtt »



Projet An der Schmëtt, Wecker © Fonds du Logement / fagency.lu

Principales données:

Promoteur:	Fonds du Logement
Commune d'implantation projet	Biwer
Localité d'implantation projet	Wecker
Surface totale terrain (ha)	5,47
Nombre de logements prévus	164
Participation étatique estimée (en mio EUR)	108
Démarrage des travaux	2022
Durée prévisionnelle des travaux	10 ans

Bref descriptif:

Le PAP « an der Schmëtt » est le fruit de la reconversion et de l'assainissement de l'ancienne « Cité Syrdall » et se situe dans la vallée de la Syre, dans la Commune de Biwer. Il prévoit la construction de 164 logements et d'un commerce. 121 logements seront destinés à la location abordable et 36 logements seront destinés à la vente abordable, 5 unités en vente à coût modéré, 2 logements en vente libre.

Parmi les logements, il y a 97 unités de type unifamilial, 18 unités avec un logement intégré, 13 maisons bifamilial et 23 unités de type collectif.

Le projet prévoit un total maximal de 198 places pour le stationnement et prévoit le regroupement de la majorité des stationnements privés sous forme de car-ports aux entrées du quartier.

Les stationnements publics dédiés aux visiteurs sont implantés le long des voiries.

Le PAP a été approuvé par le ministre des Affaires intérieures en date du 5 mars 2021.

6. Projet « Wältgebond »



Projet Wältgebond, Mamer © Fonds du Logement / BENG Architectes Associés / Schroeder & Associés / STUDIO E / Papaya urbanistes

Principales données:

Promoteur:	Fonds du Logement
Commune d'implantation projet	Mamer
Localité d'implantation projet	Mamer
Surface totale terrain (ha)	4,99
Nombre de logements prévus	162
Participation étatique estimée (en mio EUR)	83
Démarrage des travaux	2022
Durée prévisionnelle des travaux	7 ans

Bref descriptif:

Le Fonds du Logement réalise un projet d'aménagement particulier PAP Wältgebond à Mamer en maîtrise d'ouvrage conjointe avec les sociétés Devimolux et Longchamp.

Le PAP a été approuvé par le Conseil communal de Mamer en date du 27 janvier 2017 et par le ministre des Affaires intérieures en date du 11 avril 2017. Le présent projet vise, pour le compte du Fonds du Logement, la construction de 162 logements à la location abordable, à la vente abordable et à la vente à coût modérée. Le projet prévoit 6 maisons jumelées, 27 maisons en bandes et 129 appartements répartis dans 10 résidences. Parmi les infrastructures, il y aura des emplacements de parking public, des espaces de rencontre et de récréation. Pour les visiteurs, 53 places publiques sont réparties sur l'ensemble du site. Le concept de stationnement privatif prévoit également 162 places de stationnement, réparties soit en extérieur à l'avant des parcelles, soit en places intérieures dans les sous-sols des résidences et dans les carports des maisons unifamiliales.

7. Projet « Cité Manertchen »



Projet Cité Manertchen / © Polaris Architects / image non contractuelle

Principales données:

Promoteur:	Fonds du Logement
Commune d'implantation projet	Echternach
Localité d'implantation projet	Echternach
Surface totale terrain (ha)	12,23
Nombre de logements prévus	214
Participation étatique estimée (en mio EUR)	144
Démarrage prévisionnel des travaux	2029
Durée prévisionnelle des travaux	12 ans

Bref descriptif:

Le projet du PAP «Manertchen» prévoit la construction de 214 logements abordables et d'un commerce. 70% de ces logements seront destinés à la location abordable et 30% seront destinés à la vente abordable.

Parmi les infrastructures, il y aura des emplacements de parking public, des espaces de rencontre et de récréation.

Le concept de stationnement privatif prévoit également 364 places de stationnement, réparties en places intérieures (résidences) et en places extérieures, à l'entrée des maisons ou sous forme de carport, afin de les différencier des emplacements publics.

Le PAP a été approuvé par le Ministre de l'intérieur le 14 mars 2024.

8. Projet « Itzigerknupp »



Projet Itzigerknupp à Luxembourg-Bonnevoie
© Tetra Kayser Associés sa – image non contractuelle

Principales données:

Promoteur:	SNHBM
Commune d'implantation projet	Luxembourg
Localité d'implantation projet	Bonnevoie
Surface totale terrain (ha)	13,3 ha
Nombre de logements prévus	600
Participation étatique estimée (en mio EUR)	180-220
Démarrage des travaux	2023
Durée prévisionnelle des travaux	3-5 ans

Bref descriptif:

A Luxembourg-Bonnevoie, le projet d'envergure Itzigerknupp, couvrant un terrain de plus de 13 hectares, situé entre les *rues d'Itzig* et *Anatole France*, prévoit la construction de 786 logements, dont 110 maisons unifamiliales et 640 appartements. La SNHBM, propriétaire de 60% des terrains, pourra y réaliser environ 600 logements abordables dont 74 maisons unifamiliales. Aux abords de la même rue *Anatole France*, la SNHBM a élaboré un autre projet de moindre envergure comprenant 20 appartements destinés à la location abordable.

Les deux PAP ont été approuvés définitivement par toutes les autorités en 2013 et la procédure de remembrement assez complexe a pu être finalisée fin 2021. Des fouilles archéologiques ont eu lieu au printemps 2022 et les travaux ont démarré en 2023. Les travaux de viabilisation ont commencé en octobre 2023.

9. Projet « Rue des Lignes »



Projet Rue des Lignes à Luxembourg-Merl © map.geoportail.lu / SNHBM

Principales données:

Promoteur:	SNHBM
Commune d'implantation projet	Luxembourg
Localité d'implantation projet	Merl
Surface totale terrain (ha)	3,18 ha
Nombre de logements prévus	304
Participation étatique estimée (en mio EUR)	48-72
Démarrage prévisionnel des travaux	2027-2030
Durée prévisionnelle des travaux	10 ans

Bref descriptif:

La SNHBM réalise en collaboration avec la Ville de Luxembourg, le projet de grande envergure nommé « Rue de Lignes ». Sur une surface de 3,18 hectares, un nouveau quartier d'habitation HAB-2 verra le jour.

La modification du PAC est en cours et le PAP a été introduit auprès de la Ville de Luxembourg en mars 2025. Au total, le PAP prévoit la construction de 304 logements abordables dont 20 maisons unifamiliales; en partie destinés à la vente et en partie à la location.

10. Projet «JFK Sud Zone A1»



Projet JFK Sud Zone A1 à Luxembourg-Kirchberg
© STEINMETZ DE MEYER architectes urbanistes – image non contractuelle

Principales données:

Promoteur:	SNHBM
Commune d'implantation projet	Luxembourg
Localité d'implantation projet	Kirchberg
Surface totale terrain (ha)	2 ha
Nombre de logements prévus	274
Participation étatique estimée (en mio EUR)	60-80
Démarrage des travaux	2024
Durée prévisionnelle des travaux	4 à 6 ans

Bref descriptif:

La SNHBM réalise en collaboration avec le Fonds Kirchberg un projet de 274 logements abordables.

9 bâtiments seront construits par la SNHBM:

- ◆ Les bâtiments A, B et E sont construits pour la SNHBM, destinés à la location abordable;
- ◆ Les bâtiments C, D et F sont construits pour la SNHBM, destinés à la vente abordable;
- ◆ Les bâtiments G, H et I sont construits pour le Fonds Kirchberg en vue de la vente sur le marché libre.

La volumétrie à la base du concept prévoit des bâtiments qui dessinent un front de rue le long de l'avenue John F. Kennedy de plus grande hauteur en face du nouveau bâtiment du Secrétariat du Parlement Européen et des ensembles de plus petites dimensions qui assurent le lien visuel avec le Weimershof.

Les travaux de terrassement des 4 premiers bâtiments A, B, C et D ont démarré en 2024. Les travaux de construction, quant à eux, ont été entamés au 1^{er} semestre 2025. Les travaux de terrassement des autres 4 bâtiments, notamment F, G, H et I, ont été entamé en mars 2025.

La vente des premiers logements est prévue pour 2026.

Le long de la rue Fort Thüngen des maisons de ville en bande donnent directement sur des espaces publics, faisant ainsi le relais avec le quartier existant.

Côté avenue John F. Kennedy, les espaces à rez-de-chaussée sont destinés à des bureaux, commerces et services de petite et moyenne taille. Ainsi, le projet devra encourager une activité urbaine en complément avec les grandes structures déjà présentes sur le plateau.

12 unités commerciales sont prévues ainsi qu'un appartement pour l'association *Inklusiv Wunnen*, qui est dédié à la colocation pour 9 personnes.

11. Projet « Cité Militaire »



Projet Cité militaire à Diekirch © WW+ / image non contractuelle

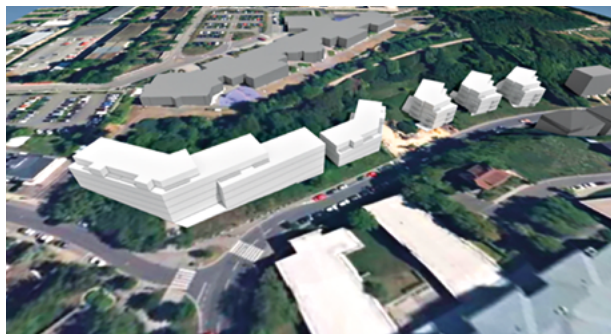
Principales données:

Promoteur:	SNHBM
Commune d'implantation projet	Diekirch
Localité d'implantation projet	Diekirch
Surface totale terrain (ha)	2,05 ha
Nombre de logements prévus	184
Participation étatique estimée (en mio EUR)	52 pour logements abordables 130 pour bâtiment administratif
Démarrage des travaux	2022
Durée prévisionnelle des travaux	10 ans

Bref descriptif:

La SNHBM réalise en collaboration avec l'État et la Ville de Diekirch, le projet de grande envergure nommé *Cité Militaire*. Sur une surface de 2,05 hectares, un nouveau quartier d'habitation verra le jour. Le PAP prévoit la construction de 184 appartements, dont 124 logements abordables et 60 logements pour l'Armée luxembourgeoise. Il est également prévu de construire un nouveau bâtiment administratif avec un parking centralisé.

12. Projet « Val St. André »



Projet Val St. André, Luxembourg © Fonds du Logement / Dewey Muller Architects - Urbanistes / Kneip Ingénieurs-conseils / image non contractuelle

Principales données:

Promoteur:	Fonds du Logement
Commune d'implantation projet	Luxembourg
Localité d'implantation projet	Luxembourg
Surface totale terrain (ha)	1,83
Nombre de logements prévus	92
Participation étatique estimée (en mio EUR)	35-45
Démarrage prévisionnel des travaux	2027
Durée prévisionnelle des travaux	4-5 ans

Bref descriptif:

Afin de répondre à la demande de logements abordables sur la Ville de Luxembourg, le projet prévoit le nombre maximal de logements pouvant être développés sur l'emprise du PAP Val Saint André (122 unités) en respectant les typologies définies dans les consignes de construction du Fonds du Logement et le cahier des charges du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire. La surface constructible brute hors-sol qui ne sera pas destinée à la création de logements sera dédiée à la planification de surfaces destinées aux commerces et services. Le projet se basera sur un système de construction mixte afin de permettre d'une part une flexibilité d'usage dans le cycle de vie des bâtiments et d'autre part une mise en œuvre standardisée et préfabriquée des éléments constructifs, notamment de façade. Une attention particulière est portée à l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

Le tableau ci-dessous reprend les projets en cours pour lesquels une loi de financement a été votée.

Projet	Promoteur	Nombre de logements	Statut	Période de réalisation
Dudelange - Laminoir Neischmelz	Fonds du Logement	889	loi votée le 17/03/2022	2024-42
Wiltz - Wunnen mat der Wooltz	Fonds du Logement	401	loi votée le 29/06/2021	2023-42
Kehlen – Elmen PAP 1	SNHBM	388	loi votée le 25/11/2020	2018-33
Kehlen – Elmen PAP 2	SNHBM	154	loi votée le 19/12/2023	2023-33
Biwer - An der Schmëtt	Fonds du Logement	164	loi votée le 28/01/2022	2022-32
Mamer - Wëltgebond	Fonds du Logement	162	loi votée le 18/11/2021	2023-30
Diekirch - Cité Militaire	SNHBM	124	loi votée le 27/06/2023	2022-32
Luxembourg - Itzigerknupp	SNHBM	558	loi votée le 19/12/2023	2023-28



© Fonds du Logement / fagency.lu / Mathendahl, Niedercorn

8.

Volet « Pacte Logement 2.0 » du Fonds spécial

8.1. FONCTIONNEMENT DU PACTE LOGEMENT 2.0

8.1.1. Introduction

Le Pacte Logement 2.0, qui a pour base légale la loi modifiée du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0, a pour objectif principal de mieux soutenir les communes comme partenaires de l'État dans le développement du parc des logements abordables. Le Pacte Logement 2.0 est établi jusqu'en 2032.

Les trois finalités visées sont :

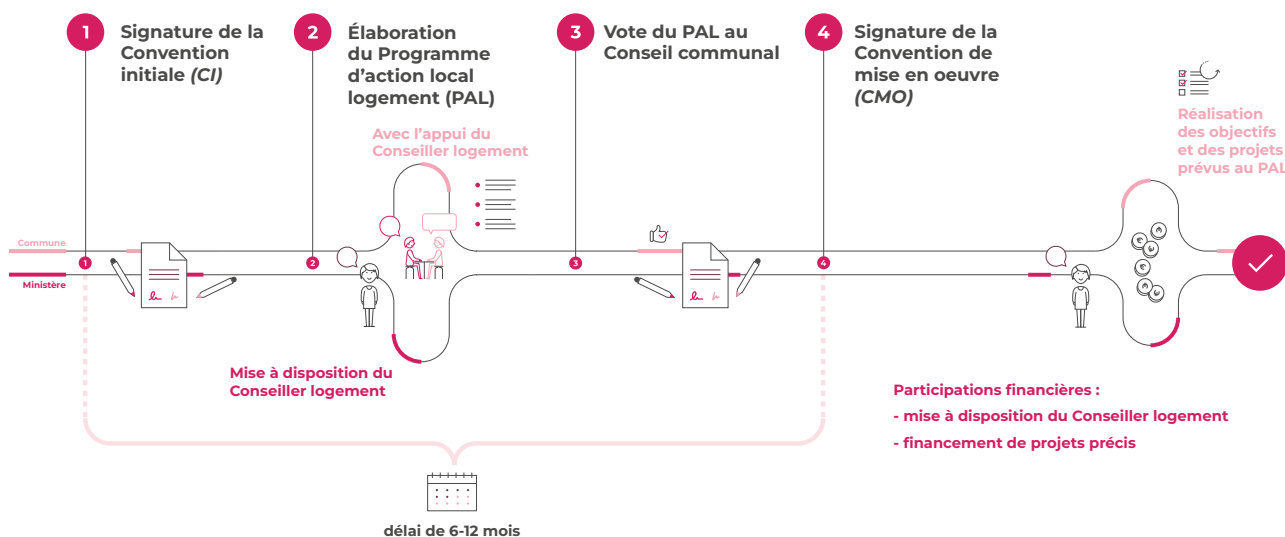
- ♦ l'augmentation de l'offre de logements abordables;
- ♦ la mobilisation du potentiel foncier et;
- ♦ l'amélioration de la qualité résidentielle.

Instruments et mécanismes introduits par le Pacte Logement 2.0 :

- ♦ le Conseiller logement, un appui qui aide la commune à se doter d'une stratégie pour le logement et de la mettre en œuvre;
- ♦ le Programme d'Action Local – logement (PAL), une véritable stratégie communale pour la promotion du logement abordable qui définit les priorités et énumère les projets de la commune en matière de logement;
- ♦ l'appui financier apporté aux communes, qui dépendra directement du nombre de logements abordables créés et qui vise la réalisation de projets soutenant les objectifs opérationnels du Pacte Logement 2.0.

8.1.2. Etapes-clé du Pacte Logement 2.0

Le Pacte Logement 2.0 se déroule en 4 étapes



8.2. CONVENTIONS INITIALES ET CONVENTIONS DE MISE EN ŒUVRE

8.2.1. Présentation

8.2.1.1. Convention initiale

Chaque commune qui souhaite adhérer au Pacte Logement 2.0 signe une convention initiale avec l'État, représenté par le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire.

La convention initiale prévoit les modalités d'élaboration du « PAL ». Au moment où le « PAL » de la commune sera validé par le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, la commune pourra signer une convention de mise en œuvre. Lorsque la convention initiale n'est pas encore arrivée à échéance, elle prendra fin de plein droit au moment de la signature d'une Convention de mise en œuvre.

♦ Engagement de la commune

Par la signature d'une convention initiale, la commune s'engage à élaborer le « PAL » avec l'appui d'un Conseiller logement, afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Pacte Logement.

Dans la convention initiale la commune précise si elle souhaite travailler avec un Conseiller logement externe, ou si au contraire elle dispose d'une personne compétente au sein de son administration qui exercera cette fonction en tant que Conseiller logement interne.

♦ Engagement de l'État

Par la signature d'une convention initiale, la commune a droit :

- à une première participation financière de l'État aux prestations du Conseiller logement en vue de l'élaboration du « PAL » ;
- à la mise à disposition d'un outil informatique aux communes pour élaborer le « PAL ».

8.2.1.2. Convention de mise en œuvre

Lorsque le « PAL » est adopté par le conseil communal, la commune peut conclure une convention de mise en œuvre avec l'État, représenté par le ministre ayant le logement dans ses attributions. La convention de mise en œuvre vient à terme de plein droit le 31 décembre 2032. Le « PAL » peut être adapté à l'initiative de la commune au cours de sa mise en œuvre.

◆ Engagement de la commune

Par la convention de mise en œuvre la commune s'engage à :

- contribuer aux objectifs du Pacte Logement par la réalisation de son « PAL » ;
- établir avec l'appui du Conseiller logement, un bilan annuel présentant l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAL.

◆ Engagement de l'État

La convention de mise en œuvre donne droit à la commune à des participations financières de base pour :

- les prestations du Conseiller logement dès la signature de la convention initiale. Les contingents d'heures maximaux par commune sont identiques pour toutes les communes et indépendantes de leur taille ;
- des projets précis réalisés par les communes afin d'atteindre les objectifs du Pacte Logement.

8.2.2. État d'avancement au 31 décembre 2024

8.2.2.1. Convention initiale et élaboration des PAL

Au 31 décembre 2024, 98 communes ont signé une convention initiale.

8.2.2.2. Convention de mise en œuvre (CMO)

Au 31 décembre 2024, 93 communes ont signé une CMO. Les communes qui ont signé une CMO peuvent dès lors entamer la mise en œuvre de leur Programme d'action local logement (PAL) et dès lors faire des demandes de participations financières dans le cadre de la mise en œuvre de leur PAL.

8.3. LE CONSEILLER LOGEMENT

8.3.1. Présentation

Le Conseiller logement joue un rôle important dans la mise en œuvre du Pacte Logement au niveau communal.

Sa fonction est inspirée de celle du Conseiller climat (Pacte Climat) et peut être assurée par un expert externe ou, au choix de la commune, par un ou plusieurs employés communaux.

Pendant la durée de la convention initiale, le Conseiller logement a pour mission d'appuyer la commune dans l'élaboration du Programme d'action local logement, dénommé ci-après « PAL ».

Pendant la durée de la convention de mise en œuvre, les missions du Conseiller logement consistent dans :

- ◆ la coordination, l'encadrement et le suivi de la mise en œuvre du « PAL » ;
- ◆ l'actualisation du « PAL » ;
- ◆ l'élaboration et la soumission des bilans annuels.

8.3.2. État d'avancement au 31 décembre 2024

39 Conseillers logement, dont 26 Conseillers externes et 13 Conseillers logement internes, ont été recrutés par le biais d'une soumission européenne. Les missions ont été attribuées en respectant les critères définis au niveau de l'appel d'offres. Ces conseillers sont à la disposition des communes dans le cadre du Pacte Logement 2.0.

Il est à noter qu'un Conseiller logement peut travailler pour une ou plusieurs communes.

Toutes les communes engagées au niveau du Pacte Logement profitent actuellement des prestations d'un Conseiller logement. En effet, 14 communes ont recours à un Conseiller logement interne et 82 communes travaillent avec un Conseiller logement externe.

Depuis le lancement opérationnel du Pacte Logement, environ 29.780 heures ont été prestées par des Conseillers logement externes qui sont pris en charge par le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire.

8.4. LE PROGRAMME D'ACTION LOCAL LOGEMENT (« PAL »)

8.4.1. Présentation

Le PAL est la stratégie communale pour le développement du logement abordable et constitue la base de la mise en œuvre du Pacte Logement 2.0 au niveau communal.

Ce programme d'action est élaboré par le Collège des Bourgmestre et Échevins, en concertation, le cas échéant, avec la Commission consultative logement et avec le soutien du Conseiller logement et des différents services de l'administration communale.

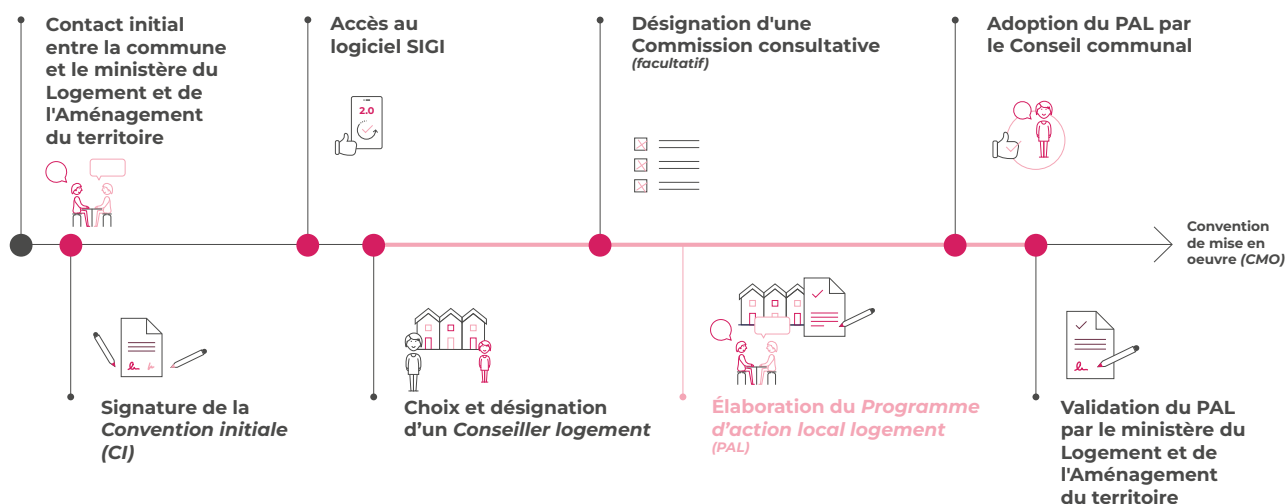
Le PAL est un programme pluriannuel qui établit un état des lieux en matière des politiques du logement abordable au niveau communal, les priorités et champs d'action et qui énumère les projets envisagés par la commune.

Il est arrêté par un vote au Conseil communal. Le Collège des Bourgmestre et échevins transmet une copie du PAL au ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire avant la présentation définitive du PAL au conseil communal. Quand le PAL sera validé par le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, la commune pourra signer une Convention de mise en œuvre.

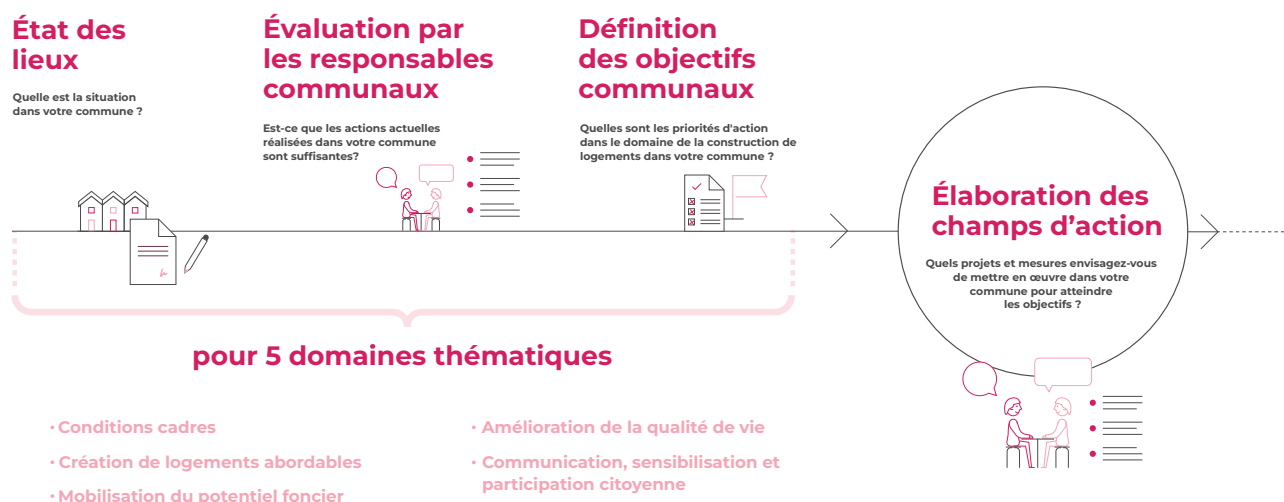
Le délai pour l'élaboration du programme est fixé dans la convention cadre initiale et ne devrait en principe pas prendre plus de 6 mois. Il est explicitement souhaité que les communes coordonnent leur PAL avec d'autres communes et, le cas échéant, envisagent également des projets communs.

En collaboration avec le SIGI, l'encodage et les étapes administratives liées au PAL sont réalisés de façon numérique sur un outil informatique mis à disposition des communes.

Déroulement de la 1^{ère} phase du Pacte Logement 2.0 Convention initiale (CI)



Les différentes étapes dans l'élaboration du PAL



8.4.2 État d'avancement au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, on dénombre 92 communes qui ont soumis leur PAL et qui ont été validés par le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire.

8.5. PARTICIPATION FINANCIÈRE DU PACTE LOGEMENT 2.0

8.5.1. Introduction

Le fonctionnement des participations financières du Pacte Logement 2.0 se distingue de son prédécesseur sur deux points essentiels :

- ♦ L'enveloppe financière disponible pour les participations étatiques accordées aux communes est calculée en fonction du nombre de logements abordables créés sur le territoire de la commune et non plus en fonction de la croissance démographique.
- ♦ Les participations financières accordées aux communes sont versées en fonction de la réalisation des projets approuvés dans le cadre du Pacte Logement et visant la réalisation des objectifs dudit Pacte. La dotation aux com-

munes n'est donc plus versée en tranches annuelles, mais est gérée par le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire à travers le Fonds spécial pour le logement abordable.

En 2022, à l'initiative du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, deux modifications ont été apportées à la loi sur le Pacte Logement 2.0 :

- ♦ La dotation forfaitaire de 19.000 euros par unité de logement faisant l'objet d'une convention « Aides à la pierre » dont peut bénéficier toute commune ayant signé une convention de mise en œuvre est portée à 25.000 euros.
- ♦ La dotation de 2.500 euros touchée pour chaque logement « GLS » est étendue à tout logement locatif dit « abordable », c'est-à-dire tout logement dont le loyer est fixé conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement et du règlement grand-ducal modifié du 16 novembre 1998 fixant les mesures d'exécution relatives aux logements locatifs, aux Aides à la pierre ainsi qu'aux immeubles cédés sur la base d'un droit d'emphytéose et d'un droit de superficie, prévus par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement (dit « RGD de 1998 »).

8.5.2 Détermination de l'enveloppe financière des participations étatiques – les dotations

Le montant de l'enveloppe financière des participations étatiques pour la réalisation des projets dépend essentiellement du nombre de logements abordables créés sur le territoire de la commune.

L'enveloppe financière maximale est composée des éléments suivants:

- ◆ Une dotation forfaitaire initiale pour faciliter aux communes la phase de transition entre le Pacte Logement 1.0 et le nouveau Pacte Logement 2.0.
- ◆ Une dotation en fonction du nombre de logements abordables créés sur le territoire de la commune (couverts par une convention d'aide à la construction d'ensembles).
- ◆ Une dotation en fonction du nombre de logements gérés par un organisme conventionné agréé pour la Gestion Locative Sociale.

8.5.2.1. Dotation forfaitaire initiale « Démarrage Pacte Logement 2.0 »

Afin d'inciter les communes à s'impliquer dès le départ dans le Pacte Logement, la dotation financière disponible a été alimentée, au moment de la signature de la convention de mise en œuvre, d'une dotation budgétaire initiale unique fixée en fonction de la taille de la commune, si cette commune a signé sa convention cadre initiale avant le 31.12.2021.

En conséquence, cette dotation n'est plus calculée.

8.5.2.2. Dotation sur base des logements abordables créés

La dotation financière est également alimentée en fonction du nombre de logements abordables créés sur le territoire de la commune. Cette dotation est appliquée au début de l'année en fonction des conventions signées par le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire dans le cadre des Aides à la pierre au cours de l'année précédente, que ce soit par la commune elle-même ou par un autre promoteur bénéficiant des Aides à la pierre.

Cette dotation s'élève à 25.000 euros par logement conventionné. Elle sera appliquée annuellement pour toutes les communes ayant signé une convention de mise en œuvre sur base du nombre de logements conventionnés l'année précédente.

Cette dotation est calculée de la façon suivante:

$$\begin{array}{c} \text{nombre de logements sur le territoire} \\ \text{de la commune ayant fait l'objet d'une convention} \\ \text{"Aides à la pierre" au cours de l'année 2023} \\ \times \\ 25.000 \text{ euros} \end{array}$$

Au 31 décembre 2024, un montant total de 17.400.000 euros a été effectivement affecté à 34 communes qui ont signé une convention de mise en œuvre.

Ce montant de 17.400.000 euros se répartit comme suit:

Commune	Nombre logements conventionnés « Aides à la pierre »	Somme
Beaufort	3	75.000
Beckerich	2	50.000
Betzdorf	81	2.025.000
Bissen	28	700.000
Boulaide	1	25.000
Contern	38	950.000
Diekirch	27	675.000
Differdange	6	150.000
Echternach	5	125.000
Esch-sur-Alzette	101	2.525.000
Esch-sur-Sûre	23	575.000
Ettelbruck	2	50.000
Flaxweiler	2	50.000
Garnich	18	450.000
Grosbous - Wahl	3	75.000
Kiischpelt	4	100.000
Leudelange	1	25.000
Lintgen	5	125.000
Lorentzweiler	2	50.000
Luxembourg	43	1.075.000
Mamer	61	1.525.000
Mertert	1	25.000

Commune	Nombre logements conventionnés « Aides à la pierre »	Somme
Mondorf-les-Bains	4	100.000
Niederanven	4	100.000
Roeser	22	550.000
Rosport - Mompach	6	150.000
Sanem	130	3.250.000
Schieren	14	350.000
Steinfort	1	25.000
Strassen	8	200.000
Useldange	12	300.000
Vichten	2	50.000
Wiltz	35	875.000
Wintrange	1	25.000
Somme	696	17.400.000

8.5.2.3. Dotation sur base des logements mis à disposition à travers la GLS et de la location abordable

Partie de la dotation calculée sur base des logements mis à disposition à travers la GLS

Depuis 2022 et en fonction du nombre de logements locatifs mis à disposition à travers un acteur de la Gestion Locative Sociale conventionné avec le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire sur le territoire de la commune, la dotation financière est alimentée de 2.500 euros par logement.

Cette dotation est annuelle et est appliquée au début de chaque année en fonction du nombre de logements gérés sur le territoire de la commune par une entité de gestion locative sociale conventionnée avec le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire et sur base du rapport établi à cet effet par les services du ministère.

Le nombre total de mois mis en location d'un logement sur le terrain de la commune par un partenaire conventionné est additionné. Pour obtenir le montant maximum de 2.500 euros par logement, le logement doit être loué depuis 12 mois. Pour cette raison, le nombre total de mois loués sur le territoire de la commune de tous les logements conventionnés est divisé par 12. Avec cette méthode, est déterminé le nombre total de logements théoriquement loués sur 12 mois qui est ensuite multiplié par 2.500 euros.

Cette dotation est calculée de la façon suivante:

nombre de mois loués sur le territoire de la commune sous la forme d'une GLS au cours de l'année 2023 / 12 x 2.500 euros

Partie de la dotation calculée sur base des logements tombant sous le coup du règlement grand-ducal de 1998

Depuis 2022, les communes peuvent également bénéficier d'un forfait de 2.500 euros pour chaque logement sur leur territoire mis en location abordable.

Il s'agit en effet de logements dont les promoteurs publics, c'est-à-dire les communes, le Fonds du Logement et la SNHBM, sont propriétaires et qui ont été donnés en location pour une période de dix mois au moins sur l'année de référence dans le respect des dispositions du RGD de 1998.

Pour l'exercice 2024, sont comptabilisés 13.120 mois GLS pour une dotation de 2.740.250 euros répartie sur 88 communes.

De même, un nombre de 3.717 logements abordables a été enregistré pour les 88 communes concernées, représentant une dotation de 9.292.500 euros.

La dotation totale pour les logements GLS et logements abordables totalise la somme de 12.032.750 euros.

Cette dotation totale se présente dans le détail comme suit:

Remarque:

Les dotations sont déterminées en fonction des critères développés ci-dessus. Les dotations ne sont pas destinées à financer les activités sous-jacentes à ces critères. Les communes sont libres d'affecter ces budgets à des projets permettant de réaliser les objectifs du Pacte Logement 2.0.

Commune	Logements en GLS somme des mois GLS (X/12*2500)		Logements mis en location selon RGD 1998		Dotation / Somme dotations
	nombre de mois	somme	nombre de logements	somme	
Beaufort	45,0	9.500	1	2.500	12.000
Bech	12,0	2.500	3	7.500	10.000
Beckerich	65,0	13.750	6	15.000	28.750
Berdorf	6,0	1.250	0	0	1.250
Bertrange	43,0	9.000	37	92.500	101.500
Bettembourg	295,0	61.500	38	95.000	156.500
Bettendorf	66,0	13.750	14	35.000	48.750
Betzdorf	14,0	3.000	18	45.000	48.000
Biwer	30,0	6.250	2	5.000	11.250
Boulaide	22,0	4.750	0	0	4.750
Bous - Waldbredimus	36,0	7.500	0	0	7.500
Clervaux	269,0	56.250	15	37.500	93.750
Colmar-Berg	94,0	19.750	3	7.500	27.250
Consdorf	45,0	9.500	1	2.500	12.000
Contern	47,0	10.000	15	37.500	47.500
Dalheim	53,0	11.250	0	0	11.250
Diekirch	520,0	108.500	83	207.500	316.000
Differdange	1.338,0	278.750	407	1.017.500	1.296.250
Dippach	72,0	15.000	1	2.500	17.500
Dudelange	791,0	165.000	125	312.500	477.500
Echternach	143,0	30.000	42	105.000	135.000
Ell	13,0	2.750	0	0	2.750
Erpeldange-sur-Sûre	101,0	21.250	6	15.000	36.250
Esch-sur-Alzette	1.400,0	291.750	620	1.550.000	1.841.750
Esch-sur-Sûre	12,0	2.500	9	22.500	25.000
Ettelbruck	842,0	175.500	50	125.000	300.500
Feulen	6,0	1.250	0	0	1.250
Flaxweiler	12,0	2.500	11	27.500	30.000
Frisange	159,0	33.250	1	2.500	35.750
Garnich	12,0	2.500	4	10.000	12.500
Goesdorf	84,0	17.500	5	12.500	30.000
Grevenmacher	188,0	39.250	94	235.000	274.250
Grosbous - Wahl	24,0	5.000	1	2.500	7.500
Habscht	69,0	14.500	3	7.500	22.000
Helperknapp	86,0	18.000	4	10.000	28.000
Hesperange	186,0	38.750	41	102.500	141.250
Junglinster	159,0	33.250	27	67.500	100.750
Kayl	196,0	41.000	11	27.500	68.500
Kehlen	130,0	27.250	19	47.500	74.750
Kiischpelt	56,0	11.750	0	0	11.750
Kopstal	24,0	5.000	36	90.000	95.000
Lac de la Haute-Sûre	2,0	500	0	0	500
Larochette	12,0	2.500	0	0	2.500
Lenningen	10,0	2.250	2	5.000	7.250
Leudelange	0,0	0	6	15.000	15.000

Commune	Logements en GLS somme des mois GLS (X/12*2500)		Logements mis en location selon RGD 1998		Dotation / Somme dotations
	nombre de mois	somme	nombre de logements	somme	
Lintgen	109	22.750	4	10.000	32.750
Lorentzweiler	53	11.250	5	12.500	23.750
Luxembourg	1.420	296.000	1.072	2.680.000	2.976.000
Mamer	93	19.500	27	67.500	87.000
Manternach	12	2.500	0	0	2.500
Mersch	404	84.250	24	60.000	144.250
Mertert	79	16.500	37	92.500	109.000
Mertzig	38	8.000	1	2.500	10.500
Mondercange	39	8.250	85	212.500	220.750
Mondorf-les-Bains	136	28.500	15	37.500	66.000
Niederanven	94	19.750	29	72.500	92.250
Parc Hosingen	66	13.750	25	62.500	76.250
Préizerdaul	80	16.750	0	0	16.750
Putscheid	92	19.250	3	7.500	26.750
Rambrouch	72	15.000	4	10.000	25.000
Reckange-sur-Mess	24	5.000	1	2.500	7.500
Redange-sur-Attert	78	16.250	0	0	16.250
Reisdorf	14	3.000	4	10.000	13.000
Remich	94	19.750	19	47.500	67.250
Roeser	183	38.250	19	47.500	85.750
Rosport - Mompach	15	3.250	8	20.000	23.250
Rumelange	166	34.750	79	197.500	232.250
Sandweiler	48	10.000	36	90.000	100.000
Sanem	428	89.250	36	90.000	179.250
Schengen	73	15.250	21	52.500	67.750
Schieren	24	5.000	4	10.000	15.000
Schifflange	230	48.000	154	385.000	433.000
Schuttrange	0	0	33	82.500	82.500
Steinfort	67	14.000	33	82.500	96.500
Steinsel	24	5.000	21	52.500	57.500
Strassen	72	15.000	50	125.000	140.000
Troisvierges	86	18.000	27	67.500	85.500
Useldange	56	11.750	10	25.000	36.750
Vianden	51	10.750	0	0	10.750
Vichten	12	2.500	0	0	2.500
Waldbillig	0	0	1	2.500	2.500
Walferdange	215	45.000	28	70.000	115.000
Weiler-la-Tour	12	2.500	0	0	2.500
Weiswampach	91	19.000	1	2.500	21.500
Wiltz	279	58.250	35	87.500	145.750
Wintrange	154	32.250	4	10.000	42.250
Winseler	24	5.000	1	2.500	7.500
Wormeldange	24	5.000	0	0	5.000
Somme	13.120	2.740.250	3.717	9.292.500	12.032.750

8.5.3. Les participations financières accordées aux communes

8.5.3.1. Participation financière pour les prestations du Conseiller logement

L'État prend en charge les honoraires du Conseiller logement pour l'élaboration (pendant la convention initiale) et la mise en œuvre (pendant la convention de mise en œuvre) du PAL.

Cette prise en charge prend la forme soit d'une rémunération d'un consultant externe, soit du paiement à la commune d'un contingent horaire forfaitaire pour les conseillers internes.

La prise en charge des honoraires du Conseiller logement par l'État ne peut dépasser un maximum :

- ◆ de 240 heures prestées pendant la durée de la convention initiale;
- ◆ de 380 heures prestées par an, pendant la convention de mise en œuvre.

L'État a confié à la GIE Klima-Agence la gestion et la mise à disposition des Conseillers logement externes, ainsi que l'encadrement des communes engagées et ce jusqu'à l'échéance de la loi le 31 décembre 2032. Une convention prévoyant la gestion de ces Conseillers logement a été conclue entre l'État et Klima-Agence pour une durée de trois ans renouvelable.

Les missions de Klima-Agence consistent dans :

- ◆ la mise à disposition de Conseillers logement par l'intermédiaire d'un marché public;
- ◆ l'organisation de la formation continue et l'encadrement des Conseillers logement (internes et externes);
- ◆ l'organisation de journées d'échange pour les Conseillers logement;
- ◆ l'attribution des missions aux Conseillers logement externes;
- ◆ l'assistance à la coordination entre Pacte Logement, Pacte Climat et le Pacte Nature;
- ◆ la gestion des paiements des Conseillers logement externes;
- ◆ un helpdesk.

Depuis le lancement opérationnel du Pacte Logement, environ 29.780 heures ont été prestées par des Conseillers logement externes.

Au 31 décembre 2024, le Fonds spécial a versé un total de 1.626.866 euros en guise de participations financières pour les prestations d'un Conseiller logement: la Klima-Agence a touché 1.354.962 euros au profit des Conseillers logement externes et un montant de 271.904 euros a été versé à 12 communes pour les services d'un Conseiller logement interne.

8.5.3.2. Participation étatique pour la réalisation de projets

Hormis les participations financières pour les prestations du Conseiller logement au cours des deux conventions, les communes ont droit à une participation étatique pour la réalisation de projets visant les objectifs du Pacte Logement à partir du moment où elles ont signé une convention de mise en œuvre.

Le paiement d'une participation financière est limité par le montant de l'enveloppe financière décrite ci-dessus.

Les projets que la commune entend réaliser dans le cadre du Pacte Logement doivent se situer dans l'une des trois catégories suivantes :

- ♦ **Catégorie 1:** Acquisition de terrains pour la réalisation d'équipements publics et collectifs ou pour la réalisation de logements subventionnés dans le cadre des Aides à la pierre de l'État, ainsi que leur entretien. Sont exclus les stations d'épuration d'eau et le réseau de distribution d'eau.

- ♦ **Catégorie 2:** Cadre de vie et rénovation urbaine valorisant la qualité de vie des habitants de la commune, tels que améliorations, création et entretien d'espaces publics, de locaux communs et de services de proximité.

- ♦ **Catégorie 3:** Ressources humaines, communication et dynamiques sociales nécessaires à l'administration communale, comme par exemple pour des études à caractère stratégique, pour la communication avec les citoyens dans le cadre du Pacte Logement et pour le renforcement de la participation citoyenne.

Durant l'année 2024, 25 communes ont introduit un total de 37 factures au ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire. Le montant total des factures payées par le Ministère s'élève à 16.287.016,18 €, dont :

- ♦ 11.607.064,51 € ont été alloués à des projets de la catégorie 1;
- ♦ 3.323.892,48 € ont été alloués à des projets de la catégorie 2;
- ♦ 1.356.059,19 € ont été alloués à des projets de la catégorie 3.

Catégories de mesures



9.1

Annexes

9.1.A LISTE DES PROJETS DE L'INVENTAIRE DU FONDS SPÉCIAL

Promoteurs publics

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
Fonds du Logement	Arsdorf	31/07/2008	Terrain	0	0	Arsdorf, 5, rue du Lac	797
Fonds du Logement	Arsdorf	28/09/2020	Location	0	0	Arsdorf, 5, rue du Lac, location	508
Fonds du Logement	Arsdorf	28/09/2020	Vente	0	2	Arsdorf, 5, rue du Lac, vente	62.929
Fonds du Logement	Arsdorf	02/03/2021	Location	10	0	Differdange, rue Principale, location	40.423
Fonds du Logement	Aspelt	11/11/2022	Terrain	0	0	Aspelt, 1, Kierfechstrooss, acquisition terrain	8.059
Fonds du Logement	Aspelt	10/09/2024	Location	0	8	Aspelt, 1, Kierfechstrooss, location	3.590.065
Fonds du Logement	Asselborn	29/08/2016	Location	0	4	Wincrange; Asselborn, Maison 187, location	18.151
Fonds du Logement	Asselborn	29/08/2016	Vente	0	1	Wincrange; Asselborn, Maison 187, vente	41.478
Fonds du Logement	Bettembourg	29/09/2023	Viabilisation	0	0	Bettembourg, PAP-NQ, étude de viabilisation	100.000
Fonds du Logement	Bridel	22/01/2020	Location	0	23	Kopstal/Bridel, rue des Bouleaux, location	1.469.202
Fonds du Logement	Colmar-Berg	29/08/2016	Location	0	8	Colmar-Berg, rue de la Poste, location	636
Fonds du Logement	Colmar-Berg	15/09/2022	Location	0	6	Colmar-Berg, Nelsons Haff, Phase 2, location	1.608.07
Fonds du Logement	Cruchten	21/12/2016	Terrain	0	0	Nommern, rue des Chapelles, acq terrains	20
Fonds du Logement	Cruchten	02/03/2021	Location	0	3	Nommern, rue des Chapelles, location	278.733
Fonds du Logement	Diekirch	21/10/2020	Location	0	0	Diekirch, rue Julien Vanérus, acquisition	189.000
Fonds du Logement	Diekirch	21/10/2020	Location	0	13	Diekirch, rue Julien Vanérus, location	532.570
Fonds du Logement	Differdange	07/10/2009	Vente	0	28	Differdange, 82-88 Grand-Rue	889
Fonds du Logement	Differdange	07/11/2012	Location	0	6	Differdange, 210 avenue de la liberté	447.526
Fonds du Logement	Differdange	07/09/2015	Vente	0	0	Differdange, rue Kondel rue Pasteur, acquisition	36.298
Fonds du Logement	Differdange	07/09/2015	Vente	0	6	Differdange, rue Kondel rue Pasteur, vente	22.036
Fonds du Logement	Differdange	31/07/2020	Terrain	0	0	Differdange, r Yvonne, Cité "Ô", acq. terrain	108
Fonds du Logement	Differdange	09/03/2021	Location	0	4	Differdange, Cité Ô, 4 MU location	326

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
Fonds du Logement	Differdange	22/07/2021	Location	0	13	Differdange, 78, rue Y. Useld.-Hostert, location	347
Fonds du Logement	Dillingen	15/04/2010	Terrain	0	0	Dillingen, 2 route de Beaufort, acquisition terrain	-
Fonds du Logement	Dillingen	15/04/2010	Terrain	0	0	Dillingen, rte Beaufort/Reisdorf, acquisition	132
Fonds du Logement	Dillingen	20/07/2022	Location	0	0	Dillingen, rte Beaufort/Reisdorf, location	2.629.036
Fonds du Logement	Dudelange	n/a	Viabilisation	0	0	Neischmelz - Loi 1, Infras part., démolitions	100
Fonds du Logement	Dudelange	n/a	Viabilisation	0	0	Neischmelz - Loi 1, Infras part., infra. éner	100
Fonds du Logement	Dudelange	n/a	Viabilisation	0	0	Neischmelz - Loi 1, Infras part., remise état	100
Fonds du Logement	Dudelange	n/a	Viabilisation	0	0	Neischmelz - Loi 1, Infras part., rénov. tot.	200
Fonds du Logement	Dudelange	n/a	Viabilisation	0	0	Neischmelz - Loi 2, Infras, locatif	100
Fonds du Logement	Dudelange	n/a	Viabilisation	0	0	Neischmelz - Loi 2, Infras, vente	100
Fonds du Logement	Dudelange	22/01/2020	Location	5	0	Dudelange, rue Norbert Metz, location	24.359
Fonds du Logement	Dudelange	21/12/2023	Autres	0	0	Dudelange, Neischmelz, frais d'études	12.671.816
Fonds du Logement	Dudelange	21/12/2023	Viabilisation	0	0	Dudelange, Neischmelz - Loi 1, Assainissement	46.205.350
Fonds du Logement	Echternach	02/10/2019	Vente	0	24	Echternach, rue Kaalenbeerch, Vente	23.721
Fonds du Logement	Echternach	21/07/2022	Location	0	0	Echternach, rue de l'Hôpital, acquisition	1
Fonds du Logement	Echternach	21/07/2022	Location	0	2	Echternach, rue de l'Hôpital, location	298.930
Fonds du Logement	Ehlerange	07/07/2021	Terrain	0	0	Ehlerange, Im Prostfeld, acquisition terrains	61
Fonds du Logement	Eisenborn	04/01/2017	Location	0	14	Eisenborn, location	6.289.198
Fonds du Logement	Enscherange	08/10/2021	Location	0	0	Enscherange, In der Hin. Fohrzell, acquisition	640
Fonds du Logement	Enscherange	08/10/2021	Location	0	6	Enscherange, In der Hin. Fohrzell, location	893.678
Fonds du Logement	Esch-sur-Alzette	18/02/2010	étudiants	0	30	Esch-sur-Alzette, boulevard Kennedy, étudiants	768.894
Fonds du Logement	Esch-sur-Alzette	31/03/2010	Terrain	0	0	Esch-sur-Alzette, Nonnewisen	885.565
Fonds du Logement	Esch-sur-Alzette	25/11/2014	Location	0	8	Esch-sur-Alzette, rue des écoles, location	158.599
Fonds du Logement	Esch-sur-Alzette	25/11/2014	Location	0	40	Esch-sur-Alzette, Nonnewisen LOT 7N-D, location	1.804.561
Fonds du Logement	Esch-sur-Alzette	19/01/2016	Location	0	34	Esch-sur-Alzette, Nonnewisen LOT 7SA, location	1.020.476
Fonds du Logement	Esch-sur-Alzette	04/01/2017	Vente	0	16	Esch-sur-Alzette, Nonnewisen LOT 3SC, vente	440.354
Fonds du Logement	Esch-sur-Alzette	04/01/2017	Vente	0	10	Esch-sur-Alzette, Nonnewisen LOT 4SB1, vente	332.770
Fonds du Logement	Esch-sur-Alzette	04/01/2017	Vente	0	3	Esch-sur-Alzette, Nonnewisen LOT 4SB2, vente	96.779
Fonds du Logement	Esch-sur-Alzette	04/01/2017	Vente	0	14	Esch-sur-Alzette, Nonnewisen LOT 6SE, vente	344.948
Fonds du Logement	Esch-sur-Alzette	20/02/2018	Vente	0	50	Esch-sur-Alzette, Nonnewisen LOT 5N, vente	429.058
Fonds du Logement	Esch-sur-Alzette	10/10/2019	Location	0	20	Esch-sur-Alzette, Nonnewisen LOT 5SA, location	289.417
Fonds du Logement	Esch-sur-Alzette	10/10/2019	Location	0	1	Esch-sur-Alzette, Nonnewisen LOT 5SB, location	69.613
Fonds du Logement	Esch-sur-Alzette	10/10/2019	Location	0	23	Esch-sur-Alzette, Nonnewisen LOT 5SE, location	221.309
Fonds du Logement	Esch-sur-Alzette	10/10/2019	Vente	0	16	Esch-sur-Alzette, Nonnewisen LOT 5SB, vente	31.783
Fonds du Logement	Esch-sur-Alzette	04/06/2021	Viabilisation	0	0	Esch-sur-Alzette, Nonnewisen, Viabilisation	444.362

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
Fonds du Logement	Esch-sur-Alzette	10/03/2023	Vente	0	0	Esch-sur-Alzette, Nonnewisen, charges d'intérêt	1.344
Fonds du Logement	Esch-sur-Sûre	23/01/2020	Location	0	2	Esch-sur-Sûre, r de la Poste, location	488.271
Fonds du Logement	Ettelbruck	07/05/2024	Location	0	1	Ettelbruck, 6, rue Pierre Kraus, location	16
Fonds du Logement	Fentange	27/11/2018	Location	0	6	Fentange, r de Bettembourg, location	260.959
Fonds du Logement	Fentange	27/11/2018	Vente	0	4	Fentange, r de Bettembourg vente	67.089
Fonds du Logement	Frisange	n/a	Terrain	0	0	Frisange, Um Flouer, acquisition	7.000
Fonds du Logement	Frisange	21/07/2022	Location	0	8	Frisange, Um Flouer, location	586.066
Fonds du Logement	Frisange	17/08/2022	Location	0	0	Frisange, rue Robert Schuman, acquisition	2.190
Fonds du Logement	Frisange	17/08/2022	Location	0	7	Frisange, rue Robert Schuman, réalisation	4.317.324
Fonds du Logement	Gonderange	02/06/2017	Terrain	0	0	Gonderange, Auf dem Faaschtberg, Acquisition	166
Fonds du Logement	Gonderange	04/03/2021	Location	0	20	Gonderange, Auf dem Faaschtberg, location	7.623.722
Fonds du Logement	Gonderange	04/03/2021	Vente	0	8	Gonderange, auf dem Faaschtberg, vente	419.805
Fonds du Logement	Greiveldange	20/07/2022	Location	0	8	Gonderange, auf dem Faaschtberg, location	871.422
Fonds du Logement	Greiveldange	20/07/2022	Terrain	0	0	Greiveldange, rue Bréil, acquisition	288.000
Fonds du Logement	Greiveldange	20/07/2022	Vente	0	4	Greiveldange, rue Bréil, vente	70.036
Fonds du Logement	Grevenmacher	04/10/2011	Location	0	18	Grevenmacher, rue de Luxembourg	351.924
Fonds du Logement	Grevenmacher	04/10/2011	Vente	0	4	Grevenmacher, rue Syre	44.625
Fonds du Logement	Grosbous	26/11/2021	Terrain	0	0	Grosbous, Acquisition terrains	175
Fonds du Logement	Harlange	29/11/2011	Terrain	0	0	Harlange, rue Laach, acq. Terrain	591
Fonds du Logement	Harlange	28/09/2020	Location	0	4	Harlange, rue Laach, location	48.381
Fonds du Logement	Heisdorf	13/05/2022	Location	0	1	Heisdorf, rue de la Forêt verte, location	18.541
Fonds du Logement	Hosingen	08/01/2020	Terrain	0	0	Parc Hosingen, Cité Thiergart, acquisition terrain	203
Fonds du Logement	Hosingen	08/01/2020	Terrain	0	0	Parc Hosingen, acquisition terrain	-
Fonds du Logement	Hosingen	15/09/2021	Location	0	11	Hosingen, Cité Thiergart, location	363.589
Fonds du Logement	Hosingen	15/09/2021	Vente	0	4	Hosingen, Cité Thiergart, vente	131.279
Fonds du Logement	Huncherange	13/10/2015	Location	0	14	Huncherange, rue de l'Ecole, location	198.539
Fonds du Logement	Itzig	03/03/2014	Terrain	0	0	Hesperange, Itzeg, Predigerberg, Aquisit. Terrains	76.151
Fonds du Logement	Kayl	06/12/2018	Location	0	3	Kayl, acquisition ancienne poste	856
Fonds du Logement	Kopstal	11/06/2019	Location	0	10	Kopstal, rue Schmitz, location	257.256
Fonds du Logement	Lenningen	07/11/2012	Vente	0	0	Lenningen, rue de Canach, ancien presbytère	352.529
Fonds du Logement	Lenningen	17/10/2022	Terrain	0	0	Lenningen, Am Weierchen, acquisition terrains	102
Fonds du Logement	Linger	21/03/2011	Terrain	0	0	Linger, rue de la Libération, acquisition	718
Fonds du Logement	Linger	21/07/2022	Location	0	13	Linger, rue de la Libération, réalisation	6.142.630
Fonds du Logement	Linger	23/09/2022	Vente	0	4	Linger, rue de la Libération, vente	182.262
Fonds du Logement	Luxembourg	04/12/2003	Terrain	0	0	Luxembourg, auf dem Tischel, acq. Terrain	100
Fonds du Logement	Luxembourg	04/12/2009	Location	0	3	Luxembourg, 41, rue Adolphe Fischer	87.166
Fonds du Logement	Luxembourg	13/02/2010	Vente	0	6	Luxembourg, rue Laurent Ménager, vente	466.262
Fonds du Logement	Luxembourg	14/09/2011	Location	0	6	Luxembourg, Val des bons malades	1.283.216
Fonds du Logement	Luxembourg	07/11/2012	Location	0	3	Luxembourg, 18 rue St Ulric, location	160.303
Fonds du Logement	Luxembourg	04/01/2017	Location	0	0	Luxembourg, Val St André, location	100

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
Fonds du Logement	Luxembourg	04/01/2017	Vente	0	0	Luxembourg, Val St André, vente	100
Fonds du Logement	Luxembourg	24/01/2017	Vente	0	7	Luxembourg, rue de Cents, vente	50.521
Fonds du Logement	Luxembourg	27/11/2018	Location	24	0	Luxembourg, Kiem, 1-3 Place Abbé Muehlendorf, location	2.976.459
Fonds du Logement	Luxembourg	25/08/2020	Location	0	4	Luxembourg, 62, rue de la Déportation, location	10.325
Fonds du Logement	Luxembourg	25/08/2020	Location	14	0	Luxembourg, rue Bonnevoie/F. Neipperg, location	26.087
Fonds du Logement	Luxembourg	10/05/2021	Location	0	0	Luxembourg, Cents, rue Camille Polfer, acquisition	6.299
Fonds du Logement	Luxembourg	10/05/2021	Location	0	2	Luxembourg, Cents, rue Camille Polfer, location	333.139
Fonds du Logement	Mamer	18/12/2014	Location	0	14	Mamer, Bambësch, location	745.523
Fonds du Logement	Mamer	04/01/2017	Location	0	50	Mamer, Wëltgebond, location	14.477.338
Fonds du Logement	Mamer	04/01/2017	Viabilisation	0	0	Mamer, Wëltgebond, viabilisation site	1.942.425
Fonds du Logement	Mamer	17/08/2022	Vente	0	25	Mamer, Wëltgebond, vente	573.790
Fonds du Logement	Mamer	01/02/2023	Location	0	42	Mamer, Wëltgebond Lot 48, location	13.354.866
Fonds du Logement	Mondorf-les-Bains	18/12/2014	Vente	0	17	Mondorf, Vente, rue des Rosiers	1
Fonds du Logement	Niederfeulen	22/01/2020	Vente	0	6	Niederfeulen, rte d'Arlon, charges d'intérêt	95
Fonds du Logement	Niederfeulen	22/01/2020	Vente	0	0	Niederfeulen, rte d'Arlon, lgts vente frais ét+infr	103.892
Fonds du Logement	Niederkorn	29/08/2016	étudiants	0	55	Niedercorn, av. de la Liberté, anc ateliers, location	551.071
Fonds du Logement	Niederkorn	n/a	Location	0	1	Niedercorn, rue des Celtes, location	675.820
Fonds du Logement	Niederkorn	29/08/2016	Location	0	42	Niederkorn, "Mathendahl", location	1
Fonds du Logement	Niederkorn	28/09/2020	Location	0	42	Niedercorn, rte de Bascharage, location	1.463.930
Fonds du Logement	Niederkorn	20/07/2022	Location	0	4	Niedercorn, Mathendal, location	1.330.692
Fonds du Logement	Niederwiltz	n/a	Viabilisation	0	0	WmdW - L02, Infra ordinaires, part vente	100
Fonds du Logement	Niederwiltz	n/a	Viabilisation	0	0	WmdW-L02,Infra ordinaires quart. Q2, par location	4.302.197
Fonds du Logement	Niederwiltz	21/12/2023	Autres	0	0	WmdW - frais d'études, lgts loc. et vente	1.856
Fonds du Logement	Niederwiltz	21/12/2023	Viabilisation	0	0	WmdW - L01, infrastruct. quartier Q3 Public	3.819.692
Fonds du Logement	Niederwiltz	21/12/2023	Viabilisation	0	0	WmdW - L01, réalisation mur de soutènement	2.468.830
Fonds du Logement	Niederwiltz	21/12/2023	Viabilisation	0	0	WmdW-Infrastructures énergétiques	21.575.798
Fonds du Logement	Niederwiltz	22/12/2023	Location	0	34	WmdW-Lot 7 PAP Q2-Geetz, location	14.533.763
Fonds du Logement	Niederwiltz	10/09/2024	Viabilisation	0	0	WmdW - L01, assainissement des sols hors Q1	44.057.805
Fonds du Logement	Niederwiltz	10/09/2024	Viabilisation	0	0	WmdW - L01, travaux préparatoires	4.060.000
Fonds du Logement	Noerdange	25/07/2018	Vente	0	6	Noerdange, rue de Diekirch, vente	30.049
Fonds du Logement	Oberkorn	25/11/2014	Location	0	2	Oberkorn, Av. G.-D. Charlotte, location	260.939
Fonds du Logement	Pétange	20/07/2022	Location	0	8	Pétange, rte de Luxembourg, location	4.180.533
Fonds du Logement	Pintsch	04/10/2011	Location	0	2	Pintsch, Hooserstrooss + Enneschte Wee, locatif	148.370
Fonds du Logement	Pintsch	04/10/2011	Vente	0	10	Pintsch, Hooserstrooss + Enneschte Wee, vente	747.952
Fonds du Logement	Remich	27/11/2018	Location	0	0	Remich, rte de Mondorf 4, acquisition	2.117
Fonds du Logement	Remich	27/11/2018	Location	0	4	Remich, rte de Mondorf 4, location	170.135
Fonds du Logement	Remich	27/11/2018	Vente	0	3	Remich, rte de Mondorf, vente	16.608
Fonds du Logement	Remich	27/11/2018	Vente	0	0	Remich, rte de Mondorf, acquisition	2.456

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
Fonds du Logement	Remich	06/12/2018	Location	0	6	Remich, acquisition poste	55.702
Fonds du Logement	Remich	17/09/2022	Location	0	4	Remich, rue St Nicolas/Dauvelt, réalisation	2.382.133
Fonds du Logement	Remich	02/07/2024	Location	0	6	Remich, Place du Marché, réalisation	2.687.117
Fonds du Logement	Rodange	20/11/2020	Location	0	14	Rodange, Avenue Docteur Gaasch	1
Fonds du Logement	Rodange	15/03/2023	Location	0	6	Rodange, rte de Longwy, location	1.977.321
Fonds du Logement	Rodange	30/01/2024	Location	0	23	Rodange, rue Clopp, location	1.776.203
Fonds du Logement	Roodt-sur-Syre	19/01/2016	Location	0	4	Betzdorf/Roodt-Syre, Bowensbiërg, location	34.637
Fonds du Logement	Roodt-sur-Syre	19/01/2016	Vente	0	17	Betzdorf/Roodt-Syre, Bowensbiërg, vente	42.715
Fonds du Logement	Schieren	01/01/1900	Terrain	0	0	Schieren, rte de Luxembourg, acquisition	1
Fonds du Logement	Schieren	20/01/2023	Location	0	11	Schieren, rte de Luxembourg, location	4.896.730
Fonds du Logement	Schieren	20/01/2023	Vente	0	2	Schieren, rte de Luxembourg, vente	185.500
Fonds du Logement	Schifflange	18/02/2010	Location	0	7	Schifflange, rue de la paix	211.135
Fonds du Logement	Schweich	25/07/2018	Vente	0	3	Schweich, "An der Hoh", vente	19.708
Fonds du Logement	Senningerberg	15/02/2018	Location	0	6	Senningerberg, r de Grünewald, location	483.020
Fonds du Logement	Senningerberg	15/02/2018	Vente	0	4	Senningerberg, r de Grünewald, vente	70.555
Fonds du Logement	Steinfort	25/11/2014	Location	0	0	Steinfort, rue d'Arlon, acquisition	1.312
Fonds du Logement	Steinfort	25/11/2014	Location	0	14	Steinfort, rue d'Arlon, location	160.651
Fonds du Logement	Steinheim	19/10/2020	Location	0	4	Steinheim, 15, r du VILLAGE, location	366.905
Fonds du Logement	Steinsel	19/09/2024	Vente	0	7	Steinsel, Pl.de l'église/P.Eyschen, vente	90.119
Fonds du Logement	Surré	29/02/2024	Location	0	6	Surré, r. St Roch/Montée St Hubert, location	4.563.447
Fonds du Logement	Surré	29/02/2024	Vente	0	2	Surré, Montée St Hubert, vente	311.839
Fonds du Logement	Tuntange	24/04/2009	Terrain	0	0	Tuntange, acquisition terrain	234
Fonds du Logement	Useldange	19/01/2016	Location	0	6	Useldange, Maison Faber, rue de la Gare, location	128.295
Fonds du Logement	Useldange	15/02/2018	Vente	0	4	Useldange rue de l'Eglise, vente	1.249
Fonds du Logement	Useldange	06/12/2018	Location	0	0	Useldange, rue de la Gare, acquisition	751
Fonds du Logement	Useldange	10/11/2021	Location	0	0	Useldange, r de Boevange, acquisition	7.000
Fonds du Logement	Useldange	10/11/2021	Location	0	12	Useldange, r de Boevange, réalisation	3.274.014
Fonds du Logement	Useldange	05/05/2023	Location	0	6	Useldange, Im Schiessberg, location	1.931.518
Fonds du Logement	Useldange	05/05/2023	Vente	0	6	Useldange, Im Schiessberg, vente	199.248
Fonds du Logement	Wasserbillig	19/01/2016	Location	0	15	Wasserbillig, rte d'Echternach, location	256.291
Fonds du Logement	Wecker	17/09/2022	Viabilisation	0	0	Cité Syrdall, Wecker, An der Schmëtt, viabilisation	1.354.390
Fonds du Logement	Wecker	08/08/2024	Location	0	64	Cité Syrdall, Wecker, An der Schmëtt, location	28.666.972
Fonds du Logement	Wecker	08/08/2024	Vente	0	29	Cité Syrdall, Wecker, An der Schmëtt, vente	565.406
Fonds du Logement	Wellenstein	05/02/2016	Location	0	9	Wellenstein, rue Sainte Anne, location	1.657.173
Fonds du Logement	Wellenstein	05/02/2016	Location	0	0	Wellenstein, rue Sainte Anne, acquisition	1.070.818
Fonds du Logement	Wiltz	n/a	Viabilisation	0	0	Wiltz, Haargarten, viabilisation ordinaire	1.973.377
Fonds du Logement	Wiltz	n/a	Viabilisation	0	0	Wiltz, Haargarten, viabilisation particulière	5.948.872
Fonds du Logement	Winseler	04/06/2021	Location	0	4	Winseler, Duerfstrooss, location	39.037
Fonds du Logement	Winseler	04/06/2021	Terrain	0	0	Winseler, acquisition terrain	44
SNHBM	Alzingen	19/06/2020	Vente	0	14	Alzingen, diverses adresses, vente	339.704

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
SNHBM	Alzingen	19/06/2020	Vente	0	21	Alzingen, rés Timo+Mirto+Cumino, vente	275.229
SNHBM	Alzingen	19/06/2020	Vente	0	17	Hesperange, rés. Zenzero, vente	160.872
SNHBM	Alzingen	25/11/2021	Vente	0	0	Alzingen, frais de préfinancement	373
SNHBM	Belvaux	01/01/1900	Terrain	0	0	acquisition terrain à Belvaux	63.467
SNHBM	Belvaux	20/10/2020	Vente	0	20	Belvaux, 9+16, rue O. Hardy, vente	92.071
SNHBM	Belvaux	14/01/2021	Autres	0	0	Belvaux, Geessewee, frais d'aménagements	245.700
SNHBM	Belvaux	14/01/2021	Viabilisation	0	0	Belvaux, Geessewee, location	61.807
SNHBM	Belvaux	14/01/2021	Viabilisation	0	0	Belvaux, Geessewee, vente	2.269.450
SNHBM	Belvaux	28/04/2021	Vente	0	36	Belvaux, Geessewee G 6-3, vente	299.360
SNHBM	Belvaux	25/11/2021	Vente	0	0	Belvaux, Geessewee, frais de préfinancement	55
SNHBM	Belvaux	16/01/2023	Location	0	0	Belval-Nord G-7, infrastructure	1.633.368
SNHBM	Belvaux	16/01/2023	Location	0	68	Belval-Nord G-7, location	16.473.037
SNHBM	Belvaux	16/01/2023	Vente	0	31	Belvaux, Geessewee G 6-5, vente	405.915
SNHBM	Belvaux	24/02/2023	Vente	0	27	Belvaux, Geessewee G 6-4, vente	72.973
SNHBM	Berg	n/a	Vente	0	0	Berg, frais de préfinancement	464
SNHBM	Berg	10/01/2023	Vente	0	24	Berg, Schleedewues, vente	317.248
SNHBM	Bettendorf	19/06/2020	Vente	0	9	Bettendorf, Hinter dem Schloss, vente	41.990
SNHBM	Bettendorf	25/11/2021	Vente	0	0	Bettendorf, frais de préfinancement	179
SNHBM	Bissen	n/a	Vente	0	0	Bissen, frais de préfinancement	578
SNHBM	Bissen	10/07/2023	Location	0	0	Bissen, 17, Beim Park, acquisition	70.269
SNHBM	Bissen	10/07/2023	Location	0	8	Bissen, 17, Beim Park, location	1.577.855
SNHBM	Bissen	10/07/2023	Vente	0	20	Bissen, 17, Beim Park, vente	272.457
SNHBM	Capellen	11/11/2024	Location	0	0	Capellen, rue René Moes, acq.	206.993
SNHBM	Capellen	11/11/2024	Location	0	9	Capellen, rue René Moes, location	1.066.618
SNHBM	Contern	03/07/2020	Location	0	7	Contern, 6, an de Päschen, location	619.235
SNHBM	Contern	03/07/2020	Location	0	24	Contern, an de Steng, location	1.360.052
SNHBM	Contern	03/07/2020	Location	0	0	Contern, 6, an de Päschen, viabilisation	5.559
SNHBM	Contern	03/07/2020	Location	0	0	Contern, an de Steng, viabilisation	17.857
SNHBM	Contern	03/07/2020	Vente	0	24	Contern, an de Päschen, vente	41.714
SNHBM	Contern	03/07/2020	Vente	0	25	Contern, an de Päschen, vente	77.948
SNHBM	Contern	03/07/2020	Vente	0	16	Contern, an de Steng, vente	126.263
SNHBM	Contern	14/01/2021	Autres	0	0	Contern, An de Steng, frais d'aménagements	210.000
SNHBM	Contern	14/01/2021	Viabilisation	0	0	Contern, An de Steng, viabilisation	56.375
SNHBM	Contern	14/01/2021	Viabilisation	0	0	Contern, An de Steng, viabilisation	581.133
SNHBM	Contern	25/11/2021	Vente	0	0	Contern, frais de préfinancement	88
SNHBM	Contern	29/06/2023	Vente	0	20	Contern, An de Steng, COI-5, vente	31.839
SNHBM	Diekirch	27/01/2016	Location	0	20	Diekirch_rés Rucio,r Victor Muller-Fromes, location	979.180
SNHBM	Diekirch	19/06/2020	Location	0	14	Diekirch, rés Sissa+Platero, location	164
SNHBM	Diekirch	15/12/2022	Location	0	0	Diekirch, rue des Fleurs, location	117.455
SNHBM	Diekirch	20/02/2024	Autres	0	0	Diekirch, Cité Militaire,Convention mandat	100.000
SNHBM	Grevenmacher	n/a	Vente	0	0	Grevenmacher, frais de préfinancement	47

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
SNHBM	Grevenmacher	07/05/2019	Autres	0	0	Grevenmacher, Rés. "Réngmauer" viabilisation	223.204
SNHBM	Grevenmacher	07/05/2019	Location	0	29	Grevenmacher, Rés. "Réngmauer" location	552.694
SNHBM	Grevenmacher	04/06/2021	Vente	0	3	Grevenmacher, Oischtgesgässel, vente	25.904
SNHBM	Harlange-Berg	n/a	Vente	0	0	Harlange, frais de préfinancement	59
SNHBM	Harlange-Berg	23/04/2021	Terrain	0	0	Harlange, 3, rue du Zenith, acq. terrains	157.998
SNHBM	Harlange-Berg	10/01/2023	Viabilisation	0	0	Harlange, PAP Bierg, lgts loc/v. fr. ét.+infra	884.173
SNHBM	Hautcharage	07/05/2019	Location	0	8	Hautcharage, Cité Jean Chris. rés. "DU" location	59.100
SNHBM	Hautcharage	07/05/2019	Location	0	0	Hautcharage, rés. "DU" frais d'ét.+infr.	216.010
SNHBM	Hautcharage	07/05/2019	Vente	0	8	Hautcharage, Rés. "TRI" frais études+infra. Vente	238.755
SNHBM	Hautcharage	25/11/2021	Vente	0	0	Hautcharage, frais de préfinancement	60
SNHBM	Heiderscheid	n/a	Vente	0	0	Heiderscheid, frais de préfinancement	83
SNHBM	Heiderscheid	16/01/2023	Location	0	12	Heiderscheid, am Schmitzgaart, location	2.579.685
SNHBM	Heiderscheid	16/01/2023	Vente	0	11	Heiderscheid, am Schmitzgaart, vente	101.465
SNHBM	Helmsange	17/06/2020	Location	0	0	Helmsange, rés. Villosa, viabilisation	211.711
SNHBM	Helmsange	17/06/2020	Location	0	20	Helmsange, rés. Villosa, location	513.460
SNHBM	Helmsange	17/06/2020	Vente	0	20	Helmsange, rés. Dumalis, vente	202.029
SNHBM	Helmsange	25/11/2021	Vente	0	0	Helmsange, frais de préfinancement	568
SNHBM	Hostert	13/06/2016	Vente	0	20	Hostert, vente	95.761
SNHBM	Junglinster	11/06/2019	Autres	0	0	Junglinster, Rés. "Magnolia", viabilisation	38.189
SNHBM	Junglinster	11/06/2019	Autres	0	0	Junglinster, Rés. "Tilia" frais viabilisation	52.434
SNHBM	Junglinster	11/06/2019	Location	0	6	Junglinster, Rés. "Magnolia" location	57.838
SNHBM	Junglinster	11/06/2019	Location	0	8	Junglinster, Rés. "Tilia" location	741.558
SNHBM	Junglinster	11/06/2019	Location	0	0	Junglinster, Rés. "Tilia" frais d'études	4
SNHBM	Junglinster	11/06/2019	Vente	0	28	Junglinster, Rés. "Epicea, Betula, Castanea" vente	226.593
SNHBM	Junglinster	25/11/2021	Autres	0	0	Junglinster, redevance bail emphytéotique	81
SNHBM	Kirchberg	11/07/2012	Terrain	0	0	Luxembourg, Domaine du Kiem, terrain	100
SNHBM	Kirchberg	18/12/2014	Viabilisation	0	0	Luxembourg, Domaine du Kiem, viabilisation	678.893
SNHBM	Kirchberg	27/01/2016	Location	0	20	Luxembourg, Domaine du Kiem, "Aludra", location	17.077
SNHBM	Kirchberg	27/01/2016	Vente	0	45	Luxembourg, Domaine du Kiem, "Aludra", vente	20.000
SNHBM	Kirchberg	19/10/2016	Vente	0	32	Luxembourg, Domaine du Kiem AK 2/3, vente	46.770
SNHBM	Kirchberg	13/09/2018	Location	0	18	Luxembourg, Domaine du Kiem, Ak 2/2 Rés. "Naos", location	305.110
SNHBM	Kirchberg	03/10/2018	Location	0	34	Luxembourg, Reimerwee Ak 6-1 Rés. "Vela" location	1.891.687
SNHBM	Kirchberg	03/10/2018	Vente	0	70	Luxembourg, Domaine du Kiem Ak 2/2 Rés. "Coxa, Naos, Reda" vente	248.272
SNHBM	Kirchberg	03/10/2018	Vente	0	60	Luxembourg, Reimerwee Ak 6-2 Rés. "Enir, Juza, Mira" vente	470.774
SNHBM	Kirchberg	30/11/2018	Location	0	15	Luxembourg, rue du Fort Niedergrün-ew, location	501.266
SNHBM	Kirchberg	17/06/2020	Location	0	0	Luxembourg, bld Konrad Adenauer. rés Clava, frais d'études pour locatif	28.787
SNHBM	Kirchberg	17/06/2020	Location	0	33	Luxembourg, bld Konrad Adenauer. rés Clava, location	564.846

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
SNHBM	Kirchberg	17/06/2020	Location	0	0	Luxembourg, bld Konrad Adenauer, rés Resha, frais d'étude pour locatif	360.429
SNHBM	Kirchberg	17/06/2020	Location	0	23	Luxembourg, bld Konrad Adenauer, rés Resha location	327.499
SNHBM	Kirchberg	17/06/2020	Vente	0	25	Luxembourg, bld Konrad Adenauer, rés Talita, vente	36.000
SNHBM	Kirchberg	17/06/2020	Vente	0	44	Luxembourg, bld Konrad Adenauer, rés Capella+Isida, vente	399.543
SNHBM	Kirchberg	17/06/2020	Vente	0	36	Luxembourg, bld Konrad Adenauer, rés Giena+Atria, vente	290.071
SNHBM	Kirchberg	17/06/2020	Vente	0	39	Luxembourg, bld Konrad Adenauer, rés Leonis+Meissa, vente	137.602
SNHBM	Kirchberg	28/04/2021	Location	0	39	Luxembourg, Domaine du Kiem, Résidence Kuma AK 2-4, location	103.926
SNHBM	Kirchberg	25/11/2021	Autres	0	0	Luxembourg, Reimerwee, redevance bail emphytéotique	79
SNHBM	Kirchberg	25/11/2021	Vente	0	0	Luxembourg, Reimerwee, frais de préfinancement	48
SNHBM	Kirchberg	21/12/2022	Location	0	0	Luxembourg, Réimerwee, AK 6/7, location	874.305
SNHBM	Kirchberg	15/10/2024	Location	0	0	Luxembourg, PAP Rue Anatole France, Infra	289.251
SNHBM	Lamadeleine	08/05/2018	Location	0	9	Lamadeleine, An den Atzengen, location	437.086
SNHBM	Lamadeleine	08/05/2018	Vente	0	22	Lamadeleine, An den Atzengen, Vente	59.033
SNHBM	Lamadeleine	08/05/2018	Vente	0	51	Lamadeleine, An den Atzengen, Vente	273.123
SNHBM	Lamadeleine	25/11/2021	Vente	0	0	Lamadelaine, frais de préfinancement	84
SNHBM	Luxembourg	27/01/2016	Location	0	6	Luxembourg, rés. "Stella", Val St.Croix, location	1.683
SNHBM	Luxembourg	10/07/2017	Vente	0	35	Luxembourg, rte d'Arlon, "Elea & Irida", Vente	134.826
SNHBM	Mersch	07/11/2017	Vente	0	11	Mersch, rue Welter-Colmar-Berg-Luxembourg, Vente	48.756
SNHBM	Mersch	09/11/2017	Location	0	4	Mersch Beschmontsbongert Rés. Ostara, location	277.318
SNHBM	Mersch	09/11/2017	Location	0	5	Mersch, Beschmontsbongert Rés. Gala, location	448.517
SNHBM	Mersch	25/11/2021	Autres	0	0	Mersch,Beschmontsb,reddev. bail emphytéotique	217
SNHBM	Niedercorn	28/06/2021	Vente	0	30	Niedercorn, 3-37Cité op Lauterbann, vente	479.733
SNHBM	Niedercorn	25/11/2021	Vente	0	0	Niederkorn, frais de préfinancement	65
SNHBM	Oberanven	09/07/2021	Vente	0	25	Oberanven, 26-44, op dem Wakelter, vente	557.498
SNHBM	Oberanven	25/11/2021	Vente	0	0	Oberanven, frais de préfinancement	75
SNHBM	Olm	18/12/2020	Autres	0	0	Kehlen, Olm - PAP Elmen, frais d'études	720.000
SNHBM	Olm	18/12/2020	Viabilisation	0	0	Kehlen, Olm - PAP Elmen, frais de parking	3.503.213
SNHBM	Olm	18/12/2020	Viabilisation	0	0	Kehlen, Olm - PAP Elmen, frais d'infrastr.	8.256.523
SNHBM	Olm	25/11/2021	Vente	0	0	Kehlen, Olm, frais de préfinancement	474
SNHBM	Olm	22/11/2022	Vente	0	11	Kehlen, Olm, KE/2-14, 10 lgts vente, fr.ét	71.057
SNHBM	Olm	02/12/2022	Location	0	13	Kehlen, Olm, KE/2-05, 13 lgts loc. réalisation	1.314.183
SNHBM	Olm	02/12/2022	Location	0	16	Kehlen, Olm, KE/2-08, 16 lgts loc. réalisation	147.817
SNHBM	Olm	02/12/2022	Location	0	5	Kehlen, Olm, KE/2-10+KE/2-12, 5 lgts loc. réal.	352.369
SNHBM	Olm	02/12/2022	Vente	0	13	Kehlen, Olm, KE/2-08, 13 lgts vente, fr. études	38.761
SNHBM	Olm	02/12/2022	Vente	0	20	Kehlen, Olm, KE/2-09, 20 lgts vente, fr. études	208.221

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
SNHBM	Olm	02/12/2022	Vente	0	23	Kehlen, Olm, KE/2-03 + KE/2-05, 23lgts vente, fr. ét	55.079
SNHBM	Olm	02/12/2022	Vente	0	23	Kehlen, Olm, KE/2-06 + KE/2-07, 23lgts vente, fr. ét	178.236
SNHBM	Olm	02/12/2022	Vente	0	13	Kehlen, Olm, KE/2-10+KE/2-12, 13lgts vente, fr. hono	37.853
SNHBM	Olm	02/12/2022	Vente	0	15	Kehlen, Olm, KE/2-11, 15 lgts vente, fr. études+hono	192.391
SNHBM	Olm	02/12/2022	Vente	0	15	Kehlen, Olm, KE/2-13, 15 lgts vente, fr. études+hono	109.999
SNHBM	Sanem	n/a	Vente	0	0	Sanem, frais de préfinancement	205
SNHBM	Sanem	21/11/2022	Vente	0	11	Sanem, rue de Niederkorn, vente	46.837
Total des promoteurs publics				53	2.825		379.384.364

Administrations communales

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
AC Differdange	Differdange	16/01/2023	étudiants	0	0	AC Differdange - Tower Gravity	486.118
AC Differdange	Differdange	16/01/2023	étudiants	0	50	AC Differdange - Tower Gravity	1.327.103
AC Differdange	Differdange	16/01/2023	étudiants	0	0	AC Differdange - Tower Gravity	1.649.865
AC Differdange	Differdange	16/01/2023	étudiants	0	9	AC Differdange - Tower Gravity	4.830.561
AC Mondorf-les-Bains	Altwies	26/05/2023	Location	0	4	AC Mondorf-Altwies, rte de Mondorf,	1.421.015
AC Hesperange	Alzingen	29/08/2017	Autres	0	0	AC Hesperange - Rothweil II, Infra	175.000
AC Hesperange	Alzingen	29/08/2017	Viabilisation	0	0	AC Hesperange Rothweil II, Réalisation	304.324
AC Hesperange	Alzingen	20/11/2019	Location	0	15	AC Hesperange Rothweil II, Rés Alloro	394.209
AC Beaufort	Beaufort	16/01/2023	Location	0	3	AC Beaufort, Beaufort, Montée du Château	925.046
AC Beckerich	Beckerich	05/05/2023	Location	0	2	AC Beckerich, 1A+1B Huewelerstrooss	156.312
AC Sanem	Belvaux	12/10/2022	Location	0	1	AC Sanem, Belvaux, 24, rte d'Esch	409.000
AC Sanem	Belvaux	29/09/2023	Location	0	1	AC Sanem, 48, rue de Poste	9.062
AC Walferdange	Bereldange	30/04/2024	Location	0	1	AC Walferdange, Bereldange, 25, Cité Grand-Duc Jean	289.591
AC Bettendorf	Bettendorf	15/06/2012	Terrain	0	0	AC Bettendorf, acq. terrain SNHBM, Hinter dem Schloss	275.000
AC Bettendorf	Bettendorf	20/10/2020	Location	0	10	AC Bettendorf, Hinter dem Schloss	34.687
AC Betzdorf	Betzdorf	20/02/2023	Location	0	3	AC Betzdorf, rue de l'église	3.311.906
AC Betzdorf	Betzdorf	10/07/2023	Location	0	30	AC Betzdorf, Betzdorf, r d'Olingen	15.160.869
AC Flaxweiler	Beyren	11/07/2013	Location	0	6	AC Flaxweiler, Beyren, Ancienne école	78.848
AC Berdorf	Bollendorf-Pont	27/07/2020	Location	0	5	AC Berdorf, Bollendorf-Pont, Al Schoul	2.596.001
AC Rosport-Mompach	Born	29/06/2023	Location	0	0	AC Rosport, Born, 20 Neie Wee	264.777
AC Rosport-Mompach	Born	29/06/2023	Location	0	4	AC Rosport, Born, 20 Neie Wee	2.223.523
AC Bous-Waldbredimus	Bous	19/01/2021	Location	0	3	AC Bous, 37, rue de Luxembourg	135.660
AC Bous-Waldbredimus	Bous	11/06/2021	Location	0	10	AC Bous, Montée des Vignes	2.907.639
AC Contern	Contern	09/07/2024	Vente	0	0	AC Contern, Op Bricherpad	193.352
AC Contern	Contern	09/07/2024	Vente	0	5	AC Contern, Op Bricherpad	258.484
AC Garnich	Dalheim	20/01/2023	Location	0	18	AC Garnich, Dalheim, r de l'école	9.044.407
AC Diekirch	Diekirch	19/06/2020	Location	0	2	AC Diekirch, Diekirch, 14, rue Vannérus	3.751

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
AC Diekirch	Diekirch	24/11/2020	Location	0	1	AC Diekirch, 14, rue de l'étoile	12.424
AC Diekirch	Diekirch	14/01/2021	Location	0	2	AC Diekirch, 13, rue St Antoine	50
AC Diekirch	Diekirch	16/03/2021	Location	0	1	AC Diekirch, Diekirch, 14,r St Nicolas	34.733
AC Diekirch	Diekirch	04/06/2021	Location	0	1	AC Diekirch, 20a, rte de Gilsdorf	5.088
AC Diekirch	Diekirch	05/05/2023	Location	0	0	AC Diekirch-173, rue Clairefontaine, acquisition	477.488
AC Diekirch	Diekirch	05/05/2023	Location	0	3	AC Diekirch-173, rue Clairefontaine, location	1.486.244
AC Diekirch	Diekirch	29/09/2023	Location	0	23	AC Diekirch, 140-144 Bamertal, location	16.520
AC Differdange	Differdange	27/04/2021	Location	0	0	AC Differdange, Tower Gravity, acquisition	34.102
AC Differdange	Differdange	27/04/2021	Location	0	46	AC Differdange, Tower Gravity, location	116.902
AC Dudelange	Dudelange	25/08/2020	Location	1	9	AC Dudelange, 37-39, rue du Commerce	302.000
AC Dudelange	Dudelange	25/08/2020	Location	0	3	AC Dudelange, r Marthe B-F, op Lenkes	57.100
AC Dudelange	Dudelange	02/03/2021	Location	0	5	AC Dudelange, rue M. Steinmetz-L.	402.750
AC Dudelange	Dudelange	01/08/2024	Location	0	12	AC Dudelange, rue Nic Bodry, location	5.063.564
AC Dudelange	Dudelange	01/08/2024	Location	0	0	AC Dudelange, rue Nic Bodry, acquisition	209.711
AC Dudelange	Dudelange	08/08/2024	Location	0	4	AC Dudelange, 218, rue de Champs	2.616.410
AC Sanem	Ehlerange	12/10/2022	Location	0	0	AC Sanem, Ehlerange,r de Mondercange, acquisition	118.125
AC Sanem	Ehlerange	12/10/2022	Location	0	2	AC Sanem,Ehlerange,r de Mondercange, location	354.375
AC Mondorf-les-Bains	Ellange	14/11/2019	Location	0	1	AC Mondorf, Ellange, rue du Curé transform	364.001
AC Kiischpelt	Enscherange	01/05/2023	Location	0	4	AC Kiischpelt, Ennscherange, Enn. Duerf	1.129.520
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	n/a	Location	6	0	AC Esch/Alzette, 6, op der Leier, 6 lgts loc renov	718.605
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	30/11/2011	Location	1	0	AC Esch/Alzette, 6, Grand-Rue	30.488
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	30/11/2011	Location	0	16	AC Esch/Alzette, rue de la source	106.449
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	16/07/2015	Vente	0	60	AC Esch/Alzette, "Nonnewisen - Lot 4N"	497.068
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	03/09/2018	Location	0	1	AC Esch/Alzette, 33 rue des remparts	67.857
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	03/09/2018	Location	0	1	AC Esch/Alzette, 35 rue des remparts	47.267
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	26/09/2018	Location	0	0	AC Esch/Alzette, 50-52, rue Portland lot 18022	72.612
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	26/09/2018	Location	0	0	AC Esch/Alzette, 50-52, rue Portland lot 13017	308.732
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	15/01/2019	Location	1	0	AC Esch/Alzette, 3, rue Louis Pasteur, lgts location	46.661
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	09/01/2020	Location	30	0	AC Esch/Alzette, Op der Leier 1-5	101.486
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	04/06/2021	Location	1	0	AC Esch/Alzette, 29, rue du Moulin	19.366
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	08/07/2022	Location	6	0	AC Esch/Alzette. 7,Op der Léier	308.762
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	15/07/2022	Location	4	1	AC Esch/Alzette, 11 rue de la Source	102.339
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	15/07/2022	Location	4	1	AC Esch/Alzette, 13 rue de la Source	103.640
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	15/07/2022	Location	4	1	AC Esch/Alzette, 17 rue de la Source	200.815
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	14/06/2023	Vente	0	36	AC Esch/Alzette - Nonnewisen LOT 7N	1.251.318
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	16/06/2023	Location	0	43	AC Esch/Alzette-Rout Lëns LOT 29A	15.881.299

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	28/09/2023	Location	0	1	AC Esch/Alzette-43, rue St Vincent	3.025
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	03/09/2024	Vente	0	45	AC Esch/Alzette - Nonnewisen LOT 6N	1.251.786
AC Ettelbruck	Ettelbruck	n/a	Location	0	0	AC Ettelbruck, 21 rue Guillaume, acquisition	114.000
AC Ettelbruck	Ettelbruck	n/a	Location	0	2	AC Ettelbruck, 21 rue Guillaume, location	446.214
AC Ettelbruck	Ettelbruck	02/09/2016	Location	0	11	AC Ettelbruck, rue de Bastogne, an hôtel Central	805.405
AC Ettelbruck	Ettelbruck	30/11/2018	Location	0	1	AC Ettelbruck, 122, rue de Warken log. location réal.	8.865
AC Lintgen	Gosseldange	27/10/2021	Location	0	8	AC Lintgen, Gosseldange, rte de Mersch	3.888.000
AC Flaxweiler	Gostingen	28/09/2016	Location	0	4	AC Flaxweiler, Gostingen, Härenhaus	35.786
AC Steinfort	Hagen	10/11/2021	Location	0	6	AC Steinfort, Hagen, 14, r de l'Ecole	1.133.172
AC Heffingen	Heffingen	18/06/2024	Location	0	0	AC Heffingen, Maison Schuler, acquisition	84.064
AC Heffingen	Heffingen	18/06/2024	Location	0	4	AC Heffingen, Maison Schuler, location	1.011.779
AC Garnich	Kahler	27/07/2020	Location	0	0	AC Garnich, Kahler, 42-44 rue Principale	2.986
AC Leudelange	Leudelange	05/05/2023	Location	0	1	AC Leudelange, 46, rue de la Gare	34.713
AC Lintgen	Lintgen	25/08/2020	Location	0	1	AC Lintgen, rue de l'école	84.521
AC Lintgen	Lintgen	06/06/2023	Location	0	2	AC Lintgen, 81, rte de Fischbach	2.020.738
AC Lintgen	Lintgen	22/09/2023	Location	0	1	AC Lintgen, 29 r. Principale	557.812
AC Lintgen	Lintgen	01/12/2023	Location	0	1	AC Lintgen, 56 route de Fischbach	22.348
AC Luxembourg	Luxembourg	17/12/2017	Location	0	12	VDL, 129-135 r de la Tour Jacob	740.649
AC Luxembourg	Luxembourg	01/02/2019	Location	0	9	VDL, Muhlenbach, rue Viktor Ferrant	381.303
AC Luxembourg	Luxembourg	19/11/2019	Location	0	5	VDL, 5, rue Haute	878.054
AC Luxembourg	Luxembourg	14/01/2021	Location	1	0	VDL, 26, rue de Trèves	44.278
AC Luxembourg	Luxembourg	14/01/2021	Location	1	0	VDL, 42, rue Schrobilgen	149.534
AC Luxembourg	Luxembourg	11/06/2021	Location	3	0	VDL, Luxembourg, rue Michel Welter	518.000
AC Luxembourg	Luxembourg	07/07/2021	Location	0	8	VDL, Luxembourg, rue des Celtes	1.588.133
AC Luxembourg	Luxembourg	07/07/2021	Location	0	7	VDL, Luxembourg, rue du Grünewald	2.500.000
AC Luxembourg	Luxembourg	22/07/2021	Location	0	12	VDL, Luxembourg, r Auguste Liesch	3.187.317
AC Luxembourg	Luxembourg	22/09/2023	Location	0	42	VDL, Luxembourg, r. Paul Albrecht	12.018.000
AC Luxembourg	Luxembourg	01/12/2023	Location	0	1	VDL, Rue de la Tour Jacob 105, acquisition	13.944
AC Luxembourg	Luxembourg	01/12/2023	Location	0	0	VDL, Rue de la Tour Jacob 105, location	271.736
AC Mamer	Mamer	05/05/2023	Location	0	19	AC Mamer-coin r de l'école/Millénaire, 19 lgts loc	1.206.892
AC Betzdorf	Mensdorf	n/a	Location	0	4	AC Betzdorf, Mensdorf, r Principale	1.040.499
AC Betzdorf	Mensdorf	25/08/2020	Location	0	0	AC Betzdorf, Mensdorf, Ennescht Wiirts, acquisition	117
AC Betzdorf	Mensdorf	25/08/2020	Location	0	2	AC Betzdorf, Mensdorf, Ennescht Wiirts, location	1.000
AC Betzdorf	Mensdorf	01/02/2023	Location	0	3	AC Betzdorf-Mensdorf, r. de Roodt	443.533
AC Betzdorf	Mensdorf	10/07/2023	Location	0	0	AC Betzdorf-Mensdorf, r de l'école, acquisition	326.867
AC Betzdorf	Mensdorf	10/07/2023	Location	0	21	AC Betzdorf-Mensdorf, r de l'école, location	6.088.245
AC Mersch	Mersch	16/04/2018	Vente	0	3	AC Mersch, Bisserwee/Aelterweg/r des Champs	3.254
AC Mertert	Mertert	n/a	Location	0	1	AC Mertert, 31, rue du Parc	462.190
AC Mondercange	Mondercange	29/05/2017	Location	0	12	AC Mondercange, 3b rue de Limpach	212.652
AC Steinsel	Mullendorf	28/07/2021	Location	0	0	AC Steinsel, Mullendorf, Bei de Weieren, acquisition	244
AC Steinsel	Mullendorf	28/07/2021	Location	0	2	AC Steinsel, Mullendorf, Bei de Weieren, location	717.547

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
AC Schuttrange	Munsbach	27/10/2021	Location	0	1	AC Schuttrange, Um Schënnbiërg, acquisition	570.000
AC Schuttrange	Munsbach	27/10/2021	Location	0	0	AC Schuttrange, Um Schënnbiërg, location jeunes	838.000
AC Goesdorf	Nocher	06/10/2021	Location	0	5	AC Goesdorf, Nocher, Kiirchewee	1.244.150
AC Niederanven	Oberanven	15/03/2023	Location	0	2	AC Niederanven, Oberanven, rue Scheid	725.340
AC Contern	Oetrange	29/06/2023	Location	0	0	AC Contern, Oetrange, rue de l'église, acquisition	453.468
AC Contern	Oetrange	29/06/2023	Location	0	6	AC Contern, Oetrange, rue de l'église, location	1.892.933
AC Roeser	Peppange	22/06/2023	Location	0	22	AC Roeser, Peppange, r de l'église	10.401.390
AC Niederanven	Rameldange	15/03/2023	Location	0	2	AC Niederanven, Rameldange, op der Bunn	790.456
AC Schengen	Remerschen	29/06/2017	Location	0	4	AC Schengen, Remerschen, Wäistrooss 46	215.579
AC Schengen	Remerschen	26/05/2023	Terrain	0	0	AC Schengen, Remerschen, An der Uet	1.418.619
AC Remich	Remich	19/12/2022	Terrain	0	0	AC Remich, Terrains Gewännchen	581.650
AC Roeser	Roeser	20/12/2019	Location	0	2	AC Roeser, 41 Grd-Rue	51.152
AC Roeser	Roeser	25/11/2021	Location	0	0	AC Roeser, Roeser, Grand-Rue, acquisition	271
AC Roeser	Roeser	25/11/2021	Location	0	3	AC Roeser, Roeser, Grand-Rue, location	38.200
AC Rosport-Mompach	Rosport	26/09/2016	Terrain	0	0	AC Rosport, 7, rte d'Echternach, acquisition	60.000
AC Rosport-Mompach	Rosport	27/07/2020	Location	0	0	AC Rosport, 7, rte d'Echternach, viab location	115.127
AC Rosport-Mompach	Rosport	27/07/2020	Vente	0	4	AC Rosport, 7, rte d'Echternach, vente	24.630
AC Rosport-Mompach	Rosport	29/06/2023	Location	0	0	AC Rosport - 35, rte d'Echternach, acquisition	37.500
AC Rosport-Mompach	Rosport	29/06/2023	Location	0	1	AC Rosport - 35, rte d'Echternach, location	7.997
AC Rosport-Mompach	Rosport	29/06/2023	Location	0	0	AC Rosport - 43, rte d'Echternach, acquisition	37.500
AC Rosport-Mompach	Rosport	29/06/2023	Location	0	1	AC Rosport - 43, rte d'Echternach, location	8.816
AC Rumelange	Rumelange	11/02/2016	Jeunes	0	19	AC Rumelange, Grand-Rue	686.882
AC Rumelange	Rumelange	17/08/2022	Location	0	5	AC Rumelange, R.de la Fontaine, Mais. Kihn	912.415
AC Sanem	Sanem	14/10/2022	Location	0	1	AC Sanem, 4C, rue de la Fontaine	307.500
AC Sanem	Sanem	22/09/2023	Location	0	3	AC Sanem, 4B, rue de la Fontaine	314.204
AC Schieren	Schieren	28/07/2023	Terrain	0	0	AC Schieren, In den Wangerten	270
AC Schieren	Schieren	29/10/2024	Location	0	1	AC Schieren, 101, rte de Luxembourg	450.825
AC Schuttrange	Schrassig	14/11/2019	Location	0	3	AC Schuttrange, Schrassig r. Schlass-gewann	106.417
AC Schuttrange	Schuttrange	25/08/2020	Location	0	4	AC Schuttrange, In der Acht, 4	9.715
AC Steinfort	Steinfort	25/08/2020	Vente	0	4	AC Steinfort, rue de Schwarzenhof	70.830
AC Strassen	Strassen	22/08/2023	Location	0	8	AC Strassen, PAP Rackebierg	4.109.197
AC Weiler-la-Tour	Syren	14/11/2019	Location	0	1	AC Weiler, Syren, 8, Pl de l'église	424.082
AC Schuttrange	Uebersyren	16/07/2024	Vente	0	4	AC Schuttrange, Uebersyren, r/Jardins, vente	178.322
AC Schuttrange	Uebersyren	16/07/2024	Vente	0	0	AC Schuttrange, Uebersyren, r/Jardins, acquisition	182.190
AC Useldange	Useldange	16/04/2016	Location	1	0	AC Useldange, Maison Tremel, locatif	8.332
AC Useldange	Useldange	07/07/2021	Location	0	1	AC Useldange, Useld. 2a, Am Tremel	37.500
AC Vichten	Vichten	09/03/2023	Location	0	2	AC Vichten, Vichten, rue Principale	293.345
AC Groussbus-Wahl	Wahl	22/09/2023	Location	0	3	AC Wahl, 40 rue Principale	451.557

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
AC Wiltz	Wiltz	15/06/2020	Location	0	9	AC Wiltz, T3, Campingstr.	383.447
AC Wiltz	Wiltz	29/09/2020	Location	0	1	AC Wiltz, Niederwiltz 1, am Bongert	11.705
AC Wiltz	Wiltz	10/12/2020	Location	0	0	AC Wiltz, 20, Grand-Rue, 3 lgts location, acquisition	41.765
AC Wiltz	Wiltz	10/12/2020	Location	0	3	AC Wiltz, 20, Grand-Rue, 3 lgts location, location	390.518
AC Wincrange	Hoffelt	24/08/2020	Vente	0	5	AC Wincrange, Hoffelt, Duärrefstr., Vente	2.527
Total des Administrations communales				64	840		154.717.506

Promoteurs privés sans but de lucre

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
Patrizia ERP Unival II S.à r.l.	Belvaux	15/12/2014	étudiants	0	204	Everop Square 11, Belvaux, 204 lgts étud. (lot 26)	4.384.288
Kampoos SA	Belvaux	15/12/2014	étudiants	0	175	Kampoos/Everop 1B, Belvaux, 175 lgts étud. (lot 6)	3.793.100
SCI Le Parc du Canal	Esch-sur-Alzette	18/12/2014	étudiants	0	63	SCI LeParc du Canal, rue du Moulin	1.014.878
Immo Sudgaz S.à r.l.	Esch-sur-Alzette	14/11/2017	étudiants	0	9	Immo Sudgaz, 151 rue de Luxembg	741.279
120 Luxembourg SA	Esch-sur-Alzette	06/06/2019	étudiants	0	31	120, r Luxembourg SA Esch-Alzette	1.595.207
Fondation de Luxembourg	Limpertsberg	24/10/2019	étudiants	0	7	Fondation Luxembourg, Lux. av.Faiencerie	10.415
Fondation pour l'accès au logement	Altrier	09/07/2024	Location	0	0	FAL - Altrier, 1, Komeswee, acquisition	480.813
Fondation pour l'accès au logement	Altrier	09/07/2024	Location	0	4	FAL - Altrier, 1, Komeswee, location	2.203.455
HUT - Hëllef um Terrain	Beggen	09/06/2015	Encadrés	0	13	HUT, Luxembourg-Beggen	191.236
Oeuvres paroissiales St. Martin Dudelange	Belvaux	01/07/2019	Location	0	6	Oeuvre par.St Martin Dudelange	6.351
Interactions Asbl	Belvaux	20/10/2020	Location	0	7	Inter-Actions, Belvaux, r G-D Charlotte	156.494
LIFE Asbl	Belvaux	26/03/2024	Location	0	7	LIFE - Belvaux, 39, rue de la Poste	1.310.975
Oeuvres paroissiales Belval	Belvaux	07/05/2024	Location	0	1	Oeuv. Par. Belval-Belvaux, rue Wenschel	388.252
Oeuvres paroissiales de Bertrange	Bertrange	16/03/2021	Location	0	0	Oeuv. Par.Bertrange-rue du Sellier	50.274
LIFE Asbl	Boevange	16/01/2023	Location	0	0	LIFE - Boevange, 35, Duerefstrooss, acquisition	1.135
LIFE Asbl	Boevange	16/01/2023	Location	0	7	LIFE - Boevange, 35, Duerefstrooss, location	28.499
LIFE Asbl	Boevange	28/03/2024	Location	0	6	LIFE - Boevange, 29, Duerefstrooss	6.702
LIFE Asbl	Boulaide	n/a	Location	0	7	LIFE - Boulaide, 8, Cité Kurend	16.331
Simpact-SIS S.à r.l.	Bourscheid	14/11/2024	Terrain	0	0	SIMPACT, Bourscheid, Féischterbiërg, acq terrain	1.435.902
Habitat et Humanisme Asbl	Brouch (Mersch)	15/06/2020	Location	0	0	Habitat+Hum. Brouch, 49, rte d'Arlon	501
Oeuvres paroissiales Eischen	Buschdorf	14/01/2021	Location	0	0	Oeuv. Par. Eischen-rue Helperterwee, acquisition	39.025
Oeuvres paroissiales Eischen	Buschdorf	14/01/2021	Location	0	16	Oeuv. Par. Eischen-rue Helperterwee, location	156.351
Oeuvres paroissiales Eischen	Buschdorf	21/11/2024	Location	0	22	Oeuvres p. Eischen-Buschdorf 2, Help. Location	7.622.737
Oeuvres paroissiales Eischen	Buschdorf	21/11/2024	Terrain	0	0	Oeuvres p. Eischen-Buschdorf 2, Help. Acquisition	2.987.345
Habitat et Humanisme Asbl	Diekirch	24/08/2020	Location	0	2	Habitat+Hum. Diekirch, r du Tilleul	3491

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
Fondations Victor Elz	Differdange	15/06/2020	Location	0	1	Fond. Victor Elz-Differd.,r Anna Lindh	7.317
LIFE Asbl	Differdange	14/05/2024	Location	0	6	Life- Differdange, 3, rue Belair	517.786
LIFE Asbl	Differdange	22/10/2024	Location	0	7	Life-Differdange, rue Pasteur, location	959.589
LIFE Asbl	Differdange	22/10/2024	Terrain	0	0	Life-Differdange, rue Pasteur, acquisition	186.857
Kierchefong	Dudelange	28/08/2019	Location	0	39	Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen	759.272
Simpact-SIS S.à r.l.	Esch-sur-Alzette	n/a	Location	0	1	SIMPACT,Esch/Alzette,25 rue des Charbons	469.331
Habitat et Humanisme	Esch-sur-Alzette	15/06/2020	Location	0	1	Habitat+Hum. Esch/Al. 33, r Pasteur	3.860
Habitat et Humanisme	Esch-sur-Alzette	01/03/2022	Location	0	10	Habitat+Hum-Esch-A,44, rue du Canal	91.714
Wunnengshëllef	Esch-sur-Alzette	10/07/2023	Location	0	1	Wunnéngshëllef-Esch,r Marcel Reuland	21.521
Habitat et Humanisme	Esch-sur-Alzette	26/03/2024	Location	0	1	HH - 11, Place de l'Europe	2.850
LIFE Asbl	Esch-sur-Alzette	07/05/2024	Location	0	7	Life-Esch-Alzette, 23, rue Welter	540.563
Habitat et Humanisme	Esch-sur-Alzette	09/07/2024	Location	0	4	H&H - Esch-Alzette, rue du Canal	585.517
Simpact-SIS S.à r.l.	Esch-sur-Alzette	28/11/2024	Terrain	0	0	SIMPACT,Esch/Alzette,25 rue des Charbons	133.290
Croix Rouge Luxembourgeoise	Esch-sur-Sûre	20/11/2020	Location	0	20	Croix-Rouge, Esch-s-Sûre,r du Moulin	112.479
Habitat et Humanisme	Frisange	24/08/2020	Location	0	2	Habitat+Hum. Frisange, Robert Schuman	810
Kierchefong	Grevenmacher	15/01/2018	Location	0	2	Grevenmacher, 2, rue de Luxembg	15.328
Fondation pour l'accès au logement	Heinerscheid	15/06/2020	Location	0	12	Fond. Log-Heinerscheid,Kierfechstr.	129.941
APEMH	Hoscheid-Dickt	29/10/2024	Location	0	16	APEMH-Hoscheid, Bei Janessen	4.158.605
Fondation pour l'accès au logement	Hosingen	28/04/2021	Location	0	0	Fond. Log-Hosingen,Cité Thiergart, acquisition	383
Fondation pour l'accès au logement	Hosingen	28/04/2021	Location	0	6	Fond. Log-Hosingen,Cité Thiergart, location	169.422
Oeuvres paroissiales St. Martin Dudelange	Kehlen	14/01/2021	Location	0	0	Oeuv. Par. Dud.-Kehlen,r des Romains, acquisition	7.692
Oeuvres paroissiales St. Martin Dudelange	Kehlen	14/01/2021	Location	0	12	Oeuv. Par. Dud.-Kehlen,r des Romains, location	152.086
Office social de Luxembourg	Luxembourg	17/11/2021	Location	0	0	Office soc.VDL,r de Reims, acquisition	300
Office social de Luxembourg	Luxembourg	17/11/2021	Location	0	1	Office soc.VDL,r de Reims, location	17.867
LIFE Asbl	Luxembourg	21/05/2024	Location	0	5	Life-Luxembg, 34,rue des États-Unis	287.941
Oeuvres paroissiales St. Martins Dudelange	Mersch	05/11/2024	Location	0	86	Oeuv.Par.Dud.-Mersch,rue d'Arlon	21.744.549
Fondation pour l'accès au logement	Merscheid/Putscheid	21/02/2022	Location	0	5	Fond. Log-Merscheid, rue de Weiler	113.730
Fondation pour l'accès au logement	Mondorf-les-Bains	22/06/2021	Location	0	9	Fond. Log-Mondorf, Rés. Am Park	216.139
Habitat et Humanisme	Niederkorn	24/08/2020	Location	0	0	Habitat+Hum. Niedercorn, rte de Basch	683
Fondation pour l'accès au logement	Niederkorn	12/10/2022	Location	0	7	Fond. Log-Niedercorn, rue des Ecoles	3.532.000
LIFE Asbl	Niederkorn	22/08/2023	Location	0	0	LIFE-Niederkorn,1B,rue de Longwy, acquisition	565.225
LIFE Asbl	Niederkorn	22/08/2023	Location	0	7	LIFE-Niederkorn,1B,rue de Longwy, location	2.035.202
Croix Rouge Luxembourgeoise	Niederkorn	11/06/2024	Location	0	8	Croix-Rouge-Niedercorn,r.Françoise Groben	3.167.299
Croix Rouge Luxembourgeoise	Niederkorn	18/07/2024	Location	0	33	Croix-Rouge-Niedercorn,Mathendal,YTY2X2	11.404.626

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
LIFE Asbl	Niederkorn	05/11/2024	Location	0	7	Life-Niedercorn,rue des Lignes, location	1.084.948
LIFE Asbl	Niederkorn	05/11/2024	Terrain	0	0	Life-Niedercorn,rue des Lignes, acquisition	225.497
Oeuvres paroissiales Oberkorn	Oberkorn	16/03/2021	Location	0	0	Oeuv. Par. Oberkorn-rte de Belvaux, acquisition	28.049
Oeuvres paroissiales Oberkorn	Oberkorn	16/03/2021	Location	0	30	Oeuv. Par. Oberkorn-rte de Belvaux, location	2.661.750
Femmes en détresse Asbl	Rodange	19/01/2021	Location	0	0	Fem. en détr-Rodange, rte de Longwy	22.077
Fondations Victor Elz	Rodange	13/05/2022	Location	0	0	Fond. Victor Elz-Rodange, rte Longwy, acquisition	420
Fondations Victor Elz	Rodange	13/05/2022	Location	0	2	Fond. Victor Elz-Rodange, rte Longwy, location	266.038
LIFE Asbl	Schandel	22/10/2024	Location	0	11	Life-Schandel, Op der Tommel, location	1.379.910
LIFE Asbl	Schandel	22/10/2024	Terrain	0	0	Life-Schandel, Op der Tommel, acquisition	2.999
Fondation pour l'accès au logement	Schifflange	15/07/2022	Location	0	1	Fond. Log-Schifflange,av de la Résistance	737.566
Croix Rouge Luxembourgeoise	Schoos	19/12/2023	Location	0	25	Croix-Rouge-Schoos, Haaptstrooss	7.408.888
SCI Jonk Wunnen	Schuttrange	25/01/2019	Jeunes	0	0	SCI J. W.:Schuttrange, lgts je. loc.frais ét+taxes	99.170
SCI Jonk Wunnen	Schuttrange	25/01/2019	Jeunes	0	5	SCI JONK W.: Schuttrange	355.915
Oeuvres paroissiales Tétange	Tétange	10/12/2020	Location	0	0	Oeuv. Par. Tétange, rue Principale	5.265
LIFE Asbl	Urspelt	21/05/2024	Location	0	0	Life - Urspelt, 52, Beim Schloss, acquisition	2.618
LIFE Asbl	Urspelt	21/05/2024	Location	0	4	Life - Urspelt, 52, Beim Schloss, location	215.430
Croix Rouge Luxembourgeoise	Vianden	24/08/2020	Location	0	52	Croix-Rouge, Vianden, rue Neugarten	267.877
APEMH	Vianden	11/11/2022	Location	0	16	APEMH, Vianden, rue du Sanatorium, location	1.802.439
APEMH	Vianden	11/11/2022	Location	0	0	APEMH, Vianden, rue du Sanatorium, acquisition	12.140
LIFE Asbl	Weidingen	23/01/2024	Location	0	6	Weidingen, 63 rue Eisknippchen	6.278
Fondation pour l'accès au logement	Wiltz	21/02/2022	Location	0	0	Fond. Log-Wiltz, Op Batzendell, acquisition	20.425
Fondation pour l'accès au logement	Wiltz	21/02/2022	Location	0	6	Fond. Log-Wiltz, Op Batzendell, location	52.476
Kierchefong	Wormeldange	29/08/2019	Location	0	0	Wormeldange, r. Princip.+ Cimetière	15.716
Oeuvres paroissiales St. Martin Dudelange	Wormeldange-Haut	02/03/2021	Location	0	0	Oeuv. Par. Dud.-Wormeldange, Hiel, acquisition	41.325
Oeuvres paroissiales St. Martin Dudelange	Wormeldange-Haut	02/03/2021	Location	0	16	Oeuv. Par. Dud.-Wormeldange, Hiel, location	1.256.383
Total des Promoteurs privés sans but de lucre				0	1.077		98.708.409

Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
MLOGAT	Belvaux	31/03/2021	Terrain	0	0	Belvaux, Sanem - acquisition divers terrains	600.000
MLOGAT	Bettendorf	16/07/2024	Terrain	0	0	PAP Bettendorf, Oberste Gewan, acq. terrain	30
MLOGAT	Clervaux	01/06/2023	Terrain	0	0	Acquisition terrain, Clervaux	84
MLOGAT	Contern	13/06/2024	Terrain	0	0	Contern, acquisition terrain div. parcelles	2.110.000
MLOGAT	Dudelange	04/01/2024	Terrain	0	0	Hab-2, rue de Ribespont, acq terrain	364
MLOGAT	Erpeldange	13/06/2024	Terrain	0	0	PSL Erpeldange, acq terrain div. parcelles	1.611.000
MLOGAT	Erpeldange-sur-Sûre	27/08/2024	Terrain	0	0	Erpeldange, acq terrain divers parcelles	5.010.000
MLOGAT	Esch-sur-Sûre	01/12/2023	Terrain	0	0	Eschdorf, Am Fouchterwee	1.116
MLOGAT	Hagen	15/12/2021	Terrain	0	0	Steinfurt, PSL Sauerträisch, acq terrains	3.181.532
MLOGAT	Heffingen	01/09/2022	Terrain	0	0	Acquisition terrain, Heffingen	94.080
MLOGAT	Itzig	01/05/2022	Terrain	0	0	Acq. terrain, Hesperange	1.348
MLOGAT	Kayl	01/09/2023	Terrain	0	0	PSL Kayl-Nord, acquisition terrain	401.784
MLOGAT	Kleinbettingen	20/02/2024	Terrain	0	0	Kleinbettingen, rue de Grass	5
MLOGAT	Lintgen	01/07/2022	Terrain	0	0	Acq. terrain, Lintgen, In der Roth-heck	399.976
MLOGAT	Lorentzweiler	10/05/2021	Terrain	0	0	Lorentzweiler-terrains Rte de Luxembourg, div. parc.	150.470
MLOGAT	Luxembourg	15/01/2023	Terrain	0	0	Acquisition terrain, Kirchberg JFK	2.374.475
MLOGAT	Luxembourg	01/06/2023	Terrain	0	0	Acquisition terrain à Merl, divers parcelles	29.963
MLOGAT	Luxembourg	19/12/2024	Terrain	0	0	Bonnevoie, PAP Itzigerknupp, acq terrain	8.420.000
MLOGAT	Mersch	n/a	Terrain	0	0	Mersch - PAP Quartier de l'Alzette, acq. terrain	2.519.000
MLOGAT	Niederkorn	13/03/2024	Terrain	0	0	Niederkorn, Rue Pierre Gansen, acq. terrain	76
MLOGAT	Oetrange	30/09/2023	Terrain	0	0	Oetrange, Kurzenberg, acquisition terrain	71
MLOGAT	Roeser	01/12/2021	Terrain	0	0	Roeser, Hierschterbiert - 325/641-651 et 335/001	722
MLOGAT	Roeser	15/01/2022	Terrain	0	0	Roeser, Hierschterbiert - 307/1 et 308/1	164.980
MLOGAT	Roeser	01/06/2022	Terrain	0	0	Roeser, Hierschterbiert - 673/2104	162.250
MLOGAT	Roeser	17/09/2022	Terrain	0	0	Roeser - acquisition terrain parcelle 324/640	5.877
MLOGAT	Roeser	10/09/2023	Terrain	0	0	Roeser - Hierschterbiert - divers parcelles	474
MLOGAT	Roeser	10/09/2023	Terrain	0	0	Roeser - Hierschterbiert - diverses parcelles	8.442.589
MLOGAT	Roeser	10/09/2023	Terrain	0	0	Roeser - Hierschterbiert - parcelle 290/2	155.724
MLOGAT	Roeser	10/09/2023	Terrain	0	0	Roeser - Hierschterbiert - parcelles 322 + 661/1	482
MLOGAT	Stolzembourg	04/05/2023	Terrain	0	0	Michelau, Am Wangert, acquisition terrain	82
MLOGAT	Useldange	01/03/2023	Terrain	0	0	Useldange, Auf dem Steinert, parcelle 685/3874	529.000
MLOGAT	Wecker	24/09/2020	Terrain	0	0	Biwer acq. terrain Syrdall	5.987
MLOGAT	Wormeldange	01/10/2024	Terrain	0	0	Wormeldange, rue Principale, acq. terrain	1.070

Nom du promoteur	Localité	Date de conv/acte	Type	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2024
MLOGAT	Ell	13/10/2023	VEFA	0	15	Ell, Bei der Leemkaul, projet VEFA	4.540.514
MLOGAT	Esch-sur-Alzette	19/12/2023	VEFA	0	56	Esch-sur-Alzette, projet VEFA	22.208.286
MLOGAT	Luxembourg	13/10/2023	VEFA	0	0	Weimerskirch,BVD K. Adenauer,VEFA,honoraires	80.000
MLOGAT	Luxembourg	13/10/2023	VEFA	0	28	Weimerskirch,BVD K. Adenauer, VEFA	11.851.308
MLOGAT	Mertert	05/12/2024	VEFA	0	20	Mertert, Rés Malbec/Cinsault, VEFA	12.038.000
MLOGAT	Niederkorn	13/10/2023	VEFA	0	61	Niederkorn,rue J.Lahure, projet VEFA	21.781.920
MLOGAT	Oberkorn	02/07/2024	VEFA	0	23	Oberkorn, Penzberg/Soleuvre, Southgate,VEFA	5.188.815
Total du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire				0	203		114.063.457

La différence entre ce total et celui annoncé sur la page 23 du présent rapport s'explique par le fait que, parmi les 228 logements abordables acquis par l'État dans le cadre de contrats de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), le montant engagé pour 25 unités de logement a été intégralement liquidé au cours de l'exercice 2024. Ainsi, ces logements ne sont pas considérés dans le solde final de l'inventaire.

Total des Promoteurs publics	53	2.825	379.384.364
Total des Administrations communales	64	840	154.717.506
Total des Promoteurs privés sans but de lucre	0	1.077	98.708.409
Total du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	0	203	114.063.457
TOTAL	117	4.945	746.873.736
dont : Étudiants	0	633	21.152.779

9.1.B LISTE DES PROMOTEURS

Promoteurs publics	
Nom du promoteur	Nombre de logements
Fonds du Logement	1.342
SNHBM	1.536
Total	2.878

Administrations communales					
Nom du promoteur	Nombre de logements	Nom du promoteur	Nombre de logements	Nom du promoteur	Nombre de logements
AC Differdange	105	AC Diekirch	33	AC Schuttrange	12
AC Mondorf-les-Bains	5	AC Dudelange	34	AC Goesdorf	5
AC Hesperange	15	AC Kiischpelt	4	AC Niederaanven	4
AC Beaufort	3	AC Esch-sur-Alzette	263	AC Roeser	27
AC Beckerich	2	AC Ettelbruck	14	AC Schengen	4
AC Sanem	8	AC Lintgen	13	AC Remich	0
AC Walferdange	1	AC Steinfort	10	AC Rumelange	24
AC Bettendorf	10	AC Heffingen	4	AC Schieren	1
AC Betzdorf	63	AC Leudelage	1	AC Strassen	8
AC Flaxweiler	10	AC Luxembourg	101	AC Weiler-la-Tour	1
AC Berdorf	5	AC Mamer	19	AC Useldange	2
AC Rosport-Mompach	10	AC Mersch	3	AC Vichten	2
AC Bous-Waldbredimus	13	AC Mertert	1	AC Groussbus-Wahl	3
AC Contern	11	AC Mondercange	12	AC Wiltz	13
AC Garnich	18	AC Steinsel	2	AC Wincrange	5
Total					904

Promoteurs privés sans but de lucre			
Nom du promoteur	Nombre de Logements	Nom du promoteur	Nombre de Logements
Patrizia ERP Unival II S.à r.l.	204	Habitat et Humanisme Asbl	2
Kampoos SA	175	Oeuvres paroissiales Eischen	38
SCI Le Parc du Canal	63	Fondations Victor Elz	3
Immo Sudgaz S.à r.l.	9	Kierchefong	41
120 Luxembourg SA	31	Habitat et Humanisme	18
Fondation de Luxembourg	7	Wunnengshëllef	1
Fondation pour l'accès au logement	50	Croix Rouge Luxembourgeoise	138
HUT - Hëllef um Terrain	13	APEMH	32
Oeuvres paroissiales St. Martin Dudelange	120	Office social de Luxembourg	1
Interactions Asbl	7	Oeuvres paroissiales Oberkorn	30
LIFE Asbl	87	Femmes en détresse Asbl	0
Oeuvres paroissiales Belval	1	SCI Jonk Wunnen	5
Oeuvres paroissiales de Bertrange	0	Oeuvres paroissiales Tétange	0
Simpact-SIS S.à r.l.	1		
Total			1.077

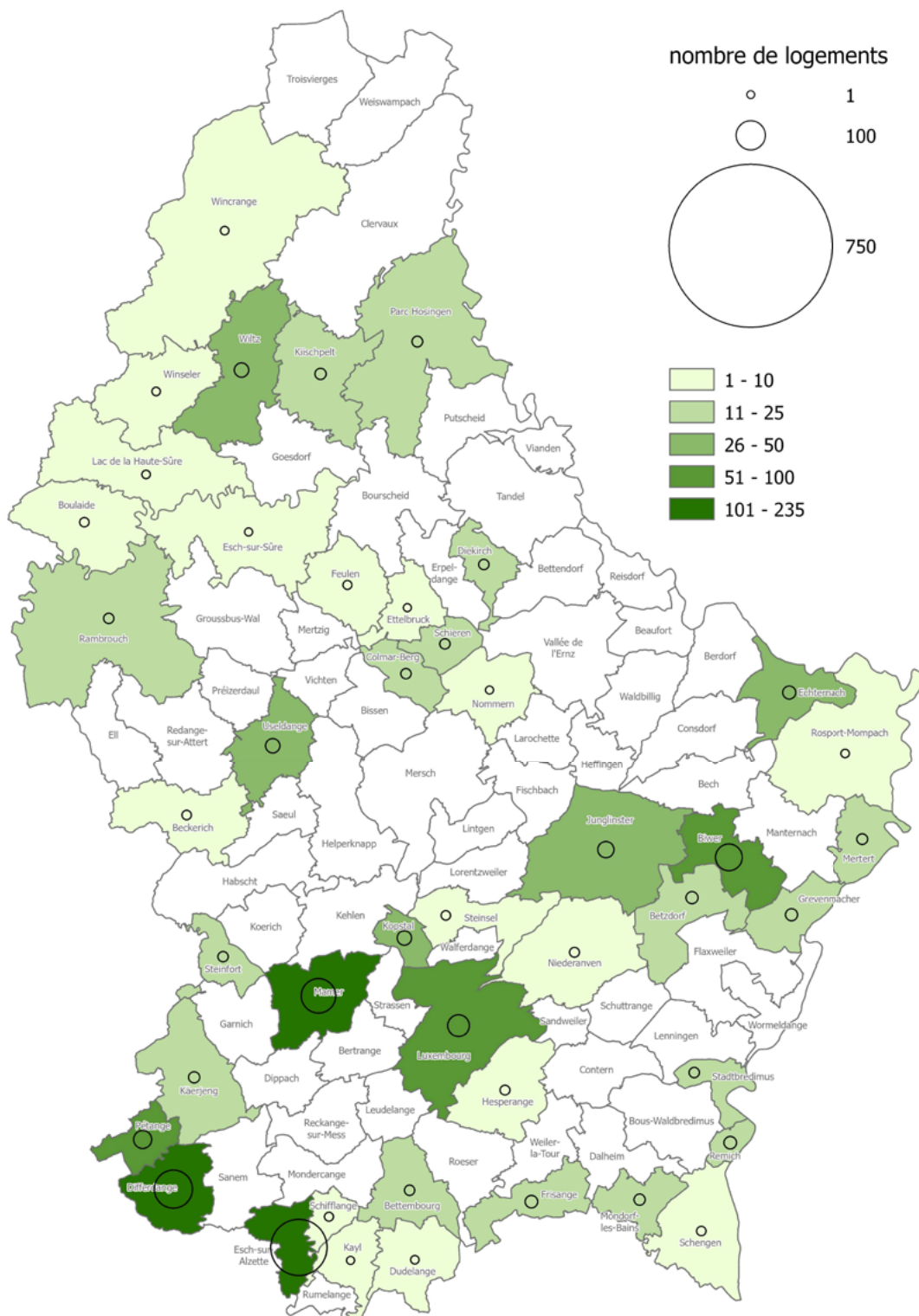
9.2. LISTE DES PROJETS CONVENTIONNÉS EN 2024

Commune d'implémentation	Nom du promoteur	Logements conventionnés
Bech	Fondation pour l'accès au Logement	4
Bech Total		4
Biwer	Fonds du Logement	93
Biwer Total		93
Boulaide	Fonds du Logement	8
Boulaide Total		8
Clervaux	Life asbl	4
Clervaux Total		4
Contern	AC Contern	5
Contern Total		5
Differdange	Croix Rouge	41
Differdange	Life asbl	20
Differdange Total		61
Dudelage	AC Dudelage	16
Dudelage Total		16
Esch-sur-Alzette	AC Esch-sur-Alzette	45
Esch-sur-Alzette	ASIN asbl	1
Esch-sur-Alzette	Habitat et humanisme asbl	5
Esch-sur-Alzette	Life asbl	7
Esch-sur-Alzette Total		58
Ettelbruck	Fonds du Logement	2
Ettelbruck Total		2
Frisange	Fonds du Logement	8
Frisange Total		8
Goesdorf	Office social de Wiltz	3
Goesdorf Total		3
Heffingen	AC Heffingen	4
Heffingen Total		4
Helperknapp	Oeuvres paroissiales Eischen	22
Helperknapp Total		22
Lac de la Haute-Sûre	Life asbl	12
Lac de la Haute-Sûre Total		12
Luxembourg	ASIN asbl	1
Luxembourg	Life asbl	5
Luxembourg Total		6

Commune d'implémentation	Nom du promoteur	Logements conventionnés
Mamer	SNHBM	9
Mamer Total		9
Mersch	Oeuvres Paroissiales St. Martin	86
Mersch Total		86
Parc Hosingen	APEMH	16
Parc Hosingen Total		16
Pétange	Fonds du Logement	23
Pétange Total		23
Remich	Fonds du Logement	6
Remich Total		6
Sanem	Life asbl	7
Sanem	Oeuvres Paroissiales Belval	1
Sanem Total		8
Schieren	AC Schieren	1
Schieren Total		1
Schuttrange	AC Schuttrange	8
Schuttrange Total		8
Steinfort	AC Steinfort	1
Steinfort Total		1
Steinsel	Fonds du Logement	7
Steinsel Total		7
Useldange	Life asbl	11
Useldange Total		11
Walferdange	AC Walferdange	1
Walferdange Total		1
Wiltz	Life asbl	6
Wiltz	Office social de Wiltz	9
Wiltz Total		15
Wincrange	Life asbl	6
Wincrange Total		6
Grand Total		504

9.3. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROJETS DE L'INVENTAIRE DU FONDS SPÉCIAL PAR TYPE DE PROMOTEUR

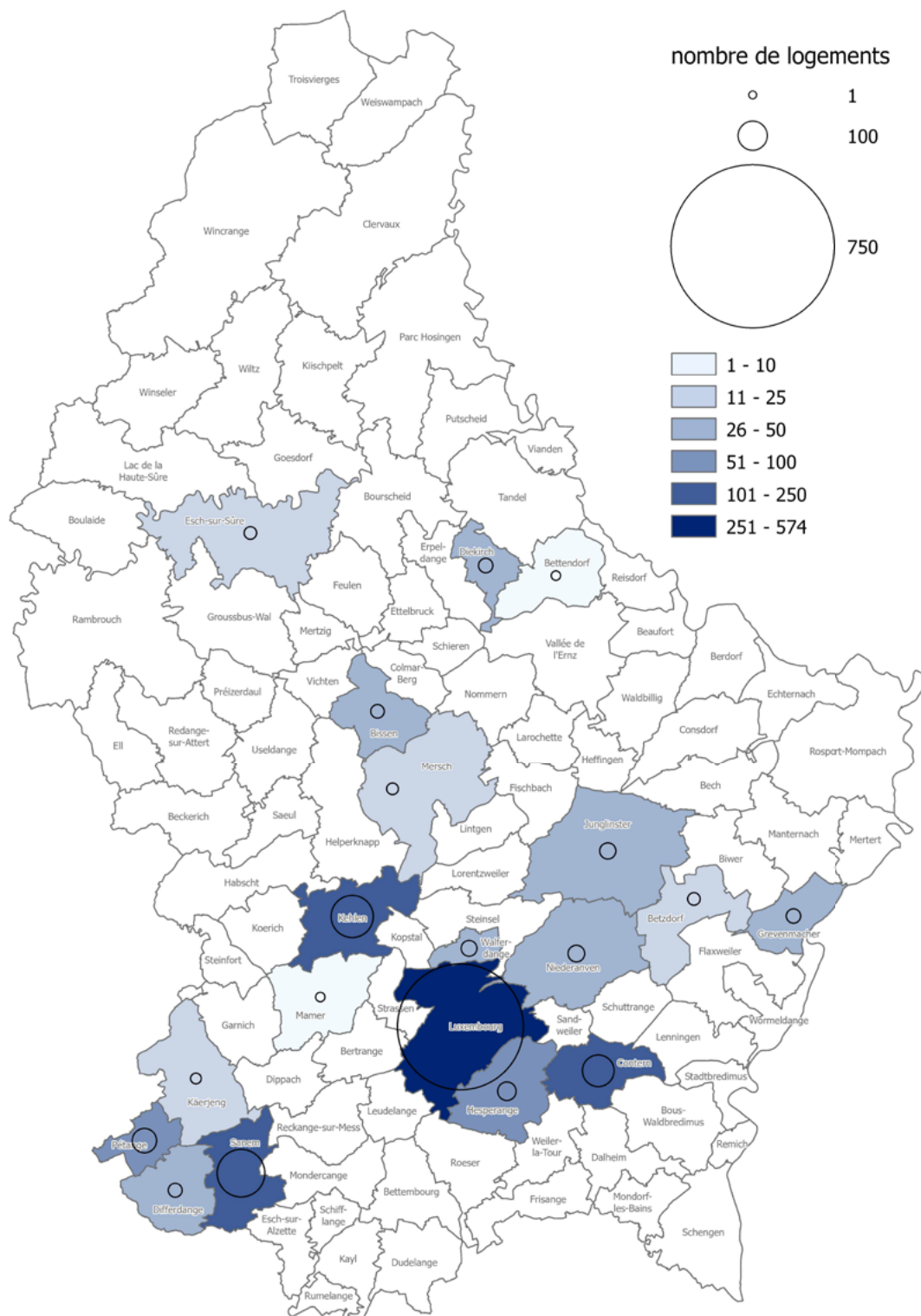
Logements « Fonds spécial » - Promoteur : FDL



Auteur: MLOGAT - Département de l'aménagement du territoire, août 2025

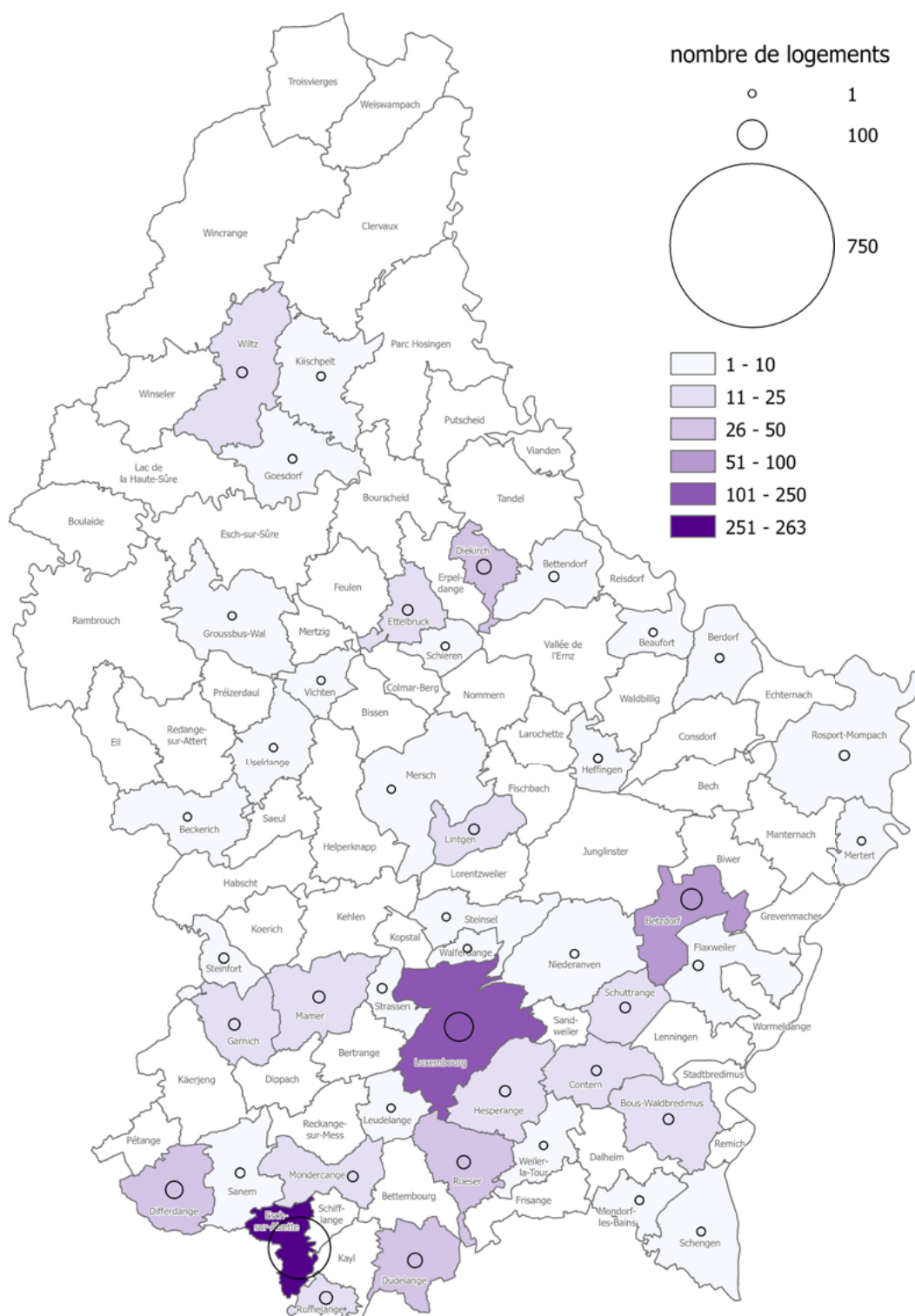
Source: MLOGAT - Département du Logement, juillet 2025

Logements « Fonds spécial » - Promoteur : SNHBM



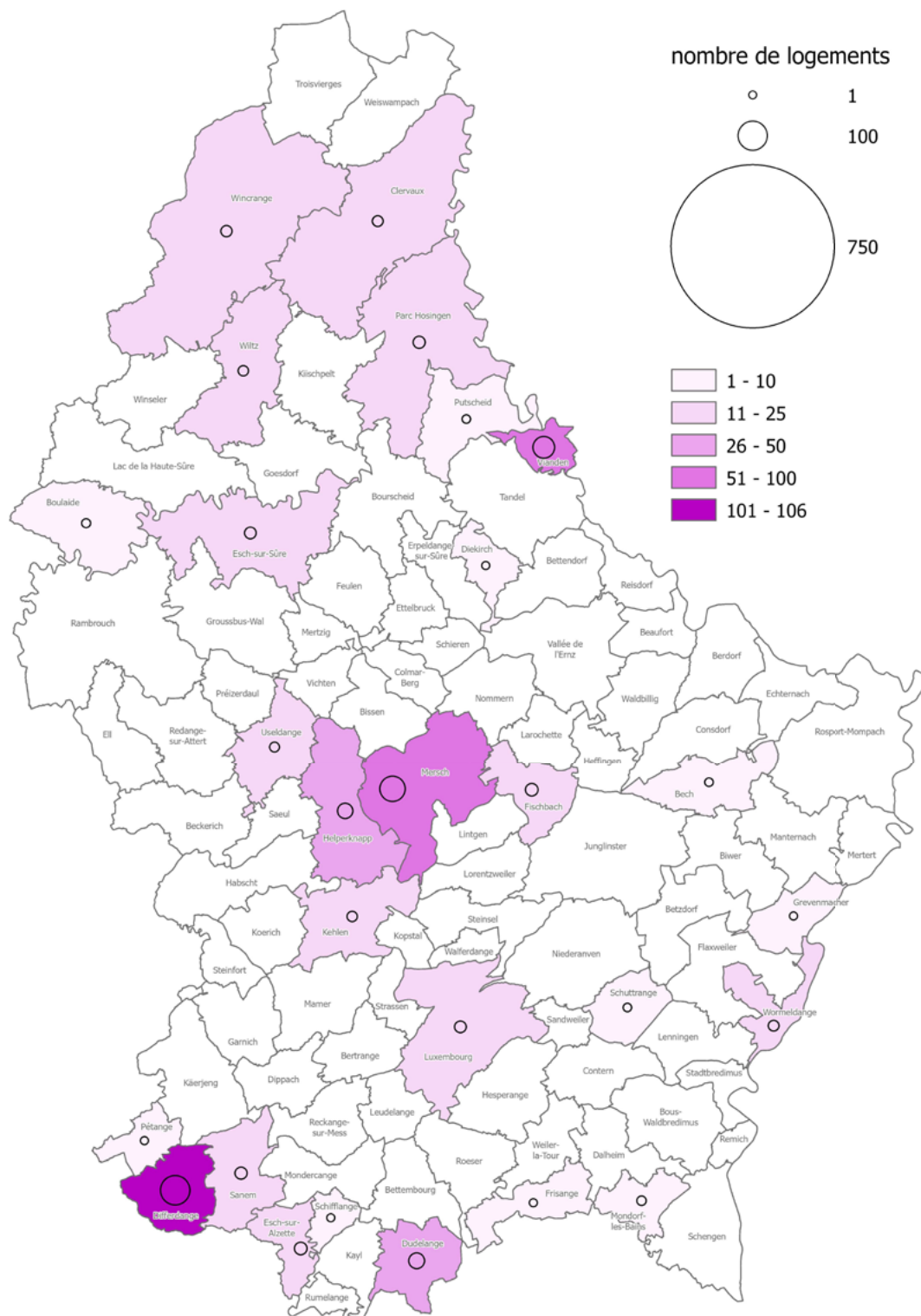
Auteur: MLOGAT - Département de l'aménagement du territoire, août 2025
Source: MLOGAT - Département du Logement, juillet 2025

Logements « Fonds spécial » - Promoteur : Communes



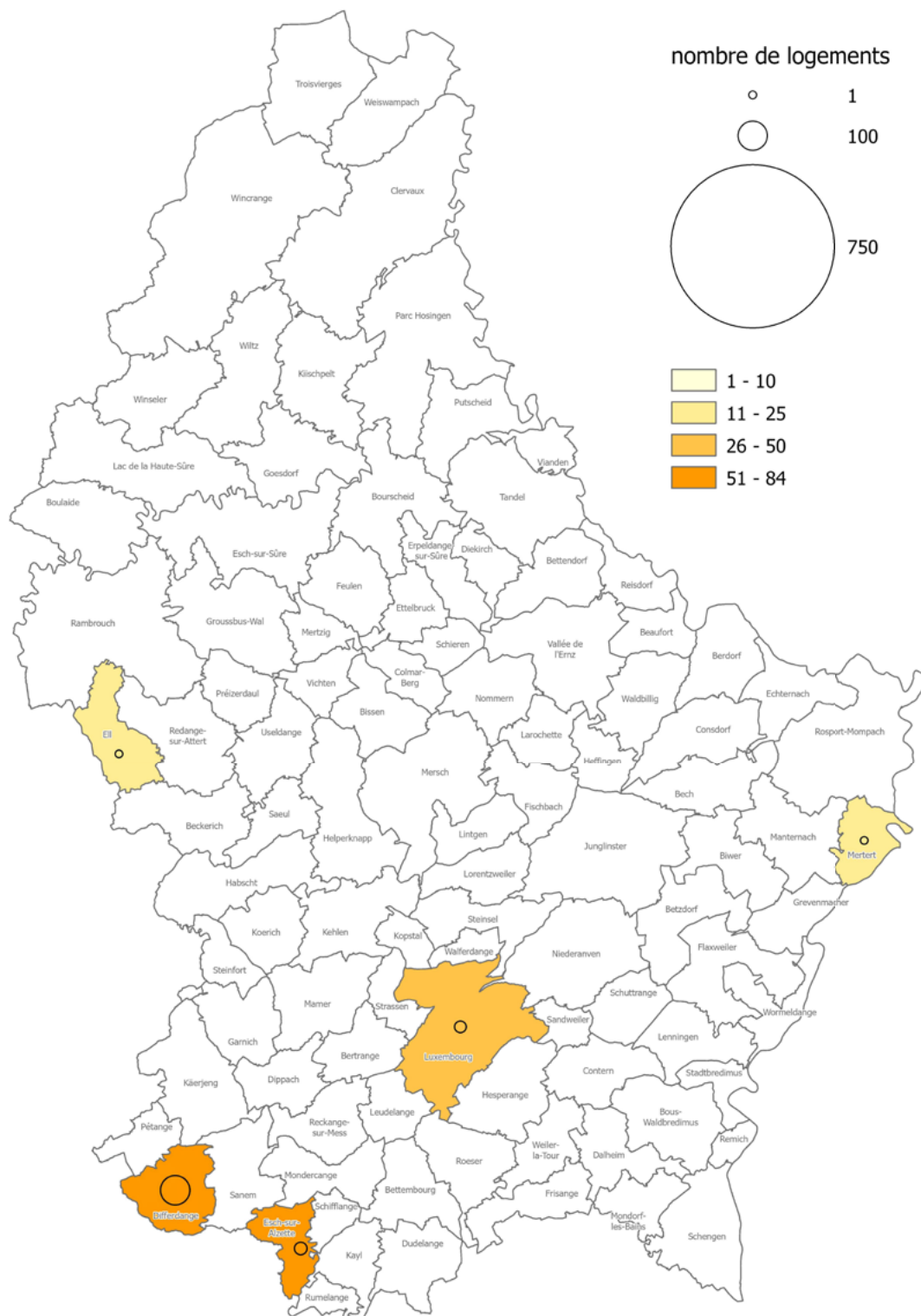
Auteur: MLOGAT - Département de l'aménagement du territoire, août 2025
Source: MLOGAT - Département du Logement, juillet 2025

Logements « Fonds spécial » - Promoteur : Promoteurs privés sans but de lucre



Auteur: MLOGAT - Département de l'aménagement du territoire, août 2025
 Source: MLOGAT - Département du Logement, juillet 2025

Logements : Logements acquis en VEFA par l'État



Auteur: MLOGAT - Département de l'aménagement du territoire, août 2025
Source: MLOGAT - Département du Logement, juillet 2025

9.4. LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS EXISTANTS

Commune	Population au 1 ^{er} janvier 2025	Logements locatifs en propriété communale*	Logements locatifs du Fonds du Logement	Logements locatifs de la SNHBM*	Total des Logements	Logements abordables par 100 habitants
Beaufort	3.124	0	1	0	1	0,03
Bech	1.379	3	0	0	3	0,22
Beckerich	2.879	8	0	0	8	0,28
Berdorf	2.235	0	0	0	0	0,00
Bertrange	9.097	0	36	0	36	0,40
Bettembourg	11.628	27	33	0	60	0,52
Bettendorf	3.116	15	0	0	15	0,48
Betzdorf	4.071	14	4	0	18	0,44
Bissen	3.535	1	0	0	1	0,03
Biwer	1.911	2	0	0	2	0,10
Boulaide	1.572	0	0	0	0	0,00
Bourscheid	1.761	0	0	0	0	0,00
Bous-Waldbredimus	3.270	0	0	0	0	0,00
Clervaux	6.289	0	15	0	15	0,24
Colmar-Berg	2.480	0	3	0	3	0,12
Consdorf	2.108	1	0	0	1	0,05
Contern	4.716	0	0	15	15	0,32
Dalheim	2.388	0	0	0	0	0,00
Diekirch	7.336	41	17	26	84	1,15
Differdange	30.789	30	449	14	493	1,60
Dippach	4.667	0	0	0	0	0,00
Dudelange	22.203	23	110	0	133	0,60
Echternach	5.936	4	41	0	45	0,76
Ell	1.644	1	0	0	1	0,06
Erpeldange-sur-Sûre	2.596	0	6	0	6	0,23
Esch-sur-Alzette	37.922	258	336	24	618	1,63
Esch-sur-Sûre	3.279	1	8	0	9	0,27
Ettelbruck	10.149	25	27	0	52	0,51
Feulen	2.435	3	0	0	3	0,12
Fischbach	1.306	1	0	0	1	0,08
Flaxweiler	2.281	12	0	0	12	0,53
Frisange	5.078	1	8	0	9	0,18
Garnich	2.311	4	0	0	4	0,17
Goesdorf	1.667	5	0	0	5	0,30
Grevenmacher	5.274	9	54	29	92	1,74
Groussbus-Wal	2.352	0	1	0	1	0,04
Habscht	5.260	19	0	0	19	0,36
Heffingen	1.560	0	0	0	0	0,00
Helperknapp	5.289	4	0	0	4	0,08
Hesperange	17.146	35	11	0	46	0,27

Commune	Population au 1 ^{er} janvier 2025	Logements locatifs en propriété communale*	Logements locatifs du Fonds du Logement	Logements locatifs de la SNHBM*	Total des Logements	Logements abordables par 100 habitants
Junglinster	9.031	14	4	14	32	0,35
Käerjeng	11.269	6	17	8	31	0,28
Kayl	9.969	0	11	0	11	0,11
Kehlen	7.148	6	0	34	40	0,56
Kiischpelt	1.257	0	0	0	0	0,00
Koerich	2.783	3	0	0	3	0,11
Kopstal	4.626	3	33	0	36	0,78
Lac de la Haute-Sûre	2.325	0	4	0	4	0,17
Larochette	2.229	0	0	0	0	0,00
Lenningen	2.145	0	2	0	2	0,09
Leudelange	2.788	7	0	0	7	0,25
Lintgen	3.483	4	0	0	4	0,11
Lorentzweiler	4.691	6	0	0	6	0,13
Luxembourg	136.161	314	580	319	1213	0,89
Mamer	11.368	0	16	11	27	0,24
Manternach	2.332	0	0	0	0	0,00
Mersch	10.654	0	15	9	24	0,23
Merttert	5.557	0	37	0	37	0,67
Mertzig	2.415	1	0	0	1	0,04
Mondercange	7.292	73	17	0	90	1,23
Mondorf-les-Bains	5.432	13	0	0	13	0,24
Niederanven	6.990	21	6	0	27	0,39
Nommern	1.509	0	3	0	3	0,20
Parc Hosingen	4.305	0	25	0	25	0,58
Pétange	21.086	0	77	9	86	0,41
Préizerdaul	1.834	0	0	0	0	0,00
Putscheid	1.177	4	0	0	4	0,34
Rambrouch	5.004	1	6	0	7	0,14
Reckange-sur-Mess	2.855	1	0	0	1	0,04
Redange	3.125	0	0	0	0	0,00
Reisdorf	1.445	0	4	0	4	0,28
Remich	4.149	0	19	0	19	0,46
Roeser	7.054	19	0	0	19	0,27
Rospport-Mompach	3.755	4	4	0	8	0,21
Rumelange	5.753	23	56	0	79	1,37
Saeul	1.025	0	0	0	0	0,00
Sandweiler	3.874	1	35	0	36	0,93
Sanem	19.085	14	21	16	51	0,27
Schengen	5.215	8	13	0	21	0,40
Schieren	2.123	1	3	0	4	0,19
Schiffange	11.589	91	62	0	153	1,32
Schuttrange	4.466	26	9	0	35	0,78
Stadtbredimus	2.009	0	0	0	0	0,00

Commune	Population au 1 ^{er} janvier 2025	Logements locatifs en propriété communale*	Logements locatifs du Fonds du Logement	Logements locatifs de la SNHBM*	Total des Logements	Logements abordables par 100 habitants
Steinfort	6.081	18	14	0	32	0,53
Steinsel	6.018	12	16	0	28	0,47
Strassen	10.637	45	12	0	57	0,54
Tandel	2.346	0	0	0	0	0,00
Troisvierges	3.654	3	24	0	27	0,74
Useldange	2.148	4	7	0	11	0,51
Vallée de l'Ernz	2.864	0	0	0	0	0,00
Vianden	2.221	0	0	0	0	0,00
Vichten	1.431	0	0	0	0	0,00
Waldbillig	1.972	0	0	0	0	0,00
Walferdange	8.937	9	0	20	29	0,32
Weiler-la-Tour	2.519	0	0	0	0	0,00
Weiswampach	2.623	0	0	0	0	0,00
Wiltz	8.310	28	14	0	42	0,51
Wincrange	5.002	0	4	0	4	0,08
Winseler	1.534	0	4	0	4	0,26
Wormeldange	3.255	0	0	0	0	0,00
Situation au 1.1.2025	681.973	1.330	2.334	548	4.212	0,618
Situation 2024	672.050	1.096	2.238	483	3.817	0,568
Situation 2023	660.809	1.461	2.157	499	4.117	0,623
Situation 2022	645.397	1.354	2.064	455	3.873	0,600

* nombre de logements dont la commune est propriétaire et qu'elle donne en location pour une période de dix mois au moins sur l'année de référence dans les conditions prévues aux dispositions d'exécution de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement respectivement la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable et qui sont pris en compte dans le contexte du Fonds de dotation globale des communes.

9.5. DOTATIONS DU PACTE LOGEMENT 2.0

Commune	Conventions Pacte Logement		Dotation Aides à la pierre		Dotation GLS		Dotation Logement abordable		Dotation totale GLS et Logement abordable	Dotation / Somme dotations
	Date signature CI	Date signature CMO	Nbre lgts	Somme	Mois GLS	Somme	Nbre lgts	Somme		
Beaufort	30/09/2021	27/10/2023	3	75.000	45	9.500	1	2.500	12.000	87.000
Bech	30/09/2021	29/12/2023	0	0	12	2.500	3	7.500	10.000	10.000
Beckerich	30/09/2021	30/12/2022	2	50.000	65	13.750	6	15.000	28.750	78.750
Berdorf	30/09/2021	21/12/2022	0	0	6	1.250	0	0	1.250	1.250
Bertrange	30/09/2021	25/11/2022	0	0	43	9.000	37	92.500	101.500	101.500
Bettembourg	30/09/2021	30/12/2022	0	0	295	61.500	38	95.000	156.500	156.500
Bettendorf	06/12/2021	19/03/2024	0	0	66	13.750	14	35.000	48.750	48.750
Betzdorf	11/10/2021	22/12/2022	81	2.025.000	14	3.000	18	45.000	48.000	2.073.000
Bissen	30/09/2021	15/05/2023	28	700.000	0	0	0	0	0	700.000
Biwer	30/09/2021	30/12/2022	0	0	30	6.250	2	5.000	11.250	11.250
Boulaide	30/09/2021	25/11/2022	1	25.000	22	4.750	0	0	4.750	29.750
Bous - Waldbredimus	30/09/2021	20/12/2022	0	0	36	7.500	0	0	7.500	7.500
Clervaux	30/09/2021	28/06/2023	0	0	269	56.250	15	37.500	93.750	93.750
Colmar-Berg	30/09/2021	28/12/2022	0	0	94	19.750	3	7.500	27.250	27.250
Consdorf	30/09/2021	27/08/2023	0	0	45	9.500	1	2.500	12.000	12.000
Contern	30/09/2021	29/04/2024	38	950.000	47	10.000	15	37.500	47.500	997.500
Dalheim	10/11/2021	16/06/2023	0	0	53	11.250	0	0	11.250	11.250
Diekirch	11/10/2021	30/12/2022	27	675.000	520	108.500	83	207.500	316.000	991.000
Differdange	30/09/2021	25/11/2022	6	150.000	1.338	278.750	407	1.017.500	1.296.250	1.446.250
Dippach	30/09/2021	22/12/2022	0	0	72	15.000	1	2.500	17.500	17.500
Dudelange	11/10/2021	30/12/2022	0	0	791	165.000	125	312.500	477.500	477.500
Echternach	30/09/2021	20/12/2022	5	125.000	143	30.000	42	105.000	135.000	260.000
Ell	21/12/2021	29/12/2023	0	0	13	2.750	0	0	2.750	2.750
Erpeldange-sur-Sûre	10/11/2021	30/12/2022	0	0	101	21.250	6	15.000	36.250	36.250
Esch-sur-Alzette	10/11/2021	28/12/2022	101	2.525.000	1.400	291.750	620	1.550.000	1.841.750	4.366.750
Esch-sur-Sûre	11/10/2021	29/12/2023	23	575.000	12	2.500	9	22.500	25.000	600.000
Ettelbruck	30/09/2021	20/12/2022	2	50.000	842	175.500	50	125.000	300.500	350.500
Feulen	30/09/2021	28/12/2022	0	0	6	1.250	0	0	1.250	1.250
Flaxweiler	10/11/2021	28/12/2022	2	50.000	12	2.500	11	27.500	30.000	80.000
Frisange	11/10/2021	29/12/2023	0	0	159	33.250	1	2.500	35.750	35.750
Garnich	30/09/2021	30/12/2022	18	450.000	12	2.500	4	10.000	12.500	462.500
Goesdorf	30/09/2021	29/12/2023	0	0	84	17.500	5	12.500	30.000	30.000
Grevenmacher	30/09/2021	30/12/2022	0	0	188	39.250	94	235.000	274.250	274.250
Grosbous - Wahl	30/09/2021	29/12/2023	3	75.000	24	5.000	1	2.500	7.500	82.500
Habscht	29/12/2021	16/04/2024	0	0	69	14.500	3	7.500	22.000	22.000
Heffingen	29/12/2021	19/03/2024	0	0	0	0	0	0	0	0
Helperknapp	11/10/2021	29/12/2023	0	0	86	18.000	4	10.000	28.000	28.000
Hesperange	30/09/2021	04/07/2023	0	0	186	38.750	41	102.500	141.250	141.250
Junglinster	10/11/2021	30/12/2022	0	0	159	33.250	27	67.500	100.750	100.750
Kayl	29/12/2021	14/07/2023	0	0	196	41.000	11	27.500	68.500	68.500
Kehlen	11/10/2021	20/12/2022	0	0	130	27.250	19	47.500	74.750	74.750
Kiischpelt	30/09/2021	20/12/2022	4	100.000	56	11.750	0	0	11.750	111.750
Kopstal	10/11/2021	29/02/2024	0	0	24	5.000	36	90.000	95.000	95.000
Lac de la Haute-Sûre	30/09/2021	10/11/2023	0	0	2	500	0	0	500	500
Larochette	30/12/2021	02/01/2024	0	0	12	2.500	0	0	2.500	2.500
Lenningen	11/05/2022	26/07/2023	0	0	10	2.250	2	5.000	7.250	7.250
Leudelange	21/12/2021	15/05/2023	1	25.000	0	0	6	15.000	15.000	40.000

Commune	Conventions Pacte Logement		Dotation Aides à la pierre		Dotation GLS		Dotation Logement abordable		Dotation totale GLS et Logement abordable	Dotation / Somme dotations
	Date signature CI	Date signature CMO	Nbre lgts	Somme	Mois GLS	Somme	Nbre lgts	Somme		
Lintgen	30/09/2021	28/12/2022	5	125.000	109	22.750	4	10.000	32.750	157.750
Lorentzweiler	30/09/2021	29/12/2023	2	50.000	53	11.250	5	12.500	23.750	73.750
Luxembourg	10/11/2021	27/10/2023	43	1.075.000	1.420	296.000	1.072	2.680.000	2.976.000	4.051.000
Mamer	11/10/2021	29/12/2023	61	1.525.000	93	19.500	27	67.500	87.000	1.612.000
Manternach	30/09/2021	03/04/2023	0	0	12	2.500	0	0	2.500	2.500
Mersch	30/09/2021	28/12/2022	0	0	404	84.250	24	60.000	144.250	144.250
Mertert	30/09/2021	20/12/2022	1	25.000	79	16.500	37	92.500	109.000	134.000
Mertzig	30/09/2021	29/12/2023	0	0	38	8.000	1	2.500	10.500	10.500
Mondercange	11/09/2021	29/12/2023	0	0	39	8.250	85	212.500	220.750	220.750
Mondorf-les-Bains	30/09/2021	28/12/2022	4	100.000	136	28.500	15	37.500	66.000	166.000
Niederanven	11/09/2021	22/12/2022	4	100.000	94	19.750	29	72.500	92.250	192.250
Parc Hosingen	30/09/2021	28/12/2022	0	0	66	13.750	25	62.500	76.250	76.250
Préizerdau	30/09/2021	23/01/2024	0	0	80	16.750	0	0	16.750	16.750
Putscheid	06/12/2021	28/12/2022	0	0	92	19.250	3	7.500	26.750	26.750
Rambrouch	30/09/2021	11/10/2023	0	0	72	15.000	4	10.000	25.000	25.000
Reckange-sur-Mess	30/09/2021	19/12/2023	0	0	24	5.000	1	2.500	7.500	7.500
Redange-sur-Attert	30/09/2021	22/12/2022	0	0	78	16.250	0	0	16.250	16.250
Reisdorf	30/09/2021	20/01/2023	0	0	14	3.000	4	10.000	13.000	13.000
Remich	06/12/2021	20/01/2023	0	0	94	19.750	19	47.500	67.250	67.250
Roeser	30/09/2021	28/12/2022	22	550.000	183	38.250	19	47.500	85.750	635.750
Rosport - Mompach	30/09/2021	20/12/2022	6	150.000	15	3.250	8	20.000	23.250	173.250
Rumelange	30/09/2021	20/12/2022	0	0	166	34.750	79	197.500	232.250	232.250
Saeul	21/12/2021	02/01/2024	0	0	0	0	0	0	0	0
Sandweiler	06/12/2021	22/12/2022	0	0	48	10.000	36	90.000	100.000	100.000
Sanem	11/10/2021	28/12/2022	130	3.250.000	428	89.250	36	90.000	179.250	3.429.250
Schengen	11/10/2021	22/03/2024	0	0	73	15.250	21	52.500	67.750	67.750
Schieren	30/09/2021	26/07/2023	14	350.000	24	5.000	4	10.000	15.000	365.000
Schifflange	30/09/2021	30/12/2022	0	0	230	48.000	154	385.000	433.000	433.000
Schuttrange	30/09/2021	20/12/2022	0	0	0	0	33	82.500	82.500	82.500
Stadtbredimus	11/10/2021	05/10/2023	0	0	0	0	0	0	0	0
Steinfort	11/10/2021	29/12/2023	1	25.000	67	14.000	33	82.500	96.500	121.500
Steinsel	30/09/2021	29/12/2023	0	0	24	5.000	21	52.500	57.500	57.500
Strassen	30/12/2021	20/12/2022	8	200.000	72	15.000	50	125.000	140.000	340.000
Troisvierges	21/12/2021	02/01/2024	0	0	86	18.000	27	67.500	85.500	85.500
Useldange	10/11/2021	28/12/2022	12	300.000	56	11.750	10	25.000	36.750	336.750
Vallée de l'Ernz	21/12/2021	07/03/2024	0	0	0	0	0	0	0	0
Vianden	30/09/2021	29/12/2023	0	0	51	10.750	0	0	10.750	10.750
Vichten	30/09/2021	25/07/2023	2	50.000	12	2.500	0	0	2.500	52.500
Waldbillig	11/10/2021	22/06/2023	0	0	0	0	1	2.500	2.500	2.500
Walferdange	29/12/2021	16/06/2023	0	0	215	45.000	28	70.000	115.000	115.000
Weiler-la-Tour	30/09/2021	28/03/2024	0	0	12	2.500	0	0	2.500	2.500
Weiswampach	10/11/2021	29/12/2023	0	0	91	19.000	1	2.500	21.500	21.500
Wiltz	11/10/2021	25/11/2022	35	875.000	279	58.250	35	87.500	145.750	1.020.750
Winrange	30/09/2021	29/12/2023	1	25.000	154	32.250	4	10.000	42.250	67.250
Winseler	30/09/2021	11/10/2023	0	0	24	5.000	1	2.500	7.500	7.500
Wormeldange	30/09/2021	30/12/2022	0	0	24	5.000	0	0	5.000	5.000
Somme			696	17.400.000	13.120	2.740.250	3.717	9.292.500	12.032.750	29.432.750

10.

Annexes explicatives des Aides à la pierre

10.1. FONCTIONNEMENT DES AIDES À LA PIERRE

En vertu de la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable, l'État est autorisé à favoriser par des participations financières l'initiative des promoteurs sociaux en vue de la réalisation de logements abordables destinés à la location ou à la vente.

Ces participations financières sont appelées «Aides à la pierre» et permettent la réalisation de trois types de projets, à savoir:

- ◆ l'acquisition et l'aménagement de terrains à bâtir;
- ◆ la construction de logements destinés à la vente abordable sous emphytéose;
- ◆ l'acquisition, la construction ou la rénovation de logements destinés à la location abordable.

L'accord d'une Aide à la pierre est subordonné à la conclusion d'une convention qui régit les conditions de la participation financière sur une période de 40 ans et qui est signée entre le promoteur social et le Gouvernement – représenté par le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire.

10.2. LES TAUX DE PARTICIPATION DES AIDES À LA PIERRE

L'État peut accorder des participations financières pouvant atteindre jusqu'à 75 % du coût du projet, voire de 100 % pour les structures d'hébergement des demandeurs de protection internationale.

Les taux de subventionnement sont différenciés par type de projet et par type de promoteur social concerné:

Pour les logements destinés à la vente sous emphytéose, les promoteurs publics – les communes, le Fonds du Logement et la SNHBM – peuvent recevoir jusqu'à:

- ◆ 50 % du prix d'acquisition de terrain, des frais d'études et d'aménagement;
- ◆ 75 % des frais liés à l'aménagement de places de jeux et des espaces verts et
- ◆ 75 % des charges d'intérêts pour le préfinancement du projet.

Pour les logements destinés à la location abordable, les promoteurs sociaux peuvent recevoir jusqu'à:

- ◆ 75 % des frais d'aménagement, de construction ou de rénovation;
- ◆ 100 % des frais pour des logements destinés à héberger des demandeurs de protection internationale.

Aides à la pierre*

Pour la réalisation de logements abordables destinés à la location

Promoteurs sans but de lucre
Associations sans but lucratif, fondations,
hospices civils, offices sociaux,
sociétés d'impact sociétal, le Kierchefong

Promoteurs publics
Communes, Fonds du Logement et SNHBM

75%

Pour des logements destinés à héberger
des étudiants, stagiaires, doctorants

75%

75%

Du prix de construction /
rénovation ou d'acquisition
de logements abordables

75%
pour le Fonds du
Logement et la SNHBM

75%

Des frais d'études
Des frais liés à l'aménagement de terrains
à bâtir (ex. infrastructures, assainissement, démolition)

75%
pour les Communes

100%

Pour des logements destinés aux
demandeurs de protection internationale



Pour la réalisation de logements abordables destinés à la vente

Du prix d'acquisition de terrain sous
réserve de la constitution
d'une emphytéose

Des frais d'études

Des frais liés à l'aménagement de
terrains à bâtir (ex. infrastructures)

Des charges d'intérêts induits par
le préfinancement du projet
(sur 24 mois au plus)

Promoteurs publics
Communes, Fonds du
Logement et SNHBM

50%

75%

*Participations financières pour la création de logements abordables sont régies par la loi modifiée du 7 août 2023

10.3. CAHIER DES CHARGES ET COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire a élaboré un cahier des charges qui établit des recommandations pour tous les projets de logements abordables et à coût modéré élaborés et financés dans le cadre d'une Aide à la pierre.

Ce cahier des charges définit les suggestions générales et particulières du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire dans son rôle d'attribution de fonds publics et dresse les critères de qualité et des plafonds de coûts subventionnables.

Dans un souci de gestion responsable des fonds publics, la Commission d'accompagnement des

Aides à la pierre (CAAP) établie au sein du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire conseille les promoteurs sociaux dans la réalisation de leurs projets afin de pouvoir se conformer aux conditions du cahier des charges. La CAAP évaluera les projets de logements soumis à une demande de participation financière et soumettra au Ministre un avis pour toute demande de participation étatique.

Ce cahier des charges est consultable sous le lien :

<https://legilux.public.lu/filestore/eli/etat/leg/rmin/2025/05/05/a211/jo/fr/pdfa/eli-etat-leg-rmin-2025-05-05-a211-jo-fr-pdf.pdf>

En 2023, la CAAP s'est réunie 49 fois et a émis un total de 150 avis et 19 recommandations.

10.4. LE CHEMINEMENT D'UN PROJET DE LOGEMENTS

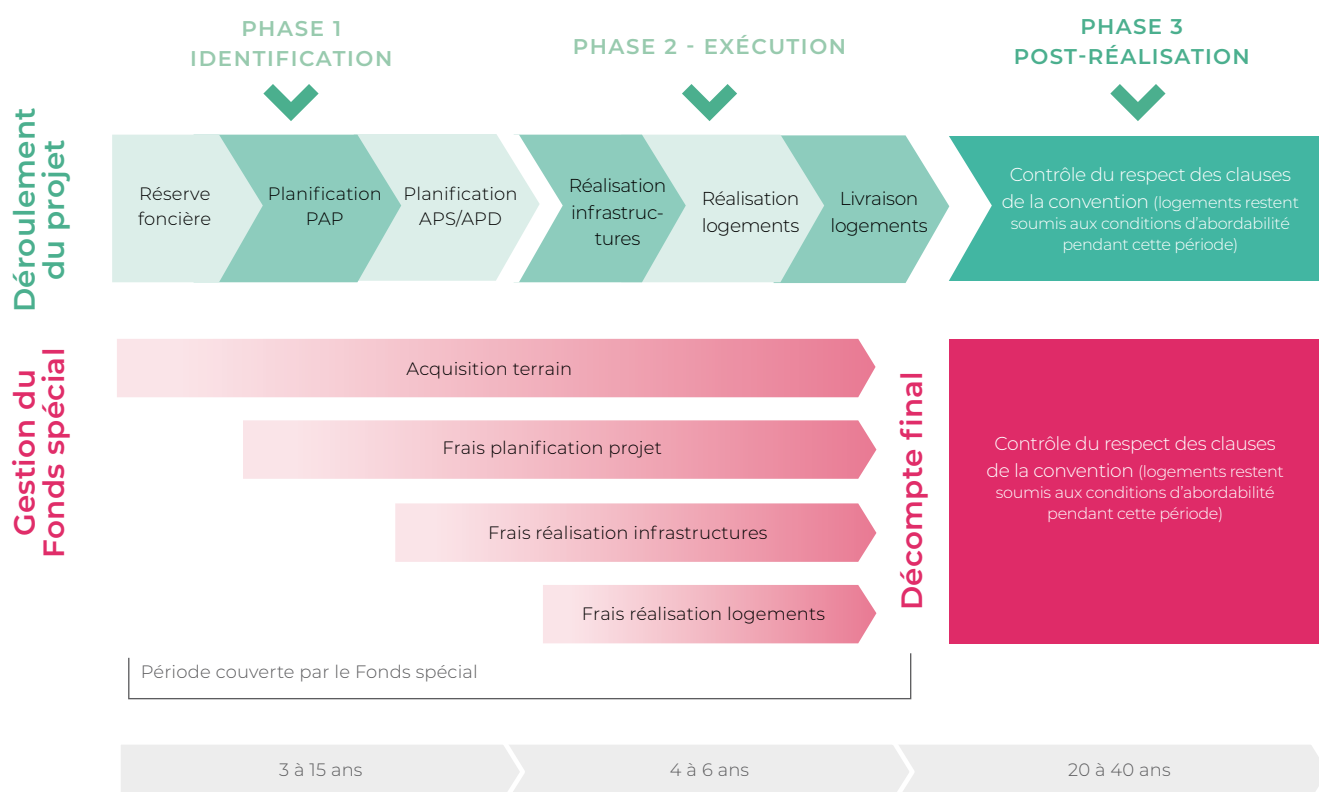
Un projet de logements peut couvrir l'acquisition de terrains, l'acquisition de logements, la construction de logements ou la rénovation et la transformation d'un bâtiment existant.

La réalisation d'un projet peut s'étendre dès lors sur plusieurs années et peut incorporer de multiples étapes.

Un même projet peut en outre donner lieu à plusieurs conventions relatives aux Aides à la pierre et ceci à différents moments du projet. Par exemple, un promoteur peut se voir accorder à un moment

donné une subvention pour l'acquisition de terrain et, à un autre moment, une subvention pour la viabilisation du terrain et ensuite pour la réalisation des infrastructures. Finalement, la réalisation des logements peut s'étaler sur plusieurs étapes et se voir conventionnée par lot de construction.

Le graphique ci-dessous illustre le déroulement simplifié d'un projet et fournit une estimation de l'horizon temporel requis pour les différentes phases du projet. En pratique, les projets ont leurs spécificités et ne suivent pas forcément un déroulement prédéfini.



Les différentes phases d'un projet sont les suivantes:

1. Réserve foncière – Au sens large, il s'agit de terrains acquis par les promoteurs publics et faisant l'objet d'une participation étatique. Ces terrains sont parfois hors du périmètre de construction et constituent alors des réserves foncières à long terme. Il a été estimé que la phase "réserve foncière" peut prendre entre 10 et 15 ans, et même plus, avant qu'un projet de réalisation de logements abordables n'y voie le jour.
2. Planification PAP – La planification pour l'élaboration et l'approbation d'un Plan d'Aménagement Particulier (PAP) peut prendre entre 24 mois et 7 ans, selon les complexités techniques, topographiques, environnementales et autres qui nécessitent souvent des études et mesures supplémentaires.
3. Préparation du projet par le biais d'un Avant-Projet Sommaire (APS) et ensuite d'un Avant-Projet Détaillé (APD) - Il n'est possible de conclure une convention pour la réalisation de logements subventionnés que lorsque le promoteur dispose d'un APD.

En cas de PAP et selon l'envergure du projet, il est à noter qu'un APS/APD pour les infrastructures est réalisé à part. L'on estime que la planification APS/APD, pour les infrastructures et les logements, peut durer jusqu'à environ 1 année.

4. Réalisation infrastructures – La phase de construction des infrastructures peut prendre de 2 à 3 ans en fonction de l'envergure du projet. Cette phase peut être précédée par un assainissement ou une dépollution du site en question.
5. Réalisation logements – Cette phase peut durer entre 2 et 4 ans en fonction de l'envergure du projet.
6. Livraison logements – Le projet est achevé et les logements abordables sont mis sur le marché. Ensuite, le promoteur réalise le décompte final et les conventions relatives au projet sont financièrement clôturées. Finalement, le projet est retiré de l'inventaire du Fonds spécial.
7. Contrôle clauses de la convention – Les projets plus anciens ont fait l'objet d'une convention

portant sur une durée de 20 ans. Depuis l'été 2019, la durée des conventions a été portée à 40 ans, afin de garantir que les logements subventionnés restent soumis aux conditions d'abordabilité au moins sur cette période. Les logements réalisés par les promoteurs publics (Fonds du Logement, SNHBM, Communes) resteront abordables au-delà de cet horizon de 40 ans.

10.5. PROJETS DE L'INVENTAIRE ET PROJETS EN PERSPECTIVE

A côté du cheminement spécifique d'un projet de logements, il est important de distinguer les projets qui sont:

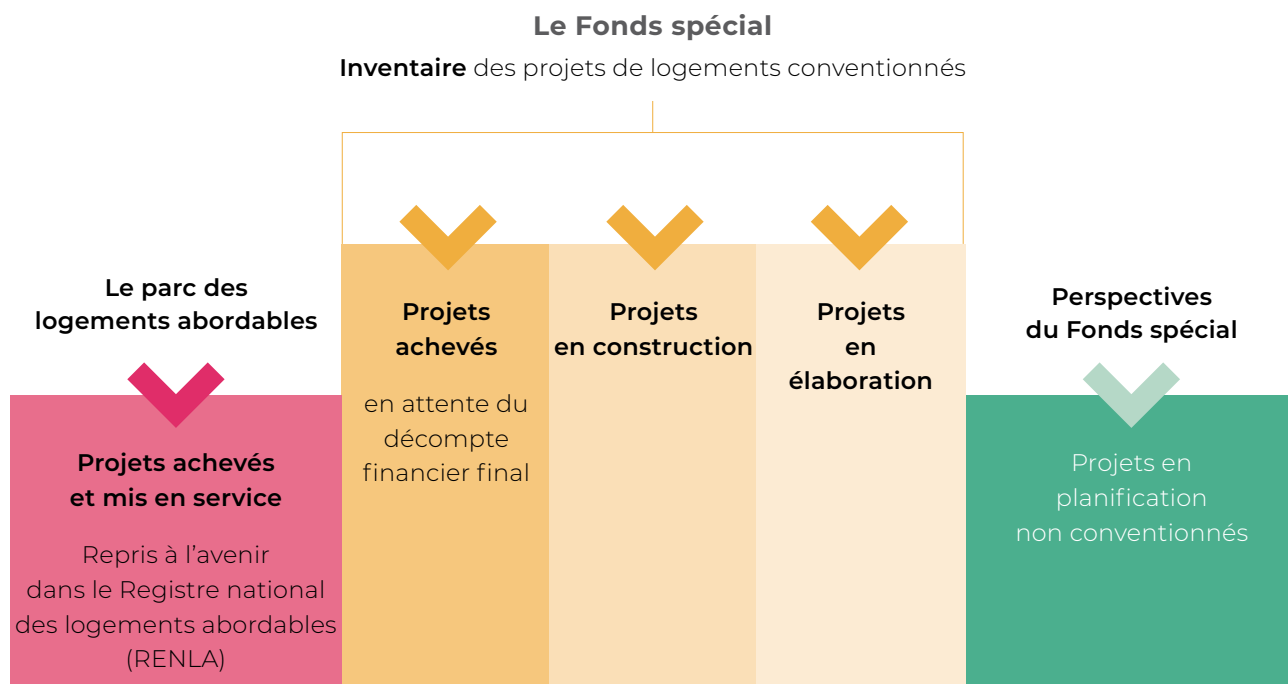
- ◆ répertoriés dans l'inventaire du Fonds spécial à un moment donné,
- ◆ clôturés et donc retirés de l'inventaire du Fonds spécial,
- ◆ en planification, c'est-à-dire des projets en perspective.

Ainsi, les projets en planification ou en perspective n'apparaissent pas encore dans l'inventaire du Fonds spécial parce qu'ils ne sont pas suffisamment avancés pour qu'une convention puisse être conclue entre l'État et le promoteur social. Ces projets seront relatés dans le chapitre 5 du présent rapport.

L'inventaire du Fonds spécial ne comprend dès lors que les projets qui font l'objet d'une Aide à la pierre arrêtée dans une convention. Ces projets peuvent alors être:

- ◆ en cours d'élaboration, c'est-à-dire que le démarrage des travaux est imminent,
- ◆ en construction ou en rénovation, ou
- ◆ achevés, mais en attente de la clôture financière finale.

Une fois clôturés et le décompte final remis par le promoteur social au ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, les projets sont retirés de l'inventaire du Fonds spécial pour figurer à terme sur le Registre national des logements abordables prévu dans la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable.



10.6. AFFECTATION DES LOGEMENTS ABORDABLES

Les logements qui font l'objet des Aides à la pierre sont affectés à une finalité définie dans la convention entre le promoteur et le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire.

Les affectations possibles sont les suivantes :

1. Logements en location abordable

Ce terme général couvre les logements locatifs subventionnés tels que définis par la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable. Les logements en location abordable comprennent plusieurs catégories dont notamment :

- a. Logements tous public
- b. Logements dédiés, qui comprennent les catégories suivantes :
 - Les logements dédiés aux demandeurs de protection internationale, aux réfugiés et personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire ;
 - Les logements dédiés aux étudiants ;
 - Les logements dédiés aux personnes bénéficiant d'un accompagnement

social rapproché. Est un logement dédié aux personnes bénéficiant d'un accompagnement rapproché un logement, dont le locataire ou un membre de la communauté domestique du locataire bénéficie de la part du bailleur social d'un suivi individuel rapproché allant au-delà des missions du bailleur social au sens de la présente loi ;

- Les logements dédiés aux jeunes. Est un jeune, une personne qui a moins de 26 ans au moment de l'attribution du logement ;
- Les logements dédiés aux personnes âgées de soixante ans ou plus. Ces logements sont dédiés aux personnes vivant seules ou en couple. Au moment de l'attribution du logement au moins un membre de la communauté domestique a au moins 60 ans ;
- Les logements dédiés aux membres d'une société coopérative agissant en tant que promoteur social ;
- Les logements dédiés aux salariés du promoteur social ou de son mandataire ;

- Les logements dédiés dits de réserve. Est un logement de réserve un logement accueillant momentanément des locataires exposés à une situation de détresse extrême ne tolérant aucun délai à l'attribution d'un logement.

2. Logements en vente abordable

Ces logements subventionnés sont vendus à des communautés domestiques dont les moyens financiers ne dépassent pas un certain niveau, justifiant la perception de la prime de construction du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire. Les biens vendus dans ce cadre sont soumis à un bail emphytéotique et à un droit de rachat au bénéfice du promoteur public pour une durée de 99 ans et dont le prix de rachat est déterminé par une clause conventionnelle. Conformément aux dispositions légales, un projet de logements destiné à la vente doit comprendre au moins 60% de logements en vente abordable subventionnée.

3. Logements en vente à coût modéré

Ces logements ne sont pas subventionnés et sont vendus uniquement par les promoteurs publics à des communautés domestiques dont les moyens financiers sont tels qu'ils dépassent le niveau justifiant la perception de la prime de construction, tout en respectant néanmoins un plafond de revenu supplémentaire défini par le promoteur public. Les biens vendus dans ce cadre sont également soumis à un bail emphytéotique et à un droit de préemption conventionnel au bénéfice du promoteur public. Conformément aux dispositions légales, un projet ne peut pas comprendre plus de 40 % de logements en vente à coût modéré. Le foncier de ces logements bénéficie d'une participation financière à raison de 50% dans le chef des promoteurs publics. Les frais de viabilisation et d'études seront à charge des acquéreurs.

Les logements en vente abordable et en vente à coût modéré sont soumis aux mêmes conditions de la cession du terrain par voie d'emphytéose contre paiement d'une redevance annuelle et d'un droit de rachat.

**Ministère du Logement
et de l'Aménagement du territoire**

4 Place de l'Europe,
L-1499 Luxembourg

info@ml.public.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire